

## **L'avenir du patrimoine religieux**

**Mémoire conjoint de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs et de la Société québécoise d'ethnologie présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec**

Septembre 2005

### **RÉSUMÉ**

**La mission qui incombe à notre génération consiste à assurer la transmission du patrimoine religieux dans les meilleures conditions physiques et documentaires afin qu'on le réutilise à des fins culturelles pour les générations à venir. Ce patrimoine est vaste et les solutions pour son avenir n'emprunteront pas toutes les mêmes voies. Les églises accaparent l'attention des médias par les temps qui courent mais elles ne sont que la pointe de l'iceberg d'un nécessaire projet d'inventaire, de documentation, de sélection, de conservation et de mise en valeur qui comprend, en plus de l'immobilier et de son environnement paysager, le mobilier, les archives, les livres, et le patrimoine immatériel. Le patrimoine religieux est sans contredit le grand héritage de ceux et celles qui nous ont précédés. Ce mémoire identifie, selon nous, les principaux problèmes qui touchent chacune des catégories de biens religieux patrimoniaux et formule quelques propositions pour leur avenir.**

# L'avenir du patrimoine religieux

Mémoire conjoint de :

la Commission franco-québécoise sur les lieux de  
mémoire communs

et de la Société québécoise d'ethnologie

Présenté à la Commission de la culture de  
l'Assemblée nationale du Québec

Septembre 2005



## Introduction

L'expérience que vit actuellement le Québec au regard de son patrimoine religieux a quelque chose d'unique. Les catholiques qui sont nés vers 1950 ont prié et chanté en latin dans des églises aux odeurs d'encens derrière un prêtre qui officiait selon une liturgie venue tout droit du concile de Trente. Vingt ans après, la messe se disait en français et se chantait en yéyé tandis que l'orfèvrerie et les vêtements brodés, jugés trop ostentatoires par le renouveau issu du concile Vatican II, étaient relégués aux oubliettes. Ces Québécois élevés dans la religion catholique n'avaient pas encore atteint l'âge de 50 ans que l'église de leur enfance était devenue presque vide, peut-être vendue et transformée en condominiums ou même démolie. Le patrimoine des protestants et des juifs a connu le même déclin aussi soudain qu'imprévu sans qu'aucun concile puisse être mis en cause. Rien de tout à fait comparable chez nos voisins du Canada et des États-Unis, ni même en Europe, où les changements dans cette direction se sont faits dans la longue durée. C'est dire qu'une bonne partie de la population du Québec a vu très rapidement ses biens religieux passer du statut d'objets de piété pour tous à celui de patrimoine contesté et même méprisé, puis finalement revendiqué au nom de la nation tout entière. La Commission de la culture de l'Assemblée nationale nous invite aujourd'hui à nous exprimer sur l'avenir du patrimoine religieux : de quoi sera-t-il fait, comment faudra-t-il le gérer et qui s'en occupera? Mais avant d'attaquer ces questions, on nous permettra d'énoncer les propositions suivantes qui fondent notre mémoire.

### **Le grand héritage**

D'emblée nous retenons pour définition de tout patrimoine celle qu'en a donné en 2000 le Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec présidé par Roland Arpin : « Peut être considéré comme patrimoine tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique et méritant d'être protégé, conservé et mis en valeur ».

Le patrimoine religieux représente pour sa part le grand héritage des Québécois. Il a structuré l'identité nationale et on en voit les traces partout dans l'environnement paysager. Il est autant privé que public, mobilier comme immobilier, situé en lieu et place où il fut utilisé mais aussi dans les musées et dans les collections privées où il a été relégué. En font partie des objets matériels mais aussi des savoirs et des savoir-faire immatériels que détiennent des porteurs de traditions. En conséquence, nous estimons que les paysages, les bâtiments, les

objets, les archives, les savoirs et les savoir-faire les plus représentatifs du grand héritage soient inventoriés, conservés et mis en valeur au sens de la *Loi sur les biens culturels*, c'est-à-dire soumis à un processus public d'approbation qui conduit à la citation, à la reconnaissance et au classement.

La mission qui nous incombe consiste à assurer la transmission du patrimoine religieux dans les meilleures conditions physiques et documentaires afin qu'on le réutilise à des fins culturelles pour les générations à venir. Ce patrimoine est vaste et les solutions pour son avenir n'emprunteront pas toutes les mêmes voies. Les églises accaparent l'attention des médias par les temps qui courent mais elles ne sont que la pointe de l'iceberg d'un nécessaire projet d'inventaire, de documentation, de sélection, de conservation et de mise en valeur qui comprend, en plus de l'immobilier et de son environnement paysager, le mobilier, les archives et les livres, enfin et peut-être surtout le patrimoine immatériel. Identifions brièvement les principaux problèmes qui touchent chacune de ces catégories et formulons quelques propositions pour leur avenir.

## **Les paysages**

Au regard de l'étranger, le Québec profond apparaît comme une terre littéralement colonisée par le ciel. On n'a qu'à consulter une carte routière pour se rendre compte que les noms de lieux font très largement référence à l'au-delà. Saint Laurent, pour ne citer que ce héros du martyrologe chrétien, a donné son nom au fleuve qui partage entre nord et sud la population du Québec, à une artère qui aussi divise entre est et ouest la ville de Montréal ainsi qu'à un arrondissement de la nouvelle Ville de Montréal. Mais la toponymie n'est pas seule responsable de cette image du Québec. C'est tout le paysage construit qui est marqué par les signes du sacré. Si nous en dressions la carte, nous verrions partout apparaître un centre et une périphérie. Au centre, l'église paroissiale et ses dépendances : presbytère, cimetière, salle paroissiale, écoles de filles et de garçons. Centre traditionnel du gouvernement spirituel, l'ensemble paroissial structure le paysage environnant puisqu'il en est le cœur quand ce n'est pas le sommet. Au centre du système se trouvent également les couvents avec leurs jardins et leurs terrains boisés qui constituent de véritables parcs urbains en même temps que des poumons pour les citoyens qui habitent à leur proximité. Le patrimoine religieux de la périphérie se compose pour sa part de modestes structures érigées pour la dévotion d'individus, de familles et de communautés locales. Il s'agit, chez les catholiques, de grottes, de niches, de statues, de croix et de calvaires, puis de chapelles et de cimetières familiaux chez les protestants.

Quelles seraient les façons de protéger les éléments significatifs du patrimoine religieux paysager? Les ensembles paroissiaux, composantes éminemment

structurantes des quartiers et des villages, ne sont guère perçus comme des patrimoines à considérer en tant que tels. Les municipalités devraient se servir plus souvent du pouvoir de citation que leur confère la *Loi sur les biens culturels* pour valoriser ces ensembles et, du coup, les protéger. Les citoyens devraient de la même façon, et comme ils le font très bien depuis quelques années, pousser leur municipalité à intégrer dans son plan d'aménagement les bâtiments conventuels avec leurs jardins et leurs espaces boisés. Les communautés religieuses sont sollicitées par des promoteurs immobiliers et elles peuvent voir à juste titre dans la vente ou le morcellement de leurs sites une solution à des problèmes grandissants de financement souvent causés par le gouvernement du Québec qui impose une mise aux normes selon le *Code du bâtiment* sans que soit prise en compte la valeur patrimoniale de leurs édifices, contrairement à la façon de procéder en Ontario ou en France. Elles ne devraient pas se retrouver seules devant le dilemme de protéger en même temps leurs patrimoines financier et culturel. La protection des paysages de la périphérie marqués par la culture religieuse se pose en d'autres termes. Les oratoires dispersés dans l'environnement naturel appartiennent à des propriétaires privés ou sont considérés par la coutume comme des biens communautaires. Ils donnent la juste mesure de la religion populaire et portent les signes de la complexe typologie de la dévotion aux saints. Tout autant que les ensembles paroissiaux, ces monuments de la culture populaire imprègnent les paysages du Québec et du Canada français et à ce titre ils doivent être protégés par des moyens appropriés.

#### **Pour le patrimoine paysager**

Les municipalités devraient protéger **les ensembles paroissiaux**, composantes éminemment structurantes de nos quartiers et de nos villages. De plus, les municipalités devaient se servir du **pouvoir de citation** que leur confère la *Loi sur les biens culturels* pour valoriser et protéger les ensembles paroissiaux les plus significatifs.

De la même façon, les citoyens devraient pousser leur municipalité à intégrer dans son plan d'aménagement **les bâtiments conventuels avec leurs jardins et leurs terrains boisés**.

Tout autant que les ensembles paroissiaux et les complexes conventuels, **les monuments de la culture populaire** doivent être protégés par des moyens appropriés.

#### **Les bâtiments**

Considérons cette fois le patrimoine religieux bâti indépendamment de son insertion dans l'environnement paysager. Il comprend bien entendu les milliers d'églises, de temples, de synagogues et de presbytères auxquels s'ajoutent les évêchés, les archevêchés et les résidences des communautés religieuses de femmes et

d'hommes qui incluent les couvents, les monastères, les abbayes, leur église ou leur chapelle, sans compter les résidences de religieux aménagées à proximité ou à l'intérieur même des maisons d'enseignement et des hôpitaux.

Quels usages doit-on prévoir pour les bâtiments qui perdront bientôt leur fonction première ? Les conserver tous dans leur intégrité relève de l'utopie, d'autant plus qu'ils ne sont pas tous investis de valeurs patrimoniales, loin de là. Par ailleurs les églises aux valeurs patrimoniales reconnues, et quelquefois classées, ne peuvent être abandonnées du seul fait qu'elles sont disqualifiées par leur non-fréquentation. Elles sont des repères dans le paysage culturel et des lieux de mémoire collective. Il ne faut donc pas confier aux seuls experts ni non plus aux seuls marguilliers la décision de conserver, de recycler ou de vendre des églises. Ces décisions lourdes de sens doivent être prises dans un processus public. Les personnes et les groupes touchés par ces questions partagent aussi généralement l'opinion que les lieux ne servant plus au culte et ayant une valeur patrimoniale devraient être affectés en priorité à des fins culturelles, sociales ou communautaires. À ce jour, des dizaines d'églises sont devenues des lieux historiques ouverts aux visiteurs, des musées et des centres d'interprétation, des bibliothèques et des bureaux d'archives, des théâtres et des salles de spectacle, des centres communautaires et culturels, des galeries d'art, des écoles de cirque et de danse. Avons-nous fait le plein de ce genre d'utilisations? Nous ne le croyons pas. Par exemple, on estime à 150 les organismes culturels, les troupes et les compagnies de théâtre de Montréal qui se cherchent désespérément un toit dans une ville qui compte quelques centaines d'églises qui pourraient leur être éventuellement affectées. Dans le milieu rural, par exemple, certaines mairies pourraient, le temps venu, être relogées dans les églises qui les avoisinent, ces bâtiments qui ont gardé la noblesse de l'ancien pouvoir et dont les clochers tiennent lieu de puissants symboles identitaires. Dans le respect de la *Loi sur les fabriques*, les municipalités seront appelées tôt ou tard à prendre le relais des conseils de fabrique en ce qui concerne ces biens publics de proximité : églises et cimetières qui leur sont attenants, *termini ad quem* pour tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances.

Nous avons collectivement le devoir de protéger un ensemble représentatif et aussi varié que possible de bâtiments religieux. On ne peut laisser la nature à elle-même car les prédateurs auront tôt fait de récupérer les espaces culturels souvent très convoités parce qu'ils sont vastes et bien situés. Les autorités paroissiales, diocésaines, municipales et québécoises ont intérêt à s'entendre pour que soient reconnus et protégés les bâtiments les plus significatifs, c'est-à-dire ceux qui répondent tout à la fois aux critères de valeurs patrimoniales intrinsèques déterminés par les experts et de valeurs extrinsèques exprimés par les citoyens. Les premiers prétendent à l'objectivité, les seconds font plutôt référence au sentiment d'appartenance. Si les critères des uns et les sentiments des autres coïncident, tant mieux. S'ils s'opposent, ce sont les élus qui devraient trancher. L'archevêque de Québec, le maire de Québec et la ministre de la Culture et des Communications ont signé en avril 1999 une *Déclaration conjointe relative aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec* qui prévoit une procédure de disposition des lieux de

culte devenus obsolètes. Les autres villes-centres devraient s'inspirer de ce modèle. En milieu rural, le principe est le même, mais l'on peut s'attendre à moins de bouleversements.

Depuis 1995, le gouvernement du Québec, par l'entremise d'une fondation privée et sans but lucratif, la Fondation du patrimoine religieux, a investi 135 millions de dollars auxquels s'ajoutent 45 millions en dons privés dans la restauration de 800 édifices religieux, sans compter des dizaines de tableaux et d'autres biens mobiliers. Elle a produit un inventaire qui dénombre 2 755 lieux de culte construits avant 1975. Remercions ministres et hauts fonctionnaires qui ont pris et renouvelé la décision d'apporter au moyen de fonds publics leur appui à tous ceux et à toutes celles qui, à travers la Fondation du patrimoine religieux, ont œuvré à ce programme de restauration. Des centaines de citoyens et de citoyennes ont permis, en donnant leur temps, leur argent et leur savoir-faire, de mettre en valeur des biens religieux immobiliers et mobiliers essentiels à la lecture de notre histoire. Force est de reconnaître toutefois que tous ces efforts n'ont comblé qu'une partie de l'immense défi qui se pose à nous. Les églises restaurées grâce à ce programme ont-elles toutes valeur patrimoniale? Et combien d'églises patrimoniales ou classées reste-t-il encore à restaurer? L'État ne peut pas et ne doit pas s'engager à perpétuer tous les lieux de culte. Il ne doit pas se rendre responsable de leur avenir, ce n'est pas son rôle. En revanche il doit se préoccuper de ceux qui ont une valeur patrimoniale publiquement reconnue. Au terme d'un examen public de leur valeur patrimoniale, selon le modèle proposé par la *Déclaration conjointe relative aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec*, une fiducie d'État créée spécialement à cette fin par une loi devrait pouvoir acquérir ces églises et ces couvents désormais protégés par la Loi sur les biens culturels afin de les restaurer et leur trouver une vocation nouvelle. L'État québécois devrait accorder à la fiducie publique une part significative de son budget annuel pour réaliser sa mission. Cette fiducie devrait pouvoir également se tourner vers d'autres partenaires pour combler ses besoins financiers : entreprises, associations et particuliers qui se verraient accorder des incitatifs fiscaux significatifs. De plus, L'État devrait confier à une telle fiducie le pouvoir de s'assurer qu'aucun nouvel édifice public ne soit construit si un bâtiment religieux patrimonial en attente d'une nouvelle vocation peut être converti intelligemment pour satisfaire la demande. Cette règle gouverne, pour ses édifices patrimoniaux, l'État fédéral à Ottawa. Pourquoi le Québec ne suivrait-il pas ce bel exemple partout sur son territoire?

#### **Pour le patrimoine immobilier**

Conformément au modèle de la *Déclaration conjointe relative aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec*, signée en avril 1999 par l'archevêque de Québec, le maire de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, les autres villes du Québec devraient engager le dialogue avec le Ministère et les autorités de leur diocèse afin de **planifier le destin des églises patrimoniales** situées sur leur territoire.

Prévoir que les municipalités rurales se verront offrir et confier la responsabilité de l'église

et du cimetière paroissial situés sur leur territoire. Il faudrait encourager **le transfert des biens d'Église du milieu rural** des paroissiens d'hier aux citoyens d'aujourd'hui.

**Créer une fiducie publique** qui deviendrait propriétaire de toutes les églises excédentaires ayant un caractère patrimonial selon l'esprit et les termes de la Loi sur les biens culturels. Les bâtiments patrimoniaux ne servant plus au culte devraient être réaffectés en priorité à des fins publiques, culturelles, sociales et communautaires.

## Les objets et les archives

Les biens du patrimoine religieux mobilier, c'est-à-dire les tableaux, les sculptures, les vêtements et les objets liturgiques, les vitraux et les orgues, reflètent la nature des groupes sociaux qui les ont vu naître. Ils sont parfois en matière noble : or, argent, vermeil, soie, bois exotiques, et on les associe alors aux plus hautes œuvres du rite liturgique, ou encore ils sont fabriqués dans des matériaux plus communs et on les retrouve le plus souvent dans l'aire domestique. Ces objets mobiliers à caractère ethnologique, normalement conservés *in situ*, s'avèrent nombreux. Ils sont rarement inventoriés dans les paroisses et pour ainsi dire jamais dans les chambres et les greniers des familles. On a tendance à les oublier et à minimiser leur valeur patrimoniale qui est pourtant bien réelle dans de nombreux cas. Il en est tout autrement des biens mobiliers des communautés religieuses. Ces dernières, surtout celles de femmes, ont été les meilleures gardiennes des objets qui ont façonné leur histoire et très tôt elles les ont mis en exposition dans leurs propres musées. Les objets mobiliers religieux artistiques et ethnologiques conservés *in vitro*, c'est-à-dire retirés de leur lieu d'origine et regroupés dans les collections des musées, s'avèrent plus accessibles, ce qui ne veut pas dire qu'ils sont mieux connus que les précédents, du fait qu'ils ont été souvent acquis sans considération du contexte qui leur conférait un sens. La situation des archives et des livres est sensiblement la même. Quand ils sont conservés *in situ*, dans les presbytères et les évêchés ou dans les communautés, leur statut est comparable à celui des objets mobiliers religieux artistiques et ethnologiques. Retirés de leur lieu d'origine, ces documents iront le plus souvent loger dans les institutions centralisées : archives ou bibliothèques nationales ou municipales, sociétés d'histoire.

Les perspectives d'avenir des biens mobiliers et archivistiques du patrimoine religieux se dessinent tout autrement que celles des bâtiments, du seul fait de leur mobilité. Ils peuvent être déménagés, rassemblés, centralisés et même exportés. Le seul fait de leur déplacement entraîne d'ailleurs une certaine perte du sens que leur conférait le lieu où ils avaient été mis au monde. Tel est pourtant le cheminement quasi naturel de ces objets. Quand, autrefois, une nouvelle paroisse était fondée, elle recevait de la paroisse mère du mobilier que cette dernière acceptait de remplacer par plus riche et plus beau. Même chose pour les communautés qui essaïmaient. Aujourd'hui l'on assiste au mouvement inverse : lorsqu'une communauté ferme une maison, les objets jugés les plus précieux sont rapatriés à la maison mère. Mais quelles que soient les solutions choisies pour la relocalisation des biens mobiliers et

archivistiques, il faudra d'abord en prendre la juste mesure. Avant de les déménager, il faudra bien les connaître. Des inventaires de collections de communautés religieuses ont été produits au cours des dernières années. On devrait les poursuivre avec vigueur et ils devraient toucher en priorité les communautés fondées avec le pays. Nous désirons donc insister sur l'importance d'accélérer les inventaires auprès des communautés religieuses fondatrices de la Nouvelle-France afin de protéger et de mettre en valeur ce qui fait la grande originalité du Québec en Amérique du Nord. Ainsi tous les biens remontant à la Nouvelle-France devraient être inventoriés et classés, peu importe leur nature, du célèbre portrait de Marguerite Bourgeoys au dernier pot de chambre des malades de l'Hôpital général de Québec. Nulle place ici pour l'écrémage, comme on le fera avec raison pour les biens de la période industrielle. Nous avons des raisons de croire que des inventaires dans des communautés fondées avec le pays se font avec parcimonie, privilégiant les objets qui relèvent du champ des beaux-arts et négligeant ceux qui ont trait à la vie quotidienne. Si tel est le cas, une intervention au plus haut niveau s'impose. Les inventaires des biens mobiliers et des archives de ces communautés (récollets, jésuites, augustines, ursulines, prêtres du séminaire de Québec, hospitalières de Saint-Joseph, sulpiciens, congrégation de Notre-Dame de Montréal, frères Charon et sœurs grises de Montréal) sont amorcés et parfois même avancés. Dans certains cas toutefois ils progressent avec lenteur ou semblent tout à fait inexistantes. Au séminaire de Saint-Sulpice, par exemple, l'inventaire des archives accuse de sérieux retards et personne ne semble se préoccuper de leurs objets et de leurs livres. Nous pourrions dire la même chose du patrimoine mobilier paroissial qui est tombé dans l'oubli dès lors qu'il fut entreposé dans les greniers de sacristies après la réforme liturgique de Vatican II au milieu des années 1960. Dès maintenant la Société des musées québécois (Smq), appuyée par l'État, devrait prendre l'initiative de mettre au travail le réseau des musées — musées d'État et musées accrédités — afin d'inventorier ces biens, retenir ceux qui pourraient tracer le portrait véritable du patrimoine paroissial et les intégrer dans les collections permanentes de ces musées.

Les inventaires nationaux sont, pour l'essentiel, catholiques. Ils ne sont pas terminés et il faudra les poursuivre. En revanche, on a ignoré jusqu'à ce jour les patrimoines ancestraux des autochtones qui se sont maintenus par-delà l'évangélisation chrétienne, celui des anglicans et des autres protestants aussi, dont les traditions remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux des juifs et des orthodoxes enfin qui prennent leurs sources au XIX<sup>e</sup> siècle. Il est temps que l'on rattrape ce retard, que l'on corrige une situation qui peut paraître injuste à un très grand nombre. Le Québec est riche de la diversité de ses traditions religieuses et ses inventaires nationaux doivent en témoigner.

Les archives historiques des communautés, des paroisses et des diocèses, est-il besoin de le souligner, occupent les premiers rangs du patrimoine religieux. Entre autres usages, elles permettent de redonner sens aux objets mobiliers devenus totalement muets sur les tablettes des réserves de musées. Les archives des communautés sont généralement bien tenues. Elles sont conservées dans de

bonnes conditions, répertoriées, analysées et mises au service des usagers. En revanche les documents regroupés dans les centres administratifs diocésains ne disposent pas toujours d'instruments de recherche. Quant aux archives paroissiales, la situation est très variable. Au mieux, elles ont déjà quitté le presbytère et logent dans un centre administratif diocésain ou dans un centre agréé d'archives. Au pire, elles végètent dans les voûtes des presbytères dans des conditions de conservation douteuses, il n'y a aucun personnel pour s'en occuper et pour accueillir les chercheurs, certaines ont disparu avec la vente des presbytères ou ont même été volées. Conscient de la situation, l'archidiocèse catholique de Québec a créé en 2004 le Centre des archives historiques du diocèse de Québec qui « a pour mandat de regrouper dans un lieu sécuritaire l'ensemble des archives ecclésiastiques du diocèse (archives diocésaines et archives de paroisses anciennes ou supprimées) et d'offrir le même avantage aux archives des congrégations religieuses, organismes et mouvements ecclésiaux, familles et individus en lien avec la vie et l'histoire de l'Église de Québec ». Le Centre a également pour mandat de favoriser l'accès à ces archives « pour que soit offerte à toute la collectivité la mémoire historique de l'Église ». Les autres diocèses de l'Église catholique et des autres confessions religieuses devraient suivre cet exemple.

#### **Pour les patrimoines mobilier et archivistique**

Poursuivre les inventaires des biens mobiliers des communautés religieuses et faire de **l'inventaire du patrimoine des communautés de la Nouvelle-France une priorité nationale.**

Confier à la Société des musées québécois (Smq) le mandat de mettre au travail le réseau des musées — musées d'État et musées accrédités — afin d'inventorier les biens qui pourraient tracer **le portrait véritable du patrimoine paroissial** et les intégrer dans les collections permanentes de ces musées.

**Inventorier les patrimoines religieux des minorités.**

Comme s'appête à le faire l'archidiocèse de Québec, inviter les autres diocèses catholiques et les autres confessions à mettre sur pied des **centres d'archives** qui regrouperaient archives diocésaines, archives paroissiales et archives des communautés religieuses non encore organisées.

#### **L'immatériel**

La réalité du patrimoine immatériel n'est pas encore bien connue et encore moins reconnue à sa pleine valeur. Dans sa 32<sup>e</sup> session tenue en octobre 2003, l'Unesco a adopté la *Convention pour la sauvegarde du patrimoine immatériel*. Cette nouvelle convention internationale vient s'ajouter à d'autres portant sur la sauvegarde des patrimoines matériel et naturel. Elle définit le patrimoine immatériel comme

« l'héritage culturel vivant des communautés ». Le texte de la Convention propose une définition large de l'immatériel qui comprend les expressions orales, les savoir-faire, les pratiques festives, les rituels et les spectacles ainsi que les instruments, les objets, les artefacts et les espaces qui permettent leur manifestation. En faisant une place aux objets et aux espaces matériels, elle reconnaît que les éléments intangibles de la culture ont souvent besoin d'un support matériel pour s'exprimer. En matière de patrimoine religieux, nous convenons aujourd'hui que seuls les témoins vivants, porteurs de traditions, de savoirs et de savoir-faire, peuvent détailler les fonctions et les noms des objets des liturgies chrétiennes ou juive.

Les connaissances consignées dans ce domaine se trouvent pour le moment dans les livres et les films. Ces livres, qui contiennent des trésors d'expériences vécues et transmises par la parole écrite, font état de la partie pensante et réfléchissante de l'expérience chrétienne ou juive, mais plus rarement de l'agir du peuple. Le film complète le livre à cet égard. Il restitue le geste et la parole spontanés des pèlerins, des paroissiens à la sortie de la messe du dimanche, à la procession, au reposoir. D'où l'importance des enquêtes enregistrées et filmées en procédé numérique sur les croyances, les rites et les coutumes d'hier mais transmises pour demain. Le rite latin a été abandonné voilà maintenant quarante ans et presque personne ne connaît encore la signification de l'« *Ite missa est* » ni ne peut chanter le *Tantum Ergo* comme les élèves des collèges classiques et beaucoup de paroissiens le faisaient aisément dans les années 1950. La consignation du patrimoine religieux immatériel commande donc un programme d'enquêtes auprès des acteurs et ces derniers ne sont pas que des clercs. Il faudrait considérer les témoignages des laïcs engagés au service des Églises, comme ceux qui ont œuvré dans les chorales paroissiales, dans les groupes d'action catholique générale et spécialisée, dans les mouvements de jeunesse qui ont tant apporté au catholicisme québécois, des *elders* des communautés protestantes, gardiens des traditions liées à la Bible, à l'éducation et au volontariat.

Les augustines de Québec donnent le modèle d'une vision d'avenir pour le patrimoine des communautés, car en plus de favoriser les inventaires de leurs biens matériels, elles s'occupent maintenant de leur patrimoine immatériel, des savoirs et des savoir-faire qu'elles détiennent de tradition orale et manuelle depuis les origines. La documentation des collections passe par les archives et la tradition du geste et de la parole que la vie en communauté cloîtrée a favorisée. Et, inversement, la comparution des objets devant leurs utilisateurs d'origine a pour effet de stimuler la mémoire et de documenter ce que taisent les archives. Les communautés religieuses sont à bout d'âge et le patrimoine immatériel qu'elles détiennent d'un passé pluriséculaire doit être consigné au plus tôt. Comme pour les biens mobiliers, nous devrions faire de l'inventaire du patrimoine immatériel des communautés fondatrices de la Nouvelle-France une priorité nationale. Et ces inventaires devraient se dérouler en même temps, l'un informant l'autre. Par ailleurs, le regroupement de leurs ressources documentaires dans des espaces communs organisés en lieux de mémoire permettrait de rationaliser les efforts que les communautés religieuses consacrent pour mettre à la disposition du public le grand héritage qu'elles

s'apprêtent à léguer à la nation. Nous devrions ensuite favoriser la création ou l'achèvement d'instruments de recherche modernes — informatisés et disponibles sur la toile virtuelle — pour leurs objets comme pour leurs archives et leurs traditions.

#### **Pour le patrimoine immatériel**

Inventorier le patrimoine immatériel au moyen d'un vaste **programme d'enquêtes ethnologiques** où les traditions du geste et de la parole seraient fixées sur support numérique.

Faire de l'inventaire du patrimoine immatériel des **communautés religieuses implantées à l'époque de la Nouvelle-France**, comme pour leurs biens mobiliers, une priorité nationale.

Inventorier le **patrimoine immatériel en même temps que les biens mobiliers**, l'un informant l'autre.

#### **En conclusion**

En 2000 le Groupe-conseil présidé par Roland Arpin soumettait à la ministre de la Culture et des Communications ses réflexions et ses recommandations sur une politique du patrimoine culturel. Malheureusement, une telle politique n'existe toujours pas et nous devons encore agir à la pièce, notamment pour ce qui concerne la vaste question du patrimoine religieux. Le gouvernement du Québec devrait se donner le plus rapidement possible une politique du patrimoine culturel, modifier en conséquence la *Loi sur les biens culturels* en y incluant la notion de patrimoine immatériel.



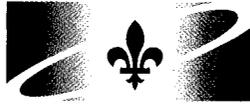
Marcel Masse  
Président  
CFQLMC



Jean Simard  
Président  
SQE

Ont participé à la rédaction de ce mémoire :

Yves Bergeron  
André Gaulin  
Marcel Junius  
André Marier  
Marcel Masse  
Claude Paulette  
Jean Simard



COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE  
SUR LES LIEUX  
DE MÉMOIRE COMMUNS

Septembre 2005

Mesdames, Messieurs,

La Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, instrument de coopération Québec-France, s'est donné depuis 1996 comme objectifs d'inventorier, de mettre en valeur et de célébrer notre patrimoine commun. La Société québécoise d'ethnologie, fondée en 1975, est un organisme à buts non lucratifs qui se préoccupe d'ethnologie et de mise en valeur des patrimoines matériel et immatériel à des fins culturelles, sociales et scientifiques. Les deux organismes se sont associés pour rédiger et présenter un mémoire sur le patrimoine religieux du Québec à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale.

Vous trouverez ci-joint, pour votre information et, nous l'espérons, pour votre intérêt, 25 exemplaires de notre mémoire accompagnés d'un résumé de son contenu, et 20 exemplaires supplémentaires à transmettre à la Tribune de la presse, des dépliants expliquant la CFQLMC ainsi que des recueils réunissant quelques propositions de classement de biens culturels adressées à la ministre de la Culture et des Communications.

Les communautés religieuses venues de France au XVII<sup>e</sup> siècle s'établir en Nouvelle-France, auxquelles se sont ajoutées toutes celles qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, ont traversé l'océan Atlantique pour doter le Québec d'un important réseau de maisons d'éducation, d'accueil social et d'institutions de santé, sont au cœur de la mémoire commune franco-québécoise.

Les biens patrimoniaux de ces communautés religieuses et de celles fondées par des Québécoises et des Québécois ainsi que les multiples biens religieux patrimoniaux de nos paroisses sont du domaine de l'héritage national et doivent être protégés et transmis aux générations à venir. Ils sont essentiels à la lecture et à la compréhension de notre histoire. C'est dans cet esprit que nous adressons notre mémoire à la Commission.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Marcel Masse  
Président

CC - 18PA  
C. G. - PATRIMOINE  
RELIGIEUX

**Des lieux de mémoire communs  
au Québec et à la France**



**COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE**

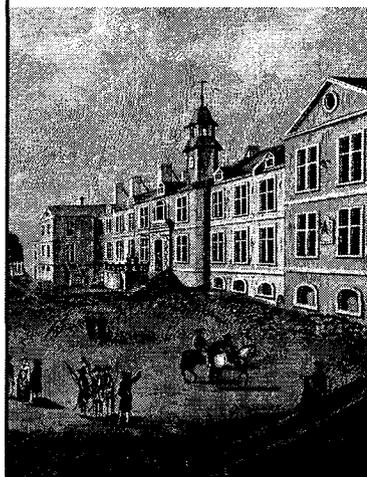
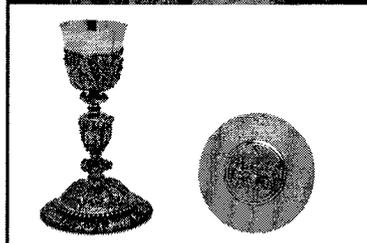
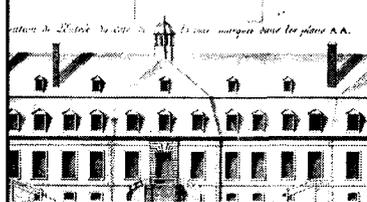
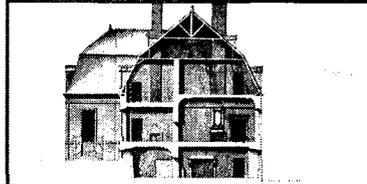
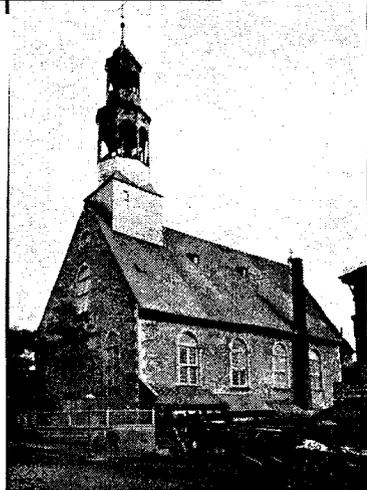
CC - 18MA  
C.G.-PATRIMOINE  
RELIGIEUX

POUR ASSURER UN AVENIR AU PASSÉ

Des lieux de mémoire communs  
au Québec et à la France



COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE  
SUR LES LIEUX  
DE MÉMOIRE COMMUNS



Ce recueil est publié par la Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs en collaboration avec le Service de la recherche et de l'évaluation du Musée de la civilisation et l'Association Québec-France.

#### COLLABORATEURS

Rédaction et révision des textes	Membres du Comité de mise en valeur
Coordination de la production	Claude Paulette
Recherche iconographique	Swann Freslon Karim Souiah
Infographie et conception de la page couverture	Danielle Roy

Données de catalogage avant publication (Canada)  
Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs.  
Des lieux de mémoire communs au Québec et à la France. Pour assurer un avenir au passé, Québec, Musée de la civilisation, septembre 2005, 108 p.  
Comprend des références bibliographiques

ISBN : 2-550-44041-2

La Commission franco-qubécoise sur les lieux de mémoire communs est subventionnée par le ministère de la Culture et des Communications, par le ministère des Relations internationales du Québec ainsi que par le Consulat général de France.

Illustrations de la page couverture :

Les meubles de Mgr de Saint-Vallier à l'Hôpital général de Québec, J. Jaillet, photographe.

Le Palais de l'Intendant, ANC.

La chapelle Notre-Dame-du-Bonsecours, Commission des monuments historiques de la Province de Québec.

Illustration du couvert 4 :

Le fort et le moulin de Senneville, BMQ.

Aujourd'hui, la notion de « lieu de mémoire » est entrée dans le langage courant ; elle fait partie des préoccupations majeures de la population. Peut-on l'expliquer par la volonté du plus grand nombre de retourner à des valeurs plus simples, une sorte de retour aux sources ?

À la différence des monuments historiques que nous célébrions jusqu'alors, un lieu de mémoire possède la particularité de devenir symbole identitaire pour la communauté qui se l'est approprié. En somme, il est aussi bien vecteur d'identité que source de renseignements sur une population.

Les lieux de mémoire présentés dans ce répertoire comportent une autre spécificité, celle de constituer un patrimoine commun aux peuples de France et du Québec. La plupart ont été reconnus comme tels depuis longtemps par les Québécois mais un seul (et il y a quelques mois à peine) a jusqu'ici bénéficié de la protection que garantit le classement selon la loi des Biens culturels. C'est ce dernier critère qui a guidé la Commission dans son choix.



PRÉFACE	7
Un nouveau champ de coopération franco-québécoise par Marcel Masse	
LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL	9
Dans la France révolutionnaire	11
La protection des monuments au Québec	15
L'œuvre de la Commission des biens culturels	18
DES TRÉSORS À PROTÉGER	23
Le Comité de mise en valeur	25
Archives	27
Bâtiments	31
Constructions militaires	39
Édifices religieux	45
Lieux et milieux naturels	49
Mobilier et vêtements religieux	53
Œuvres picturales	59
Sites archéologiques	63
Des bâtiments à étudier dans l'Île de Montréal	73
BIBLIOGRAPHIE	75
Appendice	77
Le patrimoine des communautés religieuses de la Nouvelle-France par Jean Simard	



## UN NOUVEAU CHAMP DE COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOISE

par Marcel Masse

Les Français et les Québécois entretiennent des relations privilégiées dont les fondements se trouvent dans leur histoire, leur culture et leur langue communes. Pendant plus de 150 ans, du début du XVII<sup>e</sup> au deuxième tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, le destin de ces deux peuples a été intimement lié. Ils ont vécu une même aventure, celle de l'Amérique française.

Malgré le traité de Paris de 1763, qui semblait ratifier un abandon, les liens ne se sont pas rompus. Ainsi, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cette relation s'est exprimée sur le plan diplomatique par la venue au Québec en 1855 de la corvette française La Capricieuse, commandée par le capitaine Henri Belvèze, par la création en 1858 d'un Consulat de France à Québec, puis par la nomination à Paris en 1882 d'Hector Fabre, agent commercial et financier du Québec. Malgré l'éloignement géographique, les deux sociétés ont su développer, au fil des ans et des générations, des relations exceptionnelles qui se caractérisent aujourd'hui par leur richesse, leur diversité et leur pérennité.

Le 5 octobre 1961, le gouvernement du Québec ouvre la Maison du Québec à Paris, qui deviendra en 1964 la Délégation générale du Québec en France. Puis, dans la foulée de la visite du Général de Gaulle en 1967 à l'Exposition universelle de Montréal, la diversification et l'élargissement des accords de coopération s'intensifient dans le domaine de l'éducation et dans celui de la culture et s'amorcent en économie, dans les affaires sociales, en recherche scientifique et en communications. Cette visite du Président de la République française fut, comme celle de La Capricieuse, une étape déterminante qui révéla la profondeur des liens unissant les deux nations et l'étendue de leurs relations.

La coopération entre la France et le Québec est toujours aussi dynamique et variée et les accords de coopération demeurent des outils essentiels pour répondre aux préoccupations respectives.

Mais il nous faut également tenir compte du contexte actuel de mondialisation et de médiatisation qui tend à uniformiser les cultures et les sociétés. Chez les Français et les Québécois, le déséquilibre entre mondialisation et identité se traduit par le besoin et la volonté de retrouver leurs racines. Partageant une longue période d'histoire commune, ils tiennent à en garder vivante la mémoire.

Comme jadis ils ont créé ensemble cette Amérique française qui s'étendait de l'Atlantique aux Rocheuses, du golfe du Mexique à la baie d'Hudson, ils renouent aujourd'hui avec leur histoire pour mieux comprendre la place qu'ils occupent dans le monde. La mémoire devient ainsi source d'action.

L'Amérique française, œuvre des Français et de ceux qui sont devenus en majorité des Québécois, constitue un point de convergence de notre histoire. Bien qu'elle ait profondément marqué la langue, les savoir-faire, les arts et la culture, l'architecture, l'urbanisme et les paysages, force nous est de constater un important déficit de la connaissance de cette histoire de part et d'autre de l'Atlantique.

Des axes d'échange sur les lieux de mémoire communs aux Français et aux Québécois se devaient d'être développés si nous voulions actualiser notre rencontre.

C'est en ce sens qu'en décembre 1996, alors Délégué général du Québec en France, j'ai proposé, à l'occasion de la 55<sup>e</sup> session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, la création d'une commission binationale sur les lieux de mémoire communs. Cette idée, qui établissait un nouveau champ de coopération entre la France et le Québec, fut retenue.

Présidée conjointement par M. Henri Réthoré, ancien consul général de France à Québec, et moi-même, la Commission s'est donné comme objectifs d'inventorier et de célébrer notre mémoire commune. Elle considère à cette fin que les lieux de mémoire signifient l'ensemble des repères culturels de l'époque de Champlain à aujourd'hui – expressions, pratiques, espaces issus d'expériences communes.

La notion admet une variété d'approches, qu'elles soient historiques, ethnologiques, sociologiques, scientifiques, musicologiques, muséologiques, littéraires, etc. Elle présente également des dimensions multiples : mémoire personnelle, mémoire régionale, mémoire nationale, ce qui permet une démarche multidisciplinaire et l'admission aussi bien d'éléments prestigieux que d'autres moins connus.

Pour nous Québécois, la France est le lieu d'origine de notre mémoire commune et l'Amérique française, le lieu de son accomplissement. Regroupant des deux côtés de l'Atlantique plus d'une cinquantaine de membres qui apportent aussi bien leurs responsabilités professionnelles que leurs champs d'intérêt personnels, la Commission a mis sur pied plusieurs comités thématiques devenus de véritables réseaux qui varient selon les besoins et qui représentent autant de sujets de prédilection : histoire, archéologie, musées, inventaires, mise en valeur, communication, jeunesse, université d'été, commémoration, toponymie, généalogie.

Depuis sa création, la Commission a développé un important réseau de partenaires et rassemble aujourd'hui un grand nombre de personnes intéressées aux lieux de mémoire franco-québécois. C'est ce réseau qui assure l'intégration de ses thèmes dans les sociétés de nos deux pays.

Le défi est intéressant, c'est à nous de réussir.

## **LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE NATIONAL**

Dans la France révolutionnaire

La protection des monuments au Québec

L'œuvre de la Commission des biens culturels



## DANS LA FRANCE RÉVOLUTIONNAIRE

Ce n'est qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'idée d'un patrimoine national a germé en France. Jusque-là, les créations de l'art et de l'architecture étaient avant tout sujettes aux lois de la mode, au goût du jour. Depuis que les rois de France avaient été éblouis, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, par les beautés de l'Italie et de ses ruines romaines, l'architecture et les monuments de l'art français du Moyen-Âge devenaient objets de mépris comme étant œuvres de rois barbares, d'où l'épithète injurieuse de « gothique ».

### Classique contre Gothique

Au moment où Jacques Cartier prenait possession du Canada sous le roi François I<sup>er</sup>, celui-ci visitant la ville de Nîmes, exprimait son admiration pour les monuments antiques. Pourtant, six ans auparavant, en 1527, il avait fait raser le Vieux Louvre de Paris, érigé par son ancêtre Philippe-Auguste 350 ans plus tôt, pour le remplacer par un bâtiment classique. Ses successeurs, tous entichés de classicisme et de nouveauté, n'hésitèrent pas non plus à vendre ou à faire disparaître les biens dont ils n'avaient plus besoin sans souci de leur qualité ou des souvenirs qui s'y rattachaient.

### Premières protestations

Roger de Gaignières, un érudit, demande en 1703 à Louis XIV « un arrêt qui défendra de démolir les monuments sans une permission expresse de ceux qui peuvent y être intéressés et qui commettra une personne pour aller dans les provinces les faire dessiner ». Il collectionne lui-même près de 25,000 dessins d'édifices et d'objets d'art médiévaux. À la même époque, le moine bénédictin Bernard de Montfaucon publiera, de 1729 à 1735, cinq volumes de gravures intitulés « Monuments de la monarchie française ». Malheureusement, il dut interrompre son travail par manque d'intérêt de son siècle pour les « cérémonies des princes barbares et leurs images grossières ».

À la veille de la Révolution, en 1787, le Journal de Paris dénonce les menaces de démolition qui pèsent sur la Fontaine des Innocents, sculptée en 1549 par l'illustre Jean Goujon. Grâce à une campagne de presse et aux protestations publiques, le monument échappe finalement à la destruction.

### Une expression nouvelle

En 1790, l'archéologue Aubin-Louis Millin, enrichit la langue courante d'une expression qui fera « du chemin » lorsqu'il attire l'attention de l'Assemblée constituante sur « les monuments historiques ». Dans une pétition adressée à la même assemblée, François Puthod de Maisonrouge, pour sa part, veut convaincre les « immigrés » de transformer leur « patrimoine de famille » en « patrimoine national » définissant ainsi le sens moderne de patrimoine. Les députés créent une commission des Monuments formée d'artistes et de savants chargés d'inventorier et de trier les biens de l'Église, confisqués l'année précédente. On nationalise aussi les biens des nobles émigrés, puis ceux de la Couronne.

### Le vandalisme révolutionnaire

Malgré les peines de prison prévues, des dégradations se produisent sur les monuments d'art, ces abus se multipliant avec l'abolition de la monarchie. Pour sa part, le 16 septembre 1792, l'Assemblée nationale ordonne par décret l'enlèvement de « toutes les statues, bas-reliefs, inscriptions et autres monuments en bronze et en toute autre matière ». Elle impose la conversion de tout le métal en canons, bien qu'elle ait recommandé par décret de « préserver les chefs-d'œuvre des arts ».

La commission des Monuments souhaite préserver « non par amour pour eux mais pour l'Histoire » les tombeaux des rois se trouvant à l'abbaye de Saint-Denis. Ils sont quand même violés et détruits au mois d'août 1793. Les cadavres sont jetés à la voirie. L'archéologue Alexandre Lenoir, chargé du dépôt où l'on apporte les œuvres d'art sauvées de la destruction, au risque de sa vie, tente d'arrêter le massacre. Il réclame les œuvres en marbre...inutiles pour faire des canons. De l'assemblage hétéroclite qu'il réunit, Lenoir crée le musée des Monuments français.

### La colère d'un curé

En 1794, l'abbé Henri Grégoire, député à l'Assemblée nationale, dénonce ces destructions qui, étendues à toute la France, causent un tort irréparable à l'art français. En référence à la période obscure qui suivit les invasions barbares en Gaule, il crée le néologisme « vandalisme ». Son appel est entendu ; la Convention promulgue un décret interdisant d'enlever, détruire, mutiler ou altérer les objets qui intéressent les arts, l'histoire et l'instruction. Pour les soustraire à la vengeance de citoyens déchaînés, elle ordonne que les monuments transportables qui portent des symboles royaux soient transférés dans le musée le plus près.

### Le temps des inventaires

Pour tout le territoire français, la commission des Arts de la Convention confie à un réseau de correspondants le soin « d'inventorier et de conserver [...] les objets qui peuvent servir

aux arts, aux sciences et à l'enseignement ». En 1810, le ministre de l'Intérieur de Napoléon I<sup>er</sup> demande à tous les préfets d'établir une liste des châteaux, églises et abbayes dignes d'attention et d'organiser le retour à leur lieu d'origine des œuvres dispersées. Dans certaines régions, comme en Normandie ou à Toulouse, cette enquête va donner naissance aux premières sociétés archéologiques.

### La redécouverte du Moyen-Âge

Le massacre des monuments médiévaux va susciter la nostalgie de cette époque. Après Alexandre Lenoir qui reconstitue des vestiges dans son musée, les artistes et les écrivains romantiques voudront, à compter de 1815, recréer « le décor ». Ils partent à la recherche des paysages qui font vibrer les âmes mélancoliques. Mais cette quête du pittoresque subit un réveil brutal : on ne trouve que des ruines ou des hommes en train de dilapider ce qui reste, comme par exemple on le fait à l'abbaye de Cluny, le plus important monument de l'Occident.

### Les albums de voyage

C'est la lithographie qui va porter la croisade romantique de revalorisation du patrimoine national. Entre 1820 et 1878, le baron Taylor, ses associés Nodier et de Cailleux, de nombreux écrivains et dessinateurs utilisant ce procédé de reproduction plus facile que le burin, font paraître 21 volumes de gravures des « Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France ». Ces images rendent les monuments gothiques dignes d'admiration et finissent par soulever l'indignation face au vandalisme qui se poursuit.

Victor Hugo réagit avec colère devant une église de Rouen transformée en écurie. Dans deux épîtres (1825 et 1832) intitulées « Guerre aux démolisseurs ! » il fustige ceux qui détruisent le patrimoine: « Il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays. Une loi suffirait, qu'on la fasse ». Par ailleurs, il écrit: « Quels que soient les droits de la propriété, la destruction d'un édifice historique et monumental ne doit pas être permise à ces ignobles spéculateurs que leur intérêt aveugle sur leur honneur. Misérables hommes et si imbéciles qu'ils ne comprennent même pas qu'ils sont barbares ».

### Les inspecteurs

C'est le ministre François Guizot qui recommande en octobre 1830, au tout nouveau roi des Français Louis-Philippe, la création d'un poste d'inspecteur général des Monuments historiques. Celui-ci veillera à sauvegarder et à faire connaître les antiquités nationales. Le roi confie la fonction à un historien de 28 ans. En l'absence de règlements spécifiques et des crédits nécessaires, Ludovic Vitet choisit « d'agiter les consciences » tout en réclamant une loi qui lui procurerait les moyens d'agir. En 1834, lui succède l'écrivain

Prosper Mérimée qui inventera pendant vingt ans, jour après jour, ce qui deviendra le service des Monuments historiques.

#### Une commission

En 1837, on adjoindra à l'inspecteur une commission des Monuments historiques avec mission de répartir les fonds de l'État entre les différents monuments. En inventant de cette façon la notion de classement, on établit une hiérarchie entre les édifices selon l'intérêt qu'ils représentent. À la demande de Mérimée, la commission fait appel, à partir de 1840, à des architectes connus pour leur connaissance des structures anciennes. Le plus célèbre d'entre eux, Eugène Viollet le Duc, siégera même à la commission.

#### Les lois des monuments historiques

Ce n'est finalement qu'en 1887, sous la III<sup>e</sup> République, que la France se donne une première loi sur la protection des monuments historiques. Celle-ci spécifie que les immeubles et les objets mobiliers appartenant à des personnes publiques ou privées peuvent être classés lorsque leur conservation représente un intérêt national. Le classement d'office est prévu pour les biens appartenant à des collectivités publiques récalcitrantes. Mais la loi ne réussit pas à éviter l'exportation aux États-Unis d'importantes sections de cloîtres médiévaux, vendus sur place par des marchands de matériaux. Pour arrêter ce dépeçage du patrimoine, une nouvelle loi de 1913 prévoit des sanctions civiles et pénales en cas de travaux effectués sans autorisation.

## LA PROTECTION DES MONUMENTS AU QUÉBEC

L'apparition d'une conscience patrimoniale a suivi, au Québec, un cheminement analogue à celui de la France, l'épisode révolutionnaire en moins. Une progression tranquille, pourrait-on dire, mais ponctuée de quelques éclats.

### Une première alarme

En 1824, une des deux plus anciennes églises du pays, Notre-Dame-des-Victoires, érigée en 1688, [l'autre est l'église de l'Hôpital Général, de 1671] est menacée de démolition, les marchands de la basse-ville de Québec réclamant l'espace pour agrandir le marché. Mais l'édifice, devenu leur église paroissiale, sera sauvé par les immigrants irlandais. Les marchands reviendront à la charge en 1831, en 1833, et en 1854, appuyés par certains marguilliers, invoquant « la grande vieillesse de l'église ». À quoi l'évêque, M<sup>re</sup> Pierre-Flavien Turgeon, répond : « Je ne pourrai me résoudre à dépouiller la ville d'un de ses sanctuaires les plus vénérés ».

### Le coup de fouet

Au cours des années 1830, la volonté d'autonomie politique des Canadiens va s'exprimer par une série d'événements : adoption des 92 Résolutions par la Chambre des députés, fondation de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, soulèvements de 1837-1838 et en 1839, le rapport de Lord Durham préconisant « dans leur intérêt » l'assimilation des Canadiens, ce « peuple sans histoire et sans littérature ». Ce jugement péremptoire agit comme un coup de fouet et suscite en 1845 la publication de l'Histoire du Canada par François-Xavier Garneau. Pour les Canadiens français, c'est l'éveil à une culture historique et le renforcement d'une identité particulière où se manifeste, entre autres, un souci de préserver le patrimoine immobilier. Après le sauvetage de l'église de la basse-ville de Québec, ce sont les religieuses hospitalières qui, en 1862, renoncent à démolir le moulin de l'Hôpital Général « quoique ce bâtiment ne serve aujourd'hui à aucun usage » écrit leur annaliste.

### Le vieux Québec fortifié en danger d'éradication

C'est en 1870 que le gouvernement britannique décide de rapatrier la garnison casernée dans la ville de Québec depuis 1759. C'est alors un Québec avide de changement qui veut en profiter pour se débarrasser de son « corset », ses murailles. On fait d'abord sauter les portes Saint-Louis et Prescott en 1871 puis celles du Palais et Hope en 1873. Des rues qui seraient prolongées en perçant le mur d'enceinte sont même prévues. Mais, en 1875, le gouverneur général du Canada, Lord Dufferin, s'objecte à l'arasement des fortifications.

Sans doute inspiré par l'exemple de Carcassonne, restaurée par l'architecte Viollet le Duc, il parvient à faire reconstruire trois des portes et commande un projet de mise en valeur de cette ville qu'il juge «si pittoresque».

Malheureusement, ni lord Dufferin, ni les élus municipaux n'ont jugé «assez pittoresque» le vieux collège des jésuites, bâtiment pourtant monumental et qui s'inscrivait au cœur de Québec depuis 150 ans. Malgré les protestations, il est dynamité en 1877.

#### Pour sauver nos ruines historiques

Sous l'influence du mouvement romantique et le goût du pittoresque alors en vogue, on prend de plus en plus conscience de l'importance d'un patrimoine que l'on jugeait auparavant sans intérêt. C'est ainsi que le jeune rédacteur du journal *Le patriote* s'élève, en 1887, contre la démolition du moulin à vent de Sorel : « Je regrette, écrit Arthur-Aimé Bruneau, de voir nos gouvernements ne pas plus s'occuper qu'ils ne le font de nos ruines historiques qui seules peuvent rappeler à l'avenir, les gloires du passé ».

En 1891, la Société de numismatique et d'archéologie de Montréal qui occupe l'ancienne résidence du gouverneur de Ramezay, décide d'apposer dans le Vieux Montréal des plaques commémorant des événements ou des personnages célèbres. L'année suivante, la Société historique de la ville s'inscrit dans ce mouvement.

#### L'histoire mise en scène

En 1908, les fêtes marquant le 300<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Québec par Champlain vont donner lieu à une reconstitution de grande envergure qui stimulera la mémoire nationale. Des centaines de figurants en costumes d'époque font revivre des événements marquants de l'histoire.

#### Nos églises en danger

Il ne suffit pas de célébrer le patrimoine par des discours pour le protéger, c'est ce que voulait rappeler le notaire Gustave Beaudoin lorsqu'il décrivit, dans la *Revue Nationale* en 1919, la désolation des monuments historiques canadiens et, en particulier, celle de nos vieilles églises. Le notaire a-t-il été inspiré par l'écrivain français Maurice Barrès qui, en 1914, dénonçait « La grande pitié des églises de France » ?

Cette même année voit la naissance de la Commission canadienne des monuments et sites historiques.



Église Notre-Dame-des-Victoires, Québec. Photographie prise lors du premier Congrès marial canadien, 14 juin 1929. AVQ.

### Le déclic

En août 1921, la vente aux enchères du manoir de Louis-Joseph Papineau, à Montebello, suscite une vive réaction dans *La Presse*. Arthur-Aimé Bruneau, alors devenu juge de la cour Supérieure, adresse une lettre au premier ministre Louis-Alexandre Taschereau pour réclamer une loi « identique à celle de la France, classifiant nos monuments historiques et les mettant en la possession, sous la garde et le contrôle de l'État afin d'en assurer la conservation ». Approuvée par l'Assemblée législative, une loi sur les monuments historiques est sanctionnée en mars 1922. Elle porte sur la création de la Commission des monuments historiques qui pourra classer un immeuble ou une œuvre d'art.

## L'ŒUVRE DE LA COMMISSION DES BIENS CULTURELS

### Les premiers pas- 1922-1929

Sous l'impulsion de son premier secrétaire, l'archiviste Pierre-Georges Roy, la nouvelle commission décide de dresser l'inventaire des monuments historiques du Québec et de colliger leur iconographie en s'attachant en particulier à toutes les illustrations disponibles sur le patrimoine immobilier et artistique du Régime français. La Commission publie d'affilée *Les monuments commémoratifs* (1924), *Les vieilles églises* (1925), *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927) et *L'île d'Orléans* (1928), trois ouvrages qui ont un vif succès.

Outre la sauvegarde du patrimoine, la Commission se voit confier l'organisation des commémorations historiques dont la représentation de personnages sur la façade de l'Hôtel du parlement. De plus, elle installe une centaine de plaques commémoratives le long des routes du Québec.

En 1929, elle procède au classement des premiers monuments historiques soit le château de Ramezay à Montréal, l'église de Notre-Dame-des-Victoires à Québec, la vieille maison des jésuites à Sillery. Plusieurs autres immeubles font l'objet de travaux de restauration ou de conservation.

### Des années difficiles-1930-1952



Paul Gouin

Marquées par la crise économique, puis par la Deuxième Guerre mondiale, ces deux décennies connaissent une nouvelle allocation des ressources publiques. Bien que privé de budget adéquat, le nouveau secrétaire de la Commission, Gérard Morisset, n'oublie pas pour autant les objectifs de l'Institution et il crée, en 1935, le service officiel de l'Inventaire des œuvres d'art qui va s'activer pendant 30 ans à étudier et analyser notre patrimoine artistique et architectural. Au cours de l'automne 1951, Paul Gouin, qui sera désigné président de la Commission en 1955, expose au Premier Ministre Maurice Duplessis que la loi de 1922 est devenue désuète et l'organisme peu efficace. On se propose alors d'abroger la loi, de la remplacer par un texte plus précis tant dans sa rédaction que dans ses moyens d'action. La nouvelle loi est adoptée à l'unanimité par le Parlement le 20 décembre 1951.

### Le réveil- 1952-1972

Sanctionnée le 23 janvier, la nouvelle loi intègre désormais les «monuments préhistoriques, les terrains renfermant des vestiges de civilisation ancienne et les paysages et sites présentant un intérêt scientifique, artistique ou historique» pour les biens susceptibles d'être classés. Pour sa part, aux fins de mettre en valeur un monument, la

Commission pourra acquérir des immeubles de gré à gré, et bénéficiera, de plus, d'un budget d'opération voté chaque année par le Parlement.

En 1952, la Commission élabore un programme de restauration de monuments et la majeure partie de son budget est consacré aux églises anciennes du Régime français.

#### Empêcher la destruction du Vieux-Québec

L'érection, en plein cœur de Québec, du gratte-ciel de l'Hôtel-Dieu, en 1955, constitue un réveil brutal pour les amis du patrimoine. Des protestations vigoureuses s'élèvent contre cette atteinte à l'héritage national et suscitent l'idée d'une protection d'ensemble pour la ville fortifiée. La campagne de sensibilisation à la sauvegarde de Québec suscite bientôt des émules à Montréal où l'on demande à la Ville de protéger le cœur historique de la métropole.

La Commission s'était elle-même portée acquéreur dans la ville basse ancienne de Québec, afin de les sauvegarder, de plusieurs immeubles dont un ensemble de trois maisons contiguës qui deviendra, après restauration en 1962, l'hôtel Chevalier. En 1960, alors que s'achève cette restauration, une autre des demeures historiques de la place Royale, la maison Fornel, est ravagée par le feu. Chargé d'en dresser l'état de conservation, l'architecte et urbaniste André Robitaille suggère à la Commission d'envisager une mise en valeur d'ensemble de la place Royale et du monument déjà classé qui s'y trouve, soit l'église Notre-Dame-des-Victoires. On vient de marquer le point de départ d'un vaste programme qui s'étendra sur plus de deux décennies.

#### Les arrondissements historiques

À l'expérience, la loi de 1952 se révèle cependant insuffisante pour contenir les atteintes multiples au patrimoine architectural du Vieux-Québec. Le responsable du tout nouveau ministère des Affaires culturelles, Georges-Émile Lapalme, dépose à l'Assemblée législative, le 5 juin 1963, un projet de loi dont la notion d'arrondissement historique est la clé de voûte, arrondissement qui est créé le 6 novembre de la même année. La Commission des monuments historiques prendra rapidement appui sur ce nouveau pouvoir et recommandera au ministre une protection juridique accrue pour les secteurs intra-muros. Quatre autres arrondissements voient le jour l'année suivante, soit ceux de Montréal, Sillery, Trois-Rivières et Beauport. Celui de Charlesbourg s'ajoutera en 1965. Par la création de ces arrondissements, il est stipulé qu'aucune construction, réparation, transformation ou démolition ne sera permise dans un arrondissement sans un permis de la Commission des monuments historiques.

### Protéger l'île d'Orléans

En 1963, la Commission s'était révélée incapable d'empêcher l'installation par Hydro-Québec de deux lignes de transport qui défigureront à jamais le paysage de l'île historique et de la région de Québec. Cette importante altération au cachet de l'île d'Orléans, site exceptionnel, oblige la Commission à conclure qu'à son tour, la loi d'Athanase David (1935) est devenue inopérante et qu'elle n'a aucunement empêché l'étalement urbain qui menaçait le tissu patrimonial insulaire.

Dès 1965, la Chambre de commerce de l'île saisit la Commission de cette question. En 1969, après maintes discussions avec les principaux intéressés, la Commission propose de déclarer l'île d'Orléans arrondissement historique, ce qui se fait le 11 mars 1970, par arrêté en Conseil du gouvernement.

### Une commission des biens culturels - 1972-1992

Le 20 juin 1972, la ministre des Affaires culturelles, Marie-Claire Kirkland-Casgrain, présente à l'Assemblée nationale le projet de loi sur les biens culturels. Tout en refondant les lois des monuments historiques de l'île d'Orléans et de la place Royale, la proposition permettra à l'État d'élargir le champ de son intervention à de nouveaux types de biens, de répondre aux préoccupations exprimées depuis longtemps par les archéologues, les architectes, les ethnologues, les historiens de l'art et les archivistes.

Le 8 juillet 1972, l'Assemblée nationale adopte la Loi sur les biens culturels. Celle-ci établit la notion de « bien culturel », introduit une nouvelle forme de désignation, soit la reconnaissance, et destine à des fins culturelles la sauvegarde du patrimoine naturel en habilitant le gouvernement à créer des arrondissements naturels. La loi édicte pour la première fois des dispositions permettant de sauvegarder les richesses archéologiques que recèlent le sol et le sous-sol du Québec.

S'inspirant de plusieurs autres pays ainsi que des documents de l'Unesco, la loi :

- intègre la notion d'aire de protection par l'établissement d'un périmètre autour d'un monument historique ou d'un site archéologique classé ;
- élargit la notion de protection du patrimoine culturel en y ajoutant la sauvegarde et la mise en valeur des richesses culturelles du Québec ;
- étend sa juridiction au patrimoine mobilier tout autant que naturel et accorde droit de cité au patrimoine archéologique ;
- régleme les fouilles archéologiques en exigeant l'obtention d'un permis ;

- autorise le ministre à procéder à un classement sans nécessairement détenir la permission du propriétaire; une mesure réclamée depuis longtemps par la Commission.

#### Les biens historiques

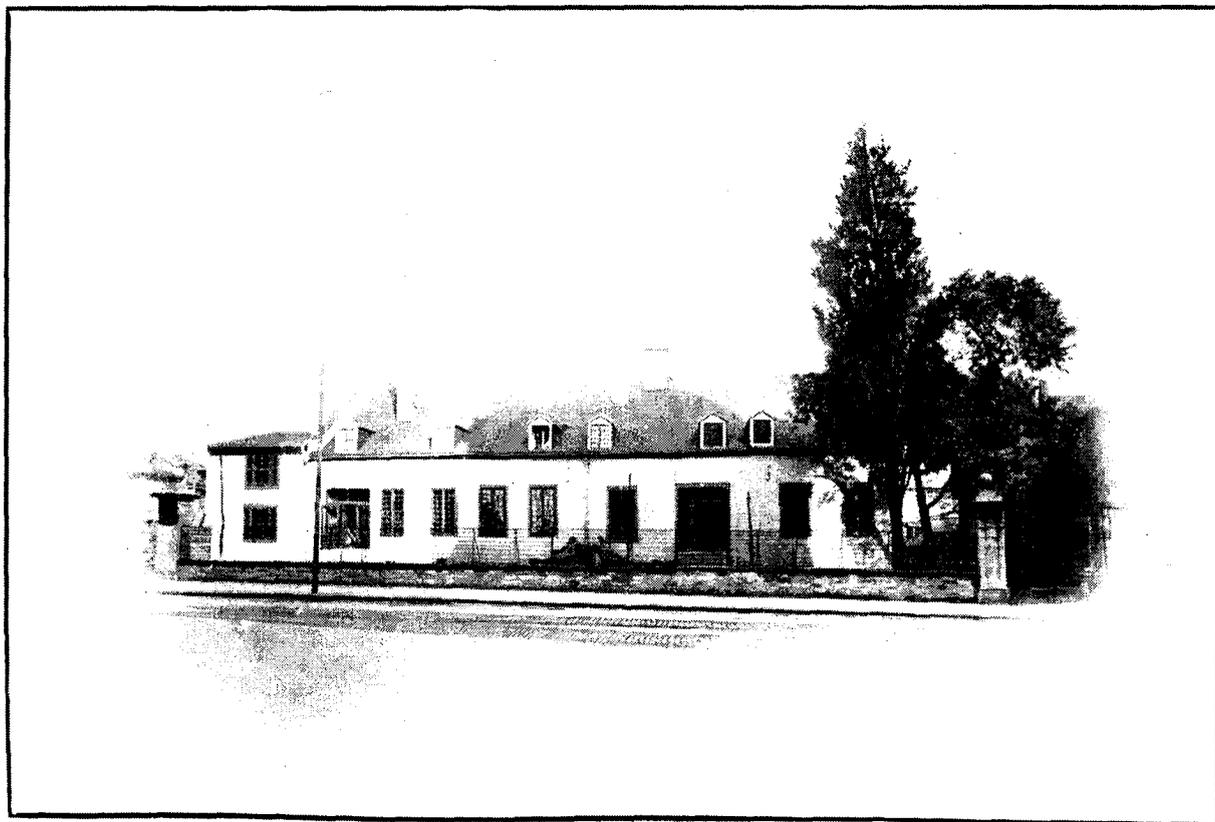
Au sens de la loi, le mot bien historique comprend tout manuscrit, imprimé, document audiovisuel ou objet façonné dont la conservation présente un intérêt historique à l'exclusion d'un immeuble. Une définition aussi large permet, pour la première fois, d'accorder la protection légale aux archives. La collection Lionel-Groulx sera le premier fonds d'archives privé à bénéficier de la loi.

La définition de bien historique permet aussi à la Commission de veiller à la protection des biens ethnologiques. Ainsi, en 1977, le Ministre classe la collection d'outils de la forge Asselin, dans l'île d'Orléans.

#### La protection du patrimoine naturel

La Commission propose et obtient encore la création d'arrondissements naturels. C'est Percé en 1973, la Minganie en 1978, le bois de Saraguay dans l'île de Montréal en 1981 et, tout récemment, l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Le château de Ramezay avant les changements du XX<sup>e</sup> siècle.  
Chéron & Associés, photographes.





## DES TRÉSORS À PROTÉGER

Le Comité de mise en valeur

Archives

Bâtiments

Constructions militaires

Édifices religieux

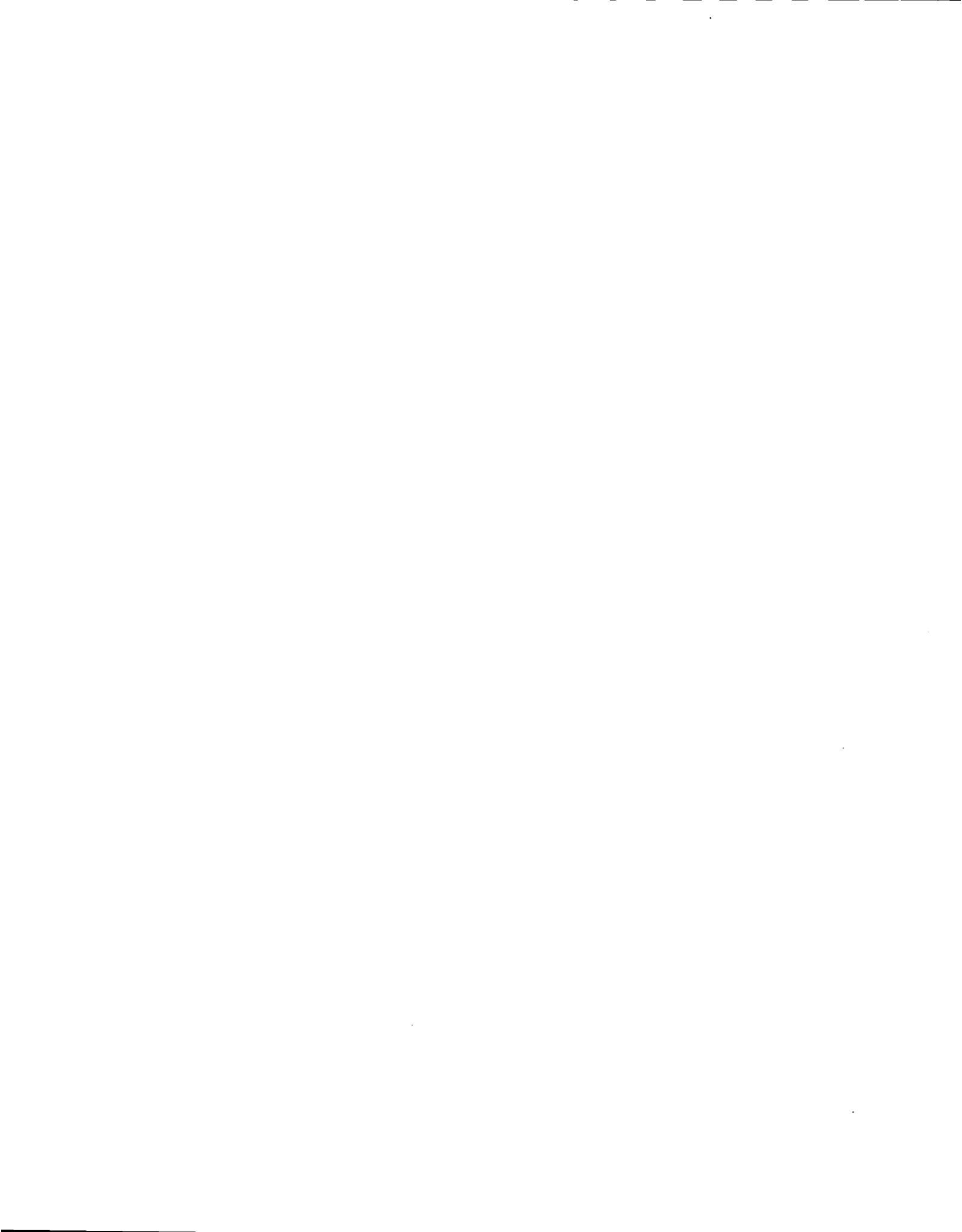
Lieux et milieux naturels

Mobilier et vêtements religieux

Œuvres picturales

Sites archéologiques

Des bâtiments à étudier dans l'Île de Montréal



## LE COMITÉ DE MISE EN VALEUR

## Mandat

Inventorier et œuvrer à la mise en valeur des repères culturels franco-québécois, témoins uniques et essentiels pour une connaissance approfondie de la genèse de la Nouvelle-France et de l'enracinement de la culture française en Amérique du Nord, et, en général, pour une meilleure compréhension de notre histoire nationale.

Solliciter un statut juridique pour les monuments ou biens représentatifs qui célèbrent la mémoire commune franco-québécoise et qui ne sont ni reconnus ni classés en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec, et ce, afin de rendre ce patrimoine accessible aux générations futures.

Président                    André Gaulin

Coordonnateur            Claude Paulette

Collaborateurs	René Beaudoin	André Marier
	Yves Bergeron	Christian Morissonneau
	Jacques Des Rochers	Philippe Picard
	Marcel Junius	Pierre-Paul Sénéchal
	Jacques Lacoursière	Jean Simard
	Jacques Lemieux	



## LES ARCHIVES DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE

L'histoire des archives de la Compagnie de Saint-Sulpice remonte à l'arrivée de ses membres à Montréal en 1657. Puis, à partir de 1663, en qualité de seigneurs de l'Île de Montréal, ce sont eux qui, jusqu'à l'abolition du régime seigneurial en 1854, concédèrent toutes les terres de l'Île. Les Messieurs de Saint-Sulpice furent responsables de l'unique paroisse de la ville jusqu'en 1866 et, tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, ils administrèrent également la justice. Ils établirent au XVII<sup>e</sup> siècle les premières maisons d'enseignement primaire. Aumôniers des communautés féminines depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, ils exercèrent de plus leur rôle de missionnaires au Lac des Deux-Montagnes et en plusieurs autres postes de la Nouvelle-France.

Conservées au Séminaire de la rue Notre-Dame de Montréal, les archives des prêtres de Saint-Sulpice totalisent environ 500 mètres linéaires de documents, quelque 8 000 cartes et plans et environ 30 000 documents iconographiques. Elles constituent la mémoire de Montréal depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les archives sulpiciennes constituent le fonds privé le plus important pour l'ensemble de l'histoire de Montréal. L'extrême richesse de ce fonds ne concerne pas seulement les sulpiciens mais également toutes les communautés religieuses issues du Régime français. Les documents conservés révèlent tous les aspects de la vie de la Compagnie de Saint-Sulpice, aussi bien politiques que religieux, intellectuels, culturels, ou économiques. Les archives se rapportent au régime seigneurial, aux paroisses, aux missions, aux maisons d'enseignement, aux communautés, aux évêques, à la Cour Romaine et aux œuvres catholiques montréalaises. On y trouve enfin la totalité des registres de baptêmes, mariages et sépultures de 1642 à 1867.

Les archives des prêtres de Saint-Sulpice témoignent de l'apport considérable de cette compagnie à l'histoire de l'Île de Montréal et de sa région ainsi qu'à celle du Québec. La conservation, l'étude et la mise en valeur de ce fonds sont essentielles à la compréhension de notre histoire nationale.



Le Séminaire de Saint-Sulpice, aquarelle de John Drake, 1826. Collection du Séminaire de Québec, fonds Viger-Verreau, MCQ. 0-59.



## LE FONDS D'ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Les archives du Séminaire de Québec ont une longue histoire qui remonte aux origines de l'institution fondée en 1663 par M<sup>re</sup> François de Laval. Fidèles à la tradition européenne des communautés religieuses, les Messieurs du Séminaire ont tenu dès le début à conserver la mémoire historique de leur groupe. Ces documents, écrits, cartes et plus tard photographies, témoignent du développement de l'institution, de celui de l'enseignement des études classiques ainsi que de l'implantation de la colonie française en Amérique du Nord, puisque M<sup>re</sup> de Laval siégeait au Conseil souverain. On y retrouve donc des documents signés de la main du premier évêque de Québec, de Louis XIV et de nombreux personnages majeurs de notre histoire. De plus, comme le Séminaire est à l'origine de la première université française en Amérique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ses archives témoignent également du développement de l'université Laval. Nous y dénombrons 8 654 cartes et plans datés de 1500 à nos jours et plus de 50 000 photographies prises depuis 1850.

L'œuvre du Séminaire fut considérable et déterminante pour l'avancement de la société francophone depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. Les archives sont d'une certaine manière sa mémoire. Citons ici Roland Arpin qui signait comme directeur général du Musée de la civilisation l'avant-propos du répertoire des fonds d'archives du Séminaire : « Les prêtres ont conservé précieusement leur mémoire, offrant une lecture particulière de notre passé. L'importance historique et culturelle d'une telle mémoire est si considérable que des chercheurs du monde entier viennent y puiser les renseignements nécessaires à leurs travaux. (...) Les archives du Séminaire



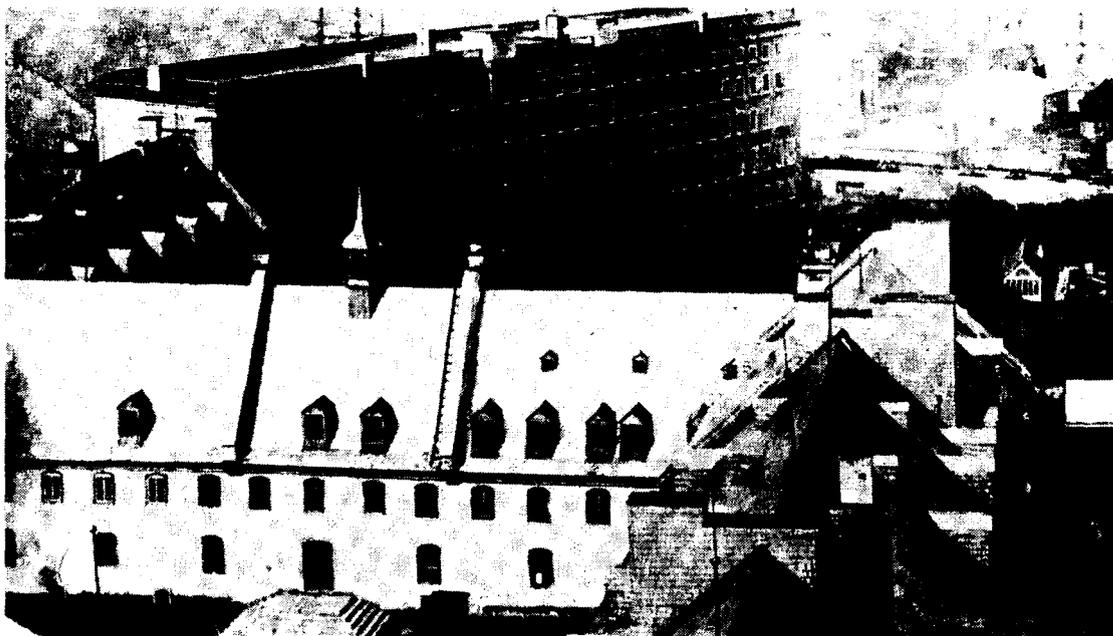
de Québec offrent la perspective historique et contextuelle nécessaire pour comprendre un patrimoine institutionnel formé autour d'un projet [d'évangélisation], d'éducation, d'enseignement et de diffusion des connaissances. Elles sont une immense source de renseignements, pour tous ceux et celles qui cherchent à comprendre, à apprendre et à savoir. Les archives du Séminaire de Québec sont un livre d'histoire, notre histoire ».

Le Séminaire de Québec incendié, Jules-Isaïe Livernois, 29 mars 1865. Fonds d'archives du Séminaire de Québec, MCQ. PH1996-0428.

Aux archives du Séminaire proprement dites, sont venus se greffer d'autres fonds privés donnés ou légués par des personnages importants de la vie culturelle et politique québécoise des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Totalisant 425 mètres linéaires de documents, elles constituent certainement l'un des regroupements d'archives privées les plus importants du

Québec. Parmi ceux-ci, signalons le fonds Viger-Verreau incluant notamment les archives de Jacques Viger (1787-1838), fonctionnaire, historien et premier maire de Montréal, qui constitua la célèbre *Saberdache* regroupant une masse de documents anciens relatifs à l'histoire du Bas et du Haut-Canada. On y trouve également les documents et la bibliothèque historique de l'abbé Hospice-Anthelme Verreau (1828-1901), archiviste, archéologue et historien, fondateur de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal, titulaire de la chaire d'histoire de l'université Laval.

Le fonds d'archives du Séminaire de Québec, dont la gestion est confiée au Musée de la civilisation, constitue un témoin unique pour la connaissance de la genèse de la Nouvelle-France, de l'enracinement de la culture française en Amérique du Nord et de notre histoire nationale.



Vue d'une partie des édifices  
avant l'incendie de 1865, Jules-Isaïe  
Livernois, 1863. Fonds d'archives du  
Séminaire de Québec, MCQ.  
PH1997-0342.

## L'ANCIEN HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL DIT DES FRÈRES CHARON

Le 28 octobre 1688, les messieurs de Saint-Sulpice accordaient un terrain de 4,5 hectares à François Charon de la Barre, afin que ce dernier, avec l'appui de quelques amis, principalement Pierre Le Ber et Jean Fredin, puisse réaliser son pieux projet d'ouvrir un hôpital général destiné à loger les plus démunis de la société. Les Lettres patentes furent signées par Louis XIV le 15 avril 1694. Située hors de la ville nouvellement palissadée, au sud de la Petite rivière et à l'ouest du site du fort de Ville-Marie, la propriété était deux fois plus grande que les autres terrains conventuels à l'intérieur de l'enceinte. Entre 1693 et 1696, la communauté fondée par Charon – les frères Hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph, ou frères Charon – faisait construire un ensemble immobilier pour abriter son œuvre.

Le noyau était formé de trois corps de bâtiments, dont il ne subsiste aujourd'hui que les deux premiers, construits en 1693-1694. Une chapelle-église, édifée entre 1695 et 1697 et dont la décoration et la finition intérieure se poursuivront jusqu'en 1704, complétait l'ensemble. À ce noyau central s'étaient ajoutés plusieurs bâtiments secondaires qui devaient assurer des revenus à l'Hôpital – manufacture de bas, brasserie, moulin et pressoir à cidre.



L'ancien Hôpital général de Montréal dit des frères Charon. Au temps des sœurs Grises. Aquarelle de James Duncan, XIX<sup>e</sup> siècle. BM.

Différents chantiers de fouilles archéologiques ont révélé d'importants vestiges de cette époque et mis au jour une des plus riches collections d'artefacts du Régime français à Montréal.

N'ayant acquis le droit de se constituer en congrégation religieuse qu'en 1723 et victime d'une mauvaise gestion financière, la petite communauté des frères Charon périclita à partir de 1720. En 1747, Marguerite d'Youville, appuyée par la communauté des Sœurs Grises qu'elle avait fondée, prit en charge l'hôpital.

Les deux corps de bâtiments, formant la majeure partie de l'ancien Hôpital général des frères Charon, constituent les seuls témoins architecturaux de cette première institution sociale, œuvre des frères Charon, unique communauté d'hommes fondée au pays sous le Régime français.

Les bâtiments de l'ancien Hôpital général des frères Charon sont des repères importants pour la connaissance et l'illustration de notre histoire. En outre, ce lieu de mémoire exceptionnel est le seul qui permette de rendre hommage à l'initiative de François Charon de la Barre, à l'œuvre des frères Hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph, au dévouement et à la persévérance de la communauté des Sœurs Grises de Montréal, aujourd'hui responsable de la conservation et de la mise en valeur de cet important patrimoine tant religieux, architectural, qu'historique.

## LA MAISON DES HURTUBISE

Depuis l'acquisition de la propriété en 1699 jusqu'à la vente de la maison en 1955, plusieurs générations de la famille Hurtubise s'y sont succédé et ont laissé à la société québécoise un héritage unique qui témoigne de nos origines françaises et rurales. En 1955, menacée de démolition, la maison est vendue à des propriétaires intéressés à la préservation du patrimoine architectural. Ceux-ci remettront par la suite les droits de propriété à Héritage canadien du Québec, un organisme sans but lucratif qu'ils vont créer afin d'assurer la poursuite de leurs objectifs de conservation.

La maison des Hurtubise construite en 1739 est l'une des plus anciennes maisons rurales de l'Île de Montréal, en plus d'être l'un des rares vestiges de fermes du XVIII<sup>e</sup> siècle sur la montagne. Cette maison avec sa grange constitue un témoignage historique et architectural de premier plan en tant que modèle d'implantation et de développement agricole dans la région montréalaise. Son état d'intégrité est remarquable, de même que sa valeur documentaire et scientifique. C'est pourquoi cette maison doit s'inscrire parmi nos trésors nationaux à préserver et à mettre en valeur.

Par ailleurs, la famille Hurtubise a modifié l'aménagement intérieur en 1810. On y refit une bonne partie des planchers, des panneaux, des armoires et des cloisons du rez-de-chaussée. Cette intervention est l'une des mieux documentées de l'époque. L'aménagement et les éléments du décor des pièces du rez-de-chaussée n'auraient pas été modifiés depuis cette date. On y trouve encore l'évier en pierre d'origine.

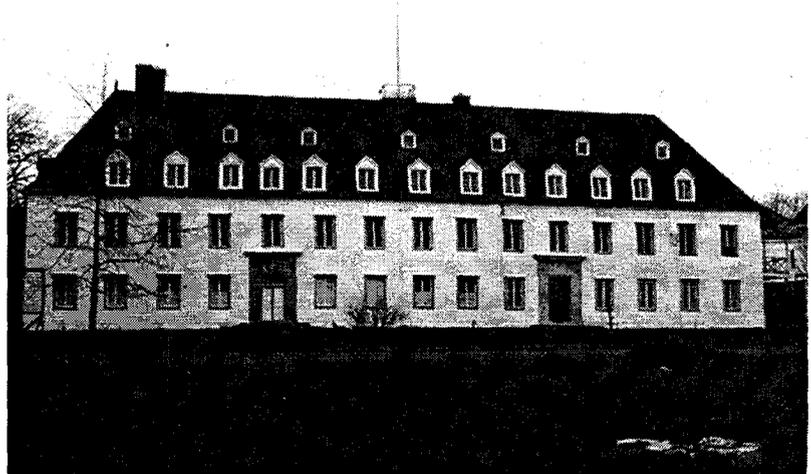
Nous avons appris avec satisfaction le classement du bâtiment, le 16 décembre 2004, par la Commission des biens culturels, sous l'appellation « La maison Hurtubise et le site historique de la maison Hurtubise ».



## CHÂTEAU BELLEVUE AU PETIT CAP

Le 27 avril 1777, les autorités du Séminaire de Québec décidaient de redonner une maison de vacances aux élèves et aux prêtres de l'institution. Ceux-ci utilisaient auparavant la petite et la grande ferme du cap Tourmente, deux bâtiments détruits par les soldats de Wolfe en 1759. On choisit de construire sur le coteau Fortin, appelé aujourd'hui Le Petit Cap et, le 17 août, on posait la première pierre d'une maison à deux étages de quatre vingt un pieds et demi de longueur sur trente cinq pieds et demi de largeur. À l'été de 1779, les séminaristes prenaient leurs vacances dans un édifice d'esprit classique par ses ouvertures d'une grande régularité, disposées avec symétrie. Sa grosse charpente, particulièrement intéressante, est fortement contreboutée sur la largeur et sur la longueur. Le plan et la forme du château Bellevue respectent la tradition architecturale des bâtiments des communautés religieuses et, en particulier, du Séminaire de Québec. En 1780-81, on construit à côté une chapelle qui reprend le style d'architecture des églises du Régime français.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le château ne suffit plus à loger le nombre sans cesse croissant des vacanciers et le Séminaire décide, en octobre 1869, de l'allonger de 55 pieds. On apporte un soin scrupuleux à répéter dans la partie nouvelle les formes, les matériaux, le type de maçonnerie utilisés dans le bâtiment centenaire. Cette recherche de symétrie témoigne de la volonté de conserver le style original. L'imposant édifice, coiffé de son campanile, n'a subi aucune transformation depuis 1870.



Vue d'ensemble de la façade actuelle complétée en 1870. QQIBC.

Dans la période qui suivit immédiatement la Conquête, le Séminaire de Québec a fait ériger sur ses terres plusieurs bâtiments d'une grande parenté de forme et de structure avec la maison-mère de Québec. Certains ont disparu, d'autres ont été modifiés, sauf l'élégant château Bellevue qui demeure le seul à conserver le visage qu'affichait, en 1705, le vieux Séminaire de Québec. Après l'incendie de 1865, en effet, l'édifice a été agrandi par le haussement d'un étage, ce qui a fait disparaître ses toitures pointues et modifié son apparence. Pour retrouver aujourd'hui l'image des constructions de M<sup>er</sup> de Laval, il faut donc aller au Petit Cap, de là l'importance de conserver intact ce chef-d'œuvre de notre patrimoine architectural.



CHATEAU BELLE-VUE (Paris 6<sup>ap</sup>)

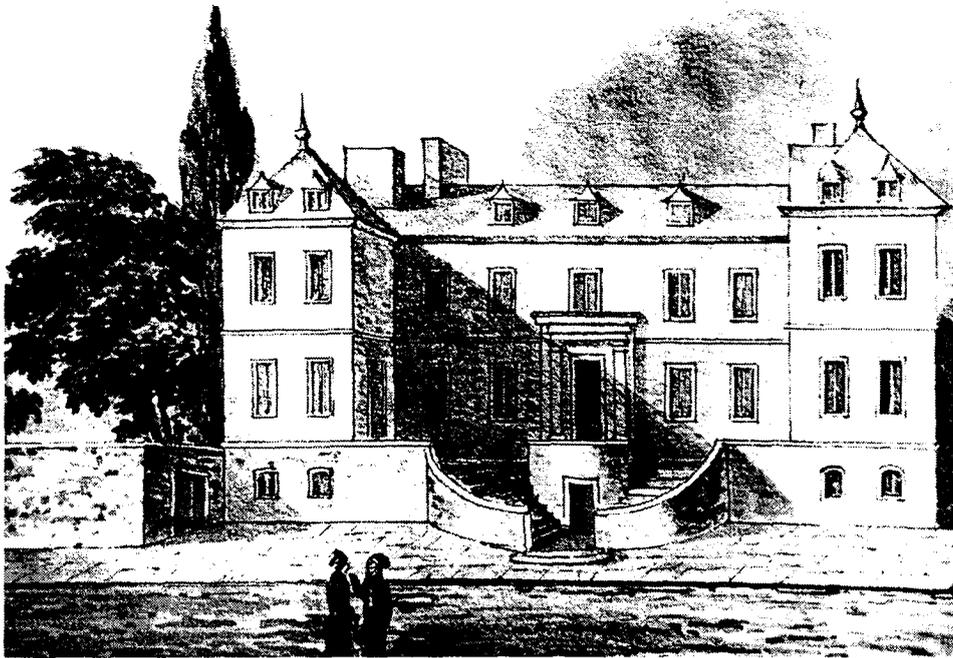
*St. Laverdière*

Dessin d'Auguste Laverdière  
représentant la chapelle avant  
l'agrandissement, vers 1860. ANQ.

## L'HÔTEL DE VAUDREUIL

Le 15 mai 1723, la marquise de Vaudreuil posait la pierre angulaire de l'hôtel particulier que faisait construire à Montréal son époux, le gouverneur général de la Nouvelle-France. Philippe de Rigaud avait l'intention d'en faire sa résidence à la fin de son mandat. Afin d'inscrire cette demeure aristocratique dans le cadre approprié d'un parterre de broderie et d'un jardin fruitier, il avait rassemblé tous les terrains d'un quadrilatère délimité par les actuelles rues Notre-Dame, Saint-Charles, Saint-Paul et l'arrière des propriétés de la rue Saint-Vincent. Mais le marquis mourut à 78 ans, le 10 octobre 1725, un an avant la fin des travaux.

L'hôtel devint néanmoins le séjour montréalais des gouverneurs car Pierre de Rigaud de Vaudreuil de Cavagnial, le quatrième fils du marquis, loua au roi la propriété qui accueillit périodiquement les représentants de Louis XV. Pierre de Rigaud en fut lui-même le dernier occupant vice-royal de 1755 à son départ pour la France, quelques jours après la capitulation de Montréal le 8 septembre 1760.



Élévation de la façade du «château Vaudreuil». Dessin de James Duncan. BM.

Lors de la cession du pays, la propriété passe au cousin des Vaudreuil, Michel Chartier de Lotbinière, puis à Joseph Fleury Deschambault. Elle change ensuite de vocation en 1773 lorsque les Messieurs de Saint-Sulpice s'en portent acquéreurs pour y installer le collège

de Montréal, connu également sous le nom de Saint-Raphaël. L'hôtel est incendié en 1803 et démolit trois ans plus tard alors qu'on en retrouve la pierre angulaire.

Le château de Vaudreuil, comme on l'appelait, était le plus bel édifice de Montréal et un des rares exemples en Amérique de l'architecture française du type hôtel particulier (avec le château Saint-Louis, le palais épiscopal et celui des intendants à Québec ainsi que l'hôtel-presbytère des sulpiciens à Montréal). Son architecte, l'ingénieur du roi Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, avait choisi un modèle existant en de multiples exemplaires en France : le plan en H qui dégage une petite cour d'honneur en façade décorée d'un escalier en fer à cheval.

Le pouvoir d'évocation de ce lieu permet aussi de commémorer la carrière exceptionnelle de son propriétaire. Cinquième fils de Jean-Louis de Rigaud, baron de Vaudreuil, Cabanier et autres lieux, Philippe est né vers 1643 dans le Languedoc. Engagé au corps des mousquetaires en 1659, il participe aux guerres de Louis XIV dans les Flandres et en Hollande où il gagne la faveur du roi. Il arrive au Canada en 1687 pour commander les troupes de la Marine qu'il dirige dans les opérations contre les Iroquois. Nommé gouverneur de Montréal en 1699, il préside les réunions préliminaires qui mèneront à la Grande paix de 1701 avec les Indiens. Lorsqu'il deviendra, en 1703, gouverneur général de la Nouvelle-France, il s'emploiera à conserver les alliances avec les tribus indiennes de l'Ouest et à maintenir la paix avec les Iroquois. Sous son administration, le Canada bénéficie de 22 ans de prospérité.

Vaudreuil avait épousé en 1690 la fille du commandant des troupes en Acadie, Louise-Élisabeth de Joybert qui lui donna huit fils et deux filles. La marquise est nommée, en 1708, sous-gouvernante des enfants du roi, une fonction qui la tiendra plus souvent à Versailles qu'à Québec, au grand bénéfice de toute la famille.

Aujourd'hui, à Montréal, sur la place Jacques-Cartier, au nord de la rue Saint-Paul, on remarque un pavage noir qui met en évidence l'emprise au sol de l'ancienne résidence montréalaise des gouverneurs français et rappelle que, sous le pavé, subsistent les fondations du corps central et de l'aile est du château de Vaudreuil. Des fouilles archéologiques pendant les années 1990 ont permis d'en cerner les contours exacts.

Il est important de reconnaître et de commémorer le rôle majeur de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil et de sa famille dans notre histoire, d'utiliser le pouvoir d'évocation de ce lieu de mémoire par une interprétation exemplaire de la vie politique, économique et culturelle de Montréal à cette époque. Les fondations in situ, les cartes anciennes et le plan du château doivent être utilisés dans cette opération pédagogique, démontrant notamment l'influence de cette classe dirigeante sur l'urbanisme et l'architecture dans la colonie. Cette mise en valeur révélerait tout un pan de notre histoire aux visiteurs de ce lieu très fréquenté.

## LE FORT DE SENNEVILLE

En 1683, Jacques Le Ber, riche marchand de Montréal, devient propriétaire unique du fief Boisbriand qu'il renomme Senneville, du lieu de sa naissance en France. Ce fief occupe alors un emplacement clé à l'extrémité ouest de l'île de Montréal tant pour la traite des fourrures que le peuplement et la défense de Montréal. C'est à la demande du gouverneur Denonville que, en 1686-1687, Jacques Le Ber fait construire un moulin fortifié qui sert de poste d'observation et de redoute. Incendié par les Iroquois, le moulin reprend ses activités en 1700. Il sera finalement abandonné au début des années 1780.

De retour de France en 1702, le fils de Le Ber, Jacques Le Ber de Senneville, assume la gestion du fief. Il y érige un fort l'année suivante afin de rétablir sa fortune grâce à la traite des fourrures. Ce fort n'est pas conçu en tant qu'ouvrage militaire capable d'occuper une position stratégique face à un siège. C'est un ouvrage de défense destiné à protéger les activités commerciales et à offrir un refuge à la population locale.

De tous les forts construits sur l'île de Montréal au XVI<sup>e</sup> siècle, il ne reste que les vestiges du fort Senneville (1692) et les deux tours du fort de la Montagne des Sulpiciens (vers 1685). Le fort fut incendié par les troupes du général Benedict Arnold lors de l'invasion des Américains en 1776. Ses ruines constituent néanmoins l'exemple le plus complet des petits forts isolés qui ont contribué à la défense de la colonie au cours de la période mouvementée de 1670 à 1725.

Pour sa part, le moulin est le plus ancien de toute l'île de Montréal. Par sa localisation stratégique, il joua un rôle aussi bien commercial que militaire. Ce moulin rappelle l'importance de la famille Le Ber dans l'histoire. Arrivé en 1657, Jacques Le Ber exerça une influence prépondérante dans les affaires de la colonie.

Le site comprend aussi la maison construite vers 1865 par John J. C. Abbott, qui fut maire de Montréal et premier ministre du Canada suite au décès de Sir John A. Macdonald.



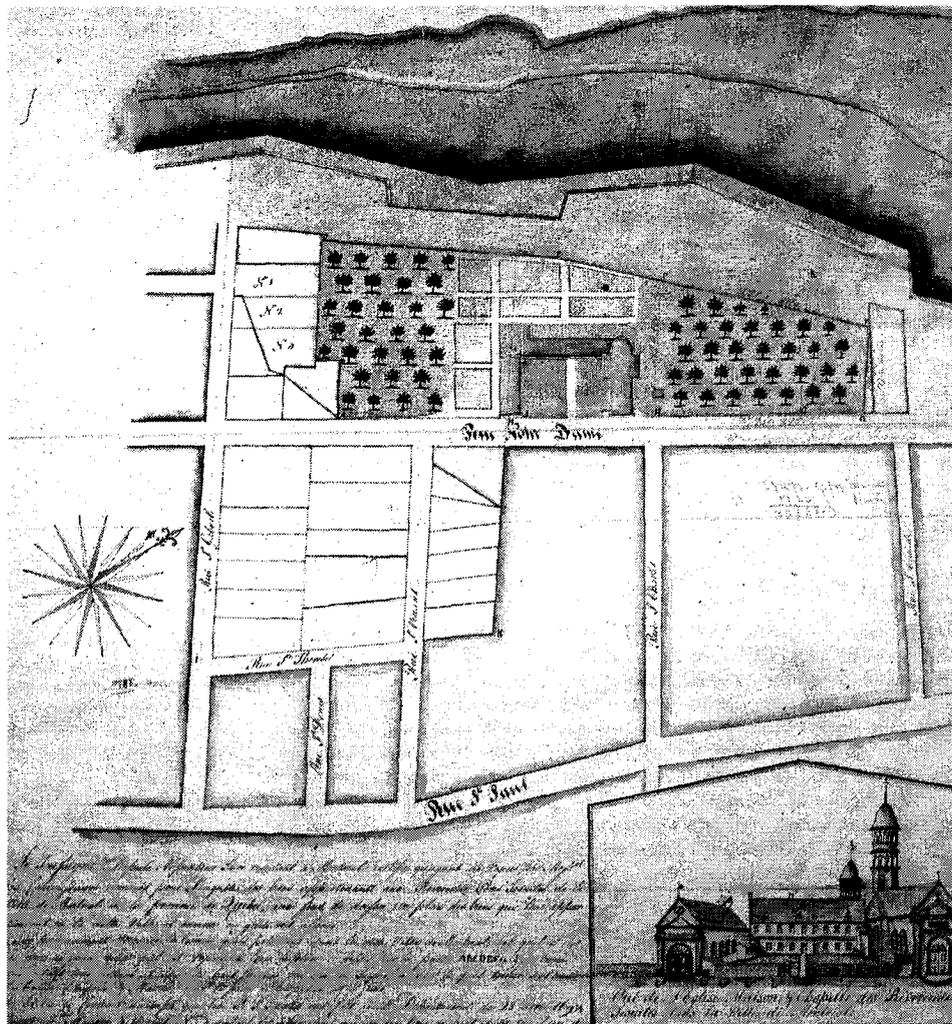
Le fort et le moulin en 1831.  
Aquarelle de John Drake. BM.



Les ruines du fort vers 1925,  
oeuvre de Paul Caron, J. Jaillet,  
photographe. BM.

LES VESTIGES DES FORTIFICATIONS DE MONTRÉAL

Fondée au XVII<sup>e</sup> siècle, la ville s'est cristallisée au siècle suivant dans la forme d'une enceinte fortifiée qui a contenu son développement et qui est encore perceptible de nos jours. Malgré sa situation stratégique, Montréal possède un nombre restreint d'ouvrages d'architecture militaire dont les fortifications font partie. Seuls quelques vestiges, dont certains mis en valeur, témoignent de l'ampleur qu'elles ont pu avoir dans le passé. De l'époque du Régime français, il est convenu de parler de trois villes forteresses en Nouvelle-France : Louisbourg, Québec et Montréal. Louisbourg fut complètement rasée en 1755 et reconstituée en partie dans les années 1960, tandis qu'à Québec on a maintenu les remparts. Montréal n'a pu conserver que quelques vestiges, souvenirs des anciennes fortifications.

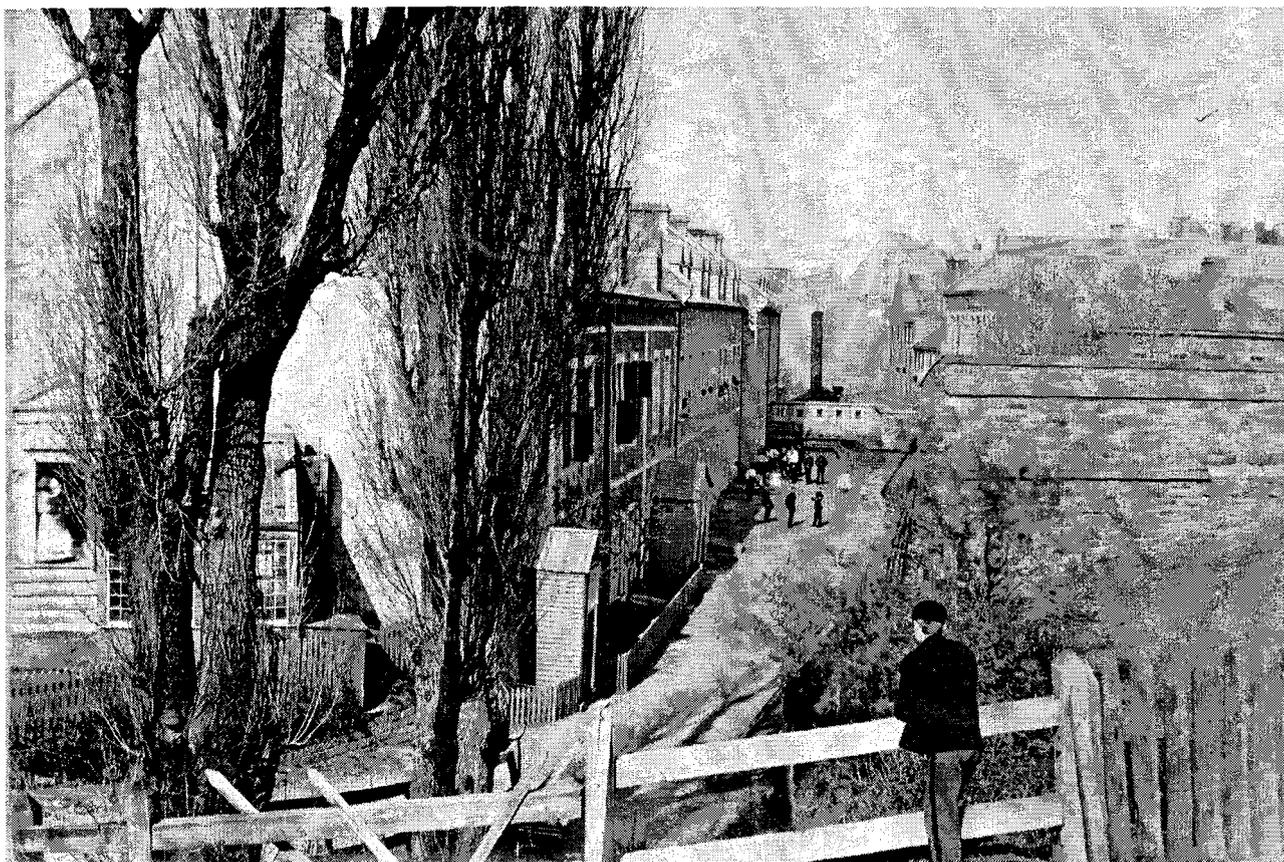


Détail d'un plan de 1784. Le mur d'enceinte là où se trouve maintenant le Champ de Mars. ANQM.

En 1717, sous l'impulsion et la direction de l'ingénieur Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, des travaux de grande envergure sont entamés afin de construire une enceinte en pierre pour remplacer la palissade de bois qui entourait la ville depuis 1685. Il faut souligner que, dans l'esprit des gens de l'époque baroque (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), une ville ne pouvait se concevoir sans une enceinte bastionnée qui existait bien davantage pour l'ornement que pour la défense.

À partir des années 1740, la ville est dotée d'une enceinte en pierre mais déjà en 1789, les citoyens en réclament la démolition afin de récupérer les parties de leurs terrains expropriées pour les remparts, et aussi pour libérer la ville de ces entraves aux communications. Le gouvernement répond favorablement à ces réclamations et le démantèlement des murailles commence en 1804 pour se poursuivre jusqu'en 1812. L'aménagement de l'esplanade du Champ-de-Mars en 1992 a mis en valeur des vestiges importants des fortifications et suggère au visiteur l'ampleur des remparts qui entouraient la ville fortifiée d'autrefois. D'autres vestiges connus subsistent ici et là dans le Vieux-Montréal.

LE SITE ET LES BÂTIMENTS DES NOUVELLES CASERNES  
DE QUÉBEC



En 1749, alors qu'un nouveau conflit franco-britannique pointe à l'horizon, Québec ne dispose que de deux corps de casernes pour loger un nombre croissant de militaires. L'ingénieur en chef de la Nouvelle-France, Gaspard Chaussegros de Léry commence à dresser des plans. Il écrit au Ministre, le 20 octobre de l'année suivante : « *Je proposai à Mons le marquis de La Galissonnière (le gouverneur) d'en faire un troisième. Je n'ai pu le finir cette année à cause des mauvais temps, il le sera l'année prochaine* ». Il semble toutefois que les travaux se poursuivirent jusqu'à 1752.

Les bâtiments occupés par l'Artillerie britannique. Livernois et Bienvenu, photographe. 1871. Fonds d'archives du Séminaire de Québec, MCQ. PH 1985-0654.

Les Nouvelles casernes constituent un immense bâtiment, le plus long que l'on ait érigé en Nouvelle-France. Avec ses 160 mètres, il dépasse de près de 50 mètres le château Saint-Louis de la forteresse de Louisbourg (111 mètres). Par souci d'économie, l'architecte l'a incorporé à un mur de courtine qui longe la falaise, au-dessus du palais de l'Intendant. Long et étroit, l'édifice est voûté au sous-sol et au rez-de-chaussée. Les casernes occupent la moitié à l'ouest de l'avant-corps central et dans la moitié est se trouvent les salles d'armes, des magasins, la prison et le corps de garde. Les premiers militaires à les

habiter furent les compagnies franches de la Marine qui avaient été ramenées à Québec après le premier siège de Louisbourg. Sous le régime anglais, les Britanniques maintiennent la pratique du casernement militaire et y logent le corps des artilleurs. À partir de 1880, l'édifice devient fabrique de cartouches.

Chaussegros de Léry avait préparé, en 1737, des plans pour des casernes à Montréal mais, pour Québec, c'est son palais de l'Intendant qui lui a servi de modèle. Le bâtiment des Nouvelles casernes est, en effet, comme le palais, découpé en plusieurs sections séparées par des murs coupe-feu ce qui lui donne l'allure d'une longue rangée de maisons urbaines, identiques à celles de la rue Saint-Pierre, en basse-ville.

Les casernes sont aujourd'hui la seule œuvre majeure qui survive des nombreuses réalisations, autant civiles que militaires et même religieuses, de l'ingénieur du roi. Sauf pour deux sections incendiées en 1851, elles conservent à l'extérieur leur aspect original. Nous possédons non seulement tous les plans de Chaussegros de Léry mais aussi des dossiers détaillés comprenant les documents authentiques permettant d'assurer le plein respect de la substance ancienne. Par ce qu'elles signifient pour la compréhension de notre histoire, et afin de perpétuer le souvenir de l'architecte le plus important de la Nouvelle-France, les Nouvelles casernes se doivent d'être sauvegardées et restaurées dans l'état et l'architecture qu'elles avaient en 1752.

## L'ÉGLISE ET LE COUVENT DES RÉCOLLETS DE TROIS-RIVIÈRES

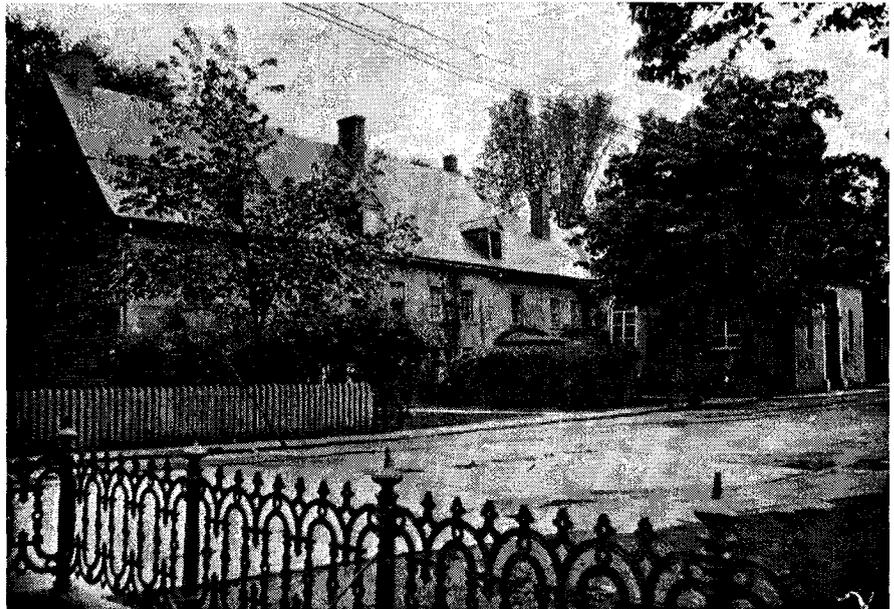
Le 10 octobre 1692, le gouverneur Frontenac, dans une lettre aux récollets de Saint-Denis, en France, se réjouissait de leurs nouveaux établissements hors de la ville de Québec, notamment « celui des Trois Rivières ou l'on a trouvé le moyen de vous faire avoir un fort joly emplacement au milieu de la ville ». Ce commentaire s'applique d'autant plus aujourd'hui que l'ancien établissement récollet forme, au cœur de l'arrondissement historique du Vieux-Trois-Rivières, avec le monastère des ursulines, les maisons de Gannes et Hertel de la Fresnière ainsi que le manoir de Tonnancour, un ensemble exceptionnel d'édifices.

L'église et le couvent des récollets de Trois-Rivières constituent le

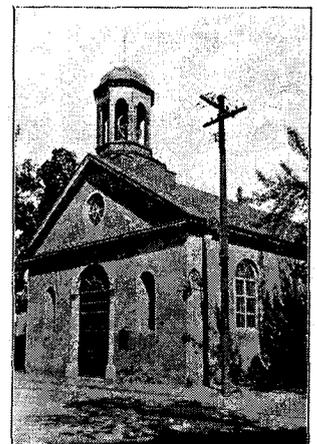
seul ensemble conventuel qui témoigne encore de la présence de cette communauté en Nouvelle-France. C'est un témoignage matériel unique survivant à un siècle et demi d'efforts missionnaires en Amérique française. Les récollets de la province de Saint-Denis furent, en effet, les premiers religieux à répondre à l'appel de Samuel de Champlain. Quatre d'entre eux s'embarquaient avec le fondateur de Québec à Honfleur en 1615. L'année suivante, le père Jean Dolbeau et le frère Pacifique Duplessis partaient en mission chez les « Sauvages » à l'endroit qui allait devenir Trois-Rivières en 1634, cependant qu'à Québec, leurs compagnons établissaient un premier couvent au bord de la rivière Saint-Charles.

Obligés de quitter leurs terres de mission par les Anglais qui s'emparent de Québec en 1629, ils reprendront en 1670 l'œuvre d'évangélisation dans toute la Nouvelle-France. Leurs établissements, missions ou paroisses, s'étendaient de Terre-Neuve et de la Gaspésie jusqu'à Cataracoui sur le lac Ontario. Le long du Saint-Laurent, on leur demande en plus de prendre charge des paroisses « pauvres où les prêtres du Séminaire ne pourraient pas subsister ».

En 1692, le roi les autorise à fonder des couvents à Montréal et à Trois-Rivières. La construction de ce dernier débuta en 1693, probablement par les frères convers de la



L'église et le couvent des récollets. Photos de 1929. Les lieux servaient alors au culte anglican. ANQQ.



communauté. C'était une simple maison de bois à laquelle s'adjoindra, dix ans plus tard, une église. En 1741, ces bâtiments menaçant ruine, les récollets demandent au roi une gratification qui leur est refusée. Ils procèdent néanmoins, l'année suivante, à la reconstruction, en pierre, du couvent. Ils ajouteront une église en 1754, construite selon un plan de forme rectangulaire.

Le conquérant britannique en 1763 interdit aux communautés religieuses masculines toute forme de recrutement. C'est ainsi qu'en 1776, par manque de personnel, les récollets se voient obligés d'abandonner Trois-Rivières. L'église va alors servir de lieu de culte aux protestants et le couvent devient à la fois cour de justice et prison jusqu'en 1823. Les anglicans obtiennent alors la propriété de l'ensemble et procèdent à des modifications.

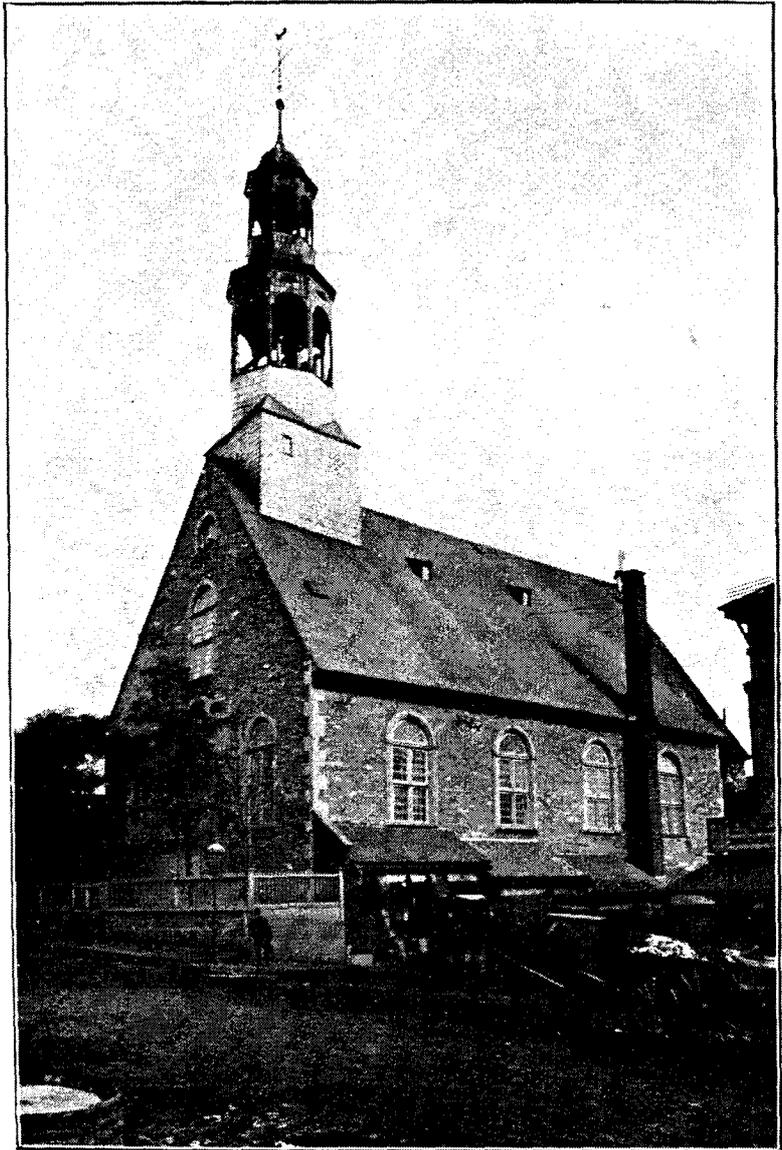
## LE SITE ET LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS

En mai 2003, la congrégation de Notre-Dame commémorait le 350<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Marguerite Bourgeoys en terre d'Amérique. C'eût été une occasion pour le ministère de la Culture et des Communications de reconnaître par un classement l'apport considérable de cette communauté religieuse à l'éducation de la population du Québec.

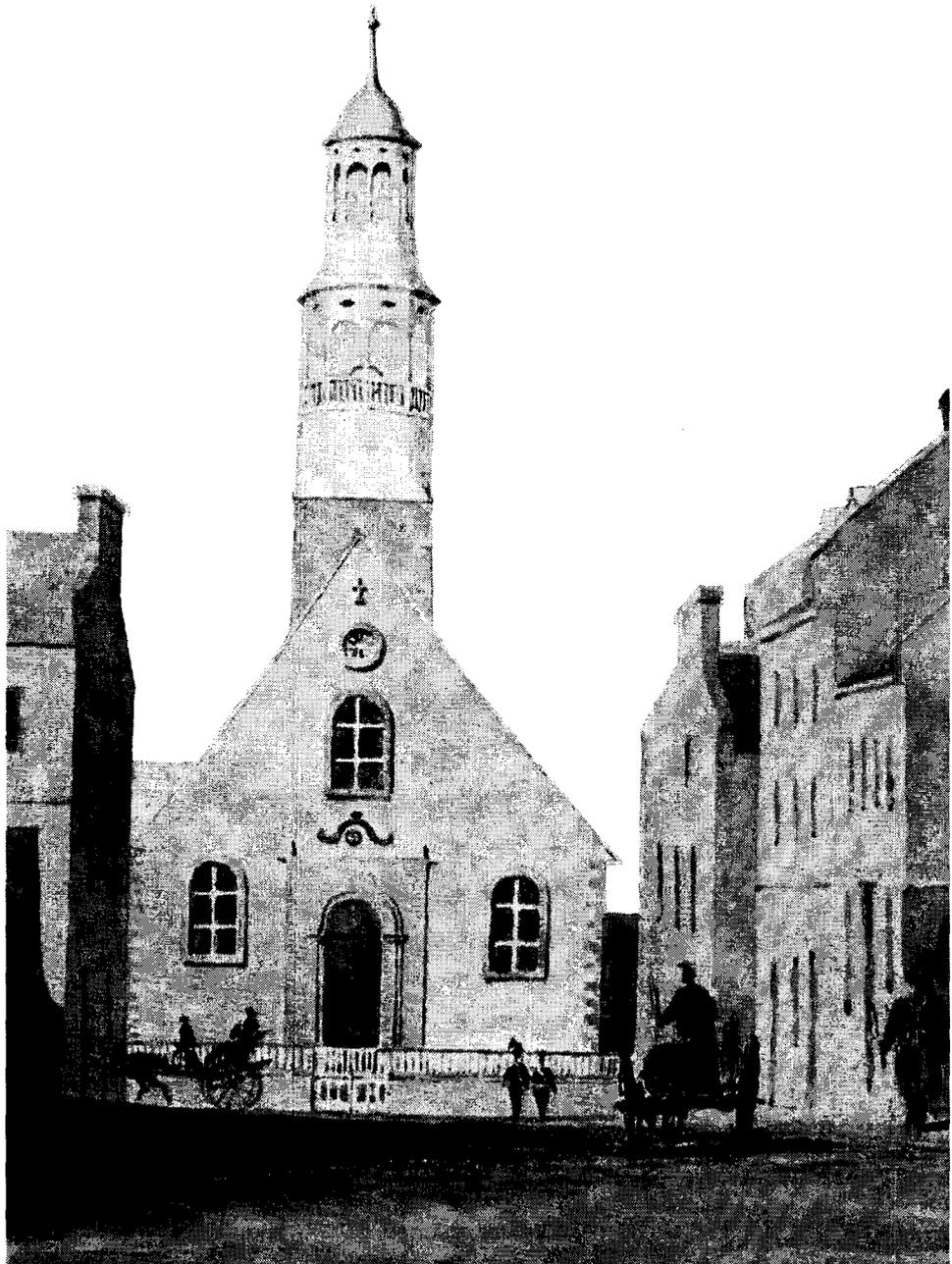
La chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et son site représentent des témoins uniques et significatifs de la fondation de Montréal et à ce titre doivent s'inscrire parmi nos trésors nationaux à préserver et à mettre en valeur.

Lieu de pèlerinage et de dévotion, la chapelle a succédé en 1771 à un premier bâtiment construit sur ce site par Marguerite Bourgeoys, arrivée à Montréal en 1653, première éducatrice de Ville-Marie et fondatrice de la première communauté religieuse enseignante non cloîtrée en Nouvelle-France, la congrégation de Notre-Dame. Des débuts de la colonie jusqu'à aujourd'hui, cette chapelle a constitué un édifice-phare pour la société québécoise.

Le site de la chapelle comprend aussi le musée Marguerite-Bourgeoys. Mais il recèle surtout des vestiges archéologiques d'une valeur patrimoniale inestimable soit : des restes de campement préhistorique; les vestiges de la première chapelle en pierre de 1675, ceux de la palissade en bois élevée à Bon-Secours en 1709 et de la première rue Saint-Paul. Ce lieu figure donc parmi les sites archéologiques les plus importants au Québec.



La chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours, en 1880. Commission des monuments historiques de la Province de Québec.



La chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours,  
vers 1836. Aquarelle de John Bainbrigg,  
militaire britannique. ANC.

## LA BAIE DE TADOUSSAC



Le port de Tadoussac et l'établissement du capitaine Chauvin, l'an 1600. Carte de Champlain.

Les chiffres montrent les brasses d'eau.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p>A Vne montaigne ronde sur le bord de la riuere du Saguenay.</p> <p>B Le port de Tadoussac.</p> <p>C Petit ruisseau d'eau douce.</p> <p>D Le lieu où cabannent les fau-uages quand ils viennent pour la traicte.</p> <p>E Maniere d'isle qui clost vne</p> | <p>partie du port de la riuere du Saguenay.</p> <p>F (1) La pointe de tous les Diab-les.</p> <p>G La riuere du Saguenay.</p> <p>H La pointe aux alouettes (2).</p> <p>I Montaignes fort mauuaises, rem-plies de sapins &amp; boulleaux.</p> <p>L Le moulin Bode.</p> | <p>M La rade où les vaisseaux mouil-lent l'ancre attendant le vent &amp; la marée.</p> <p>N Petit estang proche du port.</p> <p>O Petit ruisseau fortant de l'es-tang, qui defcharge dans le Saguenay.</p> <p>P Place sur la pointe sans arbres, où il y a quantité d'herbages.</p> |
|--|--|---|

(1) f, dans la carte. Cette pointe s'appelle aujourd'hui la pointe aux Vaches. — (2) La lettre H est placée plutôt sur la batture que sur la pointe aux Alouettes. p. 292

Site naturel enchanteur, empreint de sérénité, la baie de Tadoussac, havre stratégique, était déjà fréquentée par les Montagnais et les Micmacs lorsque les Basques et les Bretons au XIV<sup>e</sup> siècle, tout en chassant la baleine, y établirent les prémices du commerce des fourrures.

L'histoire relate que Jacques Cartier, saisi par la beauté de cet environnement au confluent de la rivière Saguenay, y jeta l'ancre et en sa présence, le 5 novembre 1535, une première messe y fut célébrée.

Henri IV accorda à Pierre de Chauvin de Tonnetuit une commission qui lui permit au début du printemps de 1600 de quitter Honfleur pour Tadoussac afin d'y établir le premier poste français de traite des fourrures. C'est le plus ancien site d'occupation européen au

nord du Mexique. Mais les Français subissant les contrecoups des luttes entre les Iroquois et les Montagnais, le commerce des fourrures souffrit de cette situation. De plus, la nature accidentée du terrain et la pauvreté du sol convenaient peu à l'établissement de colons. Les Français abandonnèrent donc pour un temps Tadoussac. Quelques années plus tard, après deux autres tentatives d'établissement à l'île Sainte-Croix et à Port-Royal, Samuel de Champlain s'établit le 3 juillet 1608 à Québec qui se révéla le poste permanent recherché.

En 1615, les récollets fondèrent la mission de l'Exaltation-de-la-Sainte-Croix-de-Tadoussac que les frères Kirke prendront en 1628. Les Français, à leur retour, construisirent en 1646 la première chapelle en pierres locales.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Tadoussac est le port terminal des grands voiliers qui s'y arrêtent. À cause des récifs et des écueils qui rendaient la navigation difficile sur le fleuve Saint-Laurent, on devait y transborder personnes et marchandises à bord de vaisseaux plus légers faisant la navette entre Tadoussac et Québec.

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, Tadoussac développe une intense activité touristique. Le très sélect Club des plus belles baies du monde a inscrit la baie de Tadoussac comme son premier membre nord-américain.

Associée à l'évangélisation des Amérindiens et à l'effort de peuplement du pays, la baie de Tadoussac est étroitement liée aux premières activités commerciales qui régiront l'économie du Canada jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. La valeur symbolique de ce lieu témoin de la première présence française en Amérique du Nord fait de Tadoussac un haut lieu de nos origines et de notre culture.

## UN SEGMENT « AUTHENTIQUE » DU CHEMIN DU ROY

À l'été de 1737, l'intendant Gilles Hocquart inaugurait, entre Québec et Montréal, le « chemin du Roy ». La Nouvelle-France possédait ainsi, après une trentaine d'années d'efforts des grands voyers Robineau de Bécancour et Lanouiller de Boiscler, le premier chemin public aménagé en Amérique au nord du Mexique. Les voyageurs d'aujourd'hui peuvent, en suivant une signalisation routière particulière, parcourir par les routes actuelles un itinéraire plus ou moins parallèle au tracé ancien qui courait généralement plus près des rives du Saint-Laurent.

Des tronçons de la route originale subsistent néanmoins mais sous de nouvelles appellations. Le géographe Christian Morissonneau, qui a consacré plusieurs années de recherches au Chemin du Roy, indique par exemple, qu'on peut emprunter celui-ci entre Yamachiche et Louiseville en suivant le chemin des Petites terres et de Louiseville à Maskinongé, le rang Petit-Bois. Ces routes sont, bien sûr, aménagées selon les critères d'aujourd'hui, sans commune mesure avec ceux du XVII<sup>e</sup> siècle. Or Christian Morissonneau est parvenu, en comparant les cartes anciennes de 1709, 1795 et 1815 et à l'aide des commentaires des cartographes et des grands voyers, à identifier un segment

parfaitement conservé et aussi peu habité qu'à l'époque de sa construction parce que situé dans la plaine inondable entre Berthier et Maskinongé.

Il porte un nom, le rang du Fleuve, long de 3,5 kilomètres et situé dans les municipalités de Saint-Geneviève de Berthier et de Saint-Cuthbert. Sur tout le

trajet du Chemin du Roy entre Montréal et Québec, c'est le seul segment connu de cette dimension qui soit conservé dans son état premier : tracé sur la terre battue, sans aucune amélioration de voirie. On y trouve ni poteau, ni fil électrique ou téléphonique, ni habitat humain. C'est toujours un chemin public; il sert aux cultivateurs et à quelques chasseurs à l'automne. Selon la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, la valeur historique de ce tronçon unique de la plus ancienne voie carrossable en Amérique du Nord doit être protégée par les pouvoirs publics afin qu'on transmette aux générations futures ce témoin de notre histoire.

Un segment « authentique » du Chemin du Roy. Détail de la carte de Joseph Bouchette, 1815. BNQ.

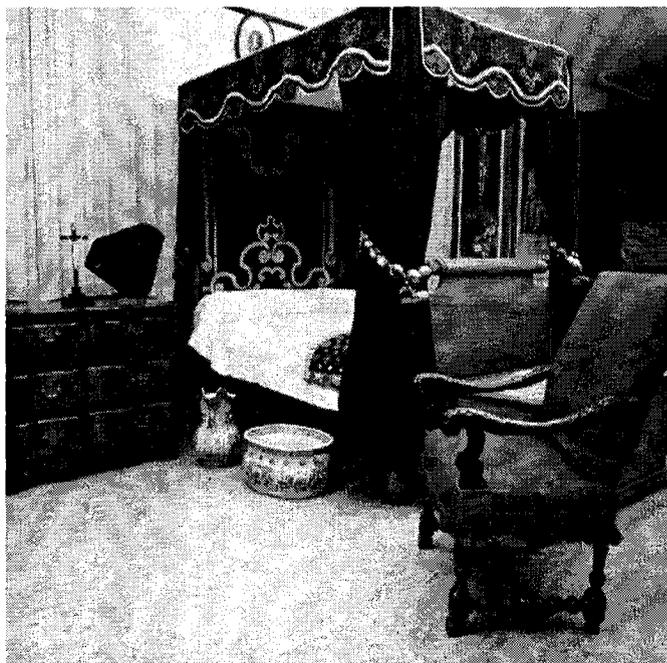




LE MOBILIER ET LES VÊTEMENTS LITURGIQUES  
DE M<sup>GR</sup> DE SAINT-VALLIER

Le deuxième évêque de Québec, M<sup>sr</sup> Jean-Baptiste Guer de la Croix Chevrières de Saint-Vallier (1653-1727), délaissa son palais épiscopal en 1713 pour se loger à côté de la chapelle de l'Hôpital Général qu'il avait fondé. À son décès le 26 décembre 1727, il légua tous ses biens, y compris son mobilier, sa vaisselle et ses vêtements aux religieuses augustines qui dirigeaient l'institution. Celles-ci ont pieusement conservé ce qu'elles considèrent comme ses reliques. On peut voir dans leur petit musée l'ensemble de sa chambre à coucher, lit à colonnes avec toute sa garniture, coffre, fauteuil et, juste à côté, son autel et les humbles ornements sacerdotaux qu'il avait conservés, ayant sacrifié pour les besoins des paroisses, crosse, crucifix et autres objets du culte en argent. Dans la sacristie et ailleurs dans le monastère, on trouve d'autres meubles de l'époque du prélat. L'ensemble est caractéristique du mobilier de la noblesse au Canada comme en France au XVII<sup>e</sup> siècle, d'où son intérêt.

Il faut également mentionner une précieuse « chapelle » (ensemble des habits servant à l'évêque pour les offices religieux) apportée de France par le prélat en 1713. « *M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier officia pontificalement à l'Hôpital Général le 22 de ce mois (juillet 1714) jour de la Sainte-Madeleine, fête patronale de la communauté. Nous eûmes le bonheur de le voir à l'autel... revêtu du magnifique ornement de drap d'or, don du roi Louis XIV* » (Annales de l'hôpital, p. 233). Cette chapelle, conservée jusqu'à récemment au presbytère de la cathédrale, se trouve aujourd'hui au Musée de la civilisation du Québec.



Les meubles du prélat à l'Hôpital Général de Québec. J. Jaillet, photographe.

M<sup>re</sup> de Saint-Vallier dirigea pendant 42 ans l'immense diocèse que formait la Nouvelle-France. Il s'éteignit à l'Hôpital Général à l'âge de 74 ans. Il fut remarquable par son activité sans relâche, sa piété, son austérité et par l'ampleur de ses publications : le grand catéchisme de 455 pages, le rituel à l'usage des prêtres de son diocèse, le recueil de ses ordonnances et d'autres écrits. La liste des 82 paroisses, dont il fixa les limites avec le gouverneur Vaudreuil en 1722, illustre sa contribution au progrès de l'Église catholique en Amérique du Nord.

Le mobilier de M<sup>re</sup> de Saint-Vallier se trouve à l'Hôpital général de Québec, et ses vêtements liturgiques au Musée de la Civilisation.

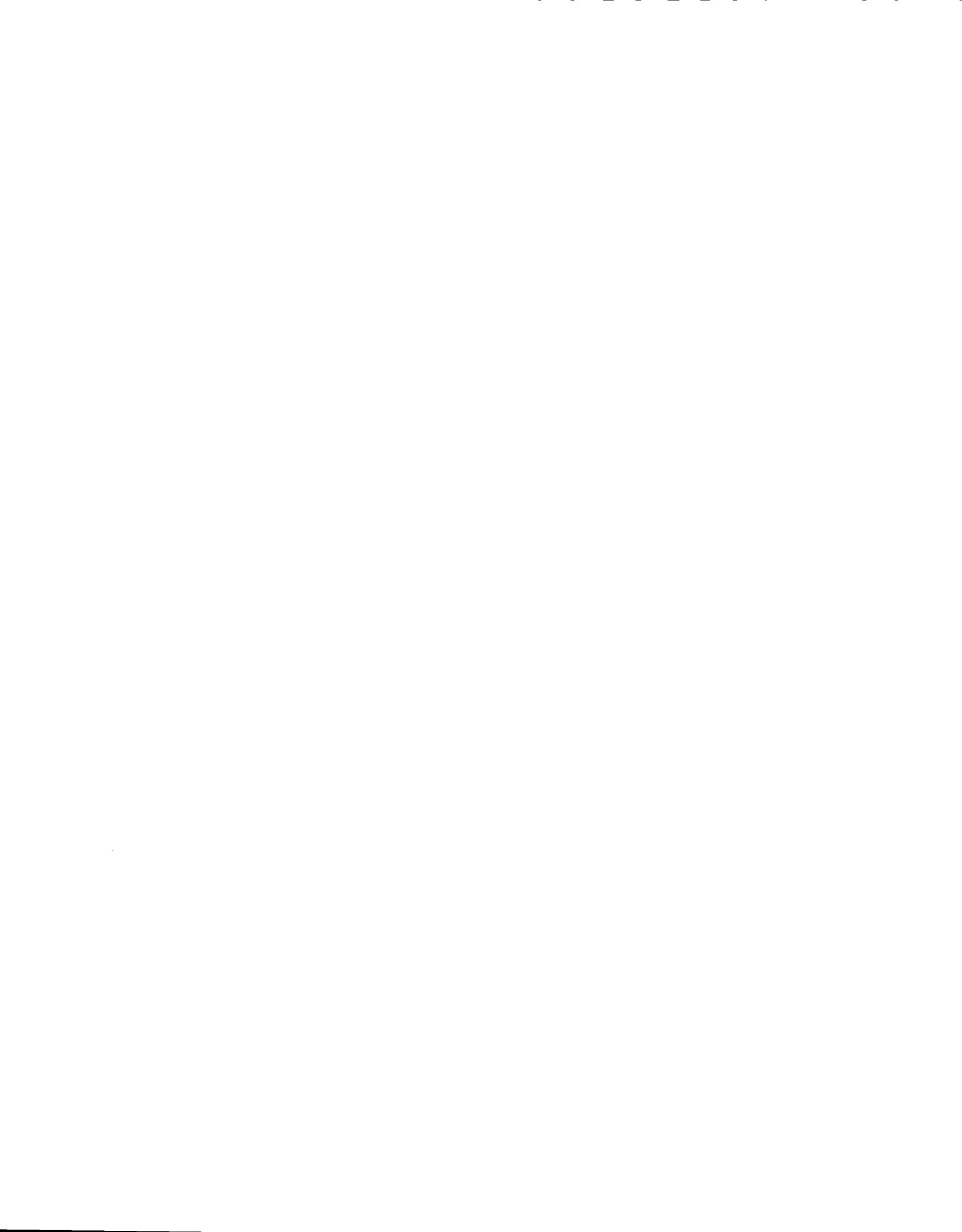


La chape, cadeau du roi Louis XIV.  
1704 c. Collection Fabrique Notre-  
Dame de Québec, MCQ. Pierre  
Soulard, photographe. 97-1-8

## LES VÊTEMENTS LITURGIQUES ET L'AMEUBLEMENT DE M<sup>GR</sup> DE PONTBRIAND

Contraint par le siège de Québec de 1759 à se réfugier, d'abord à Charlesbourg le 1<sup>er</sup> juillet, puis à Montréal chez les sulpiciens, M<sup>GR</sup> de Pontbriand décède le 8 juin 1760. Il lègue, par testament au séminaire de Saint-Sulpice, tous ses biens, soit ses vêtements liturgiques : mitre, chasubles, étoles, manipules de toile moirée brodée de fils d'or et d'argent; ses pièces d'orfèvrerie civile et religieuse : aiguière, bougeoir, plateau et mouchette, crosse, cuillères armoriées à potage et à ragoût, ses livres, ses meubles dont cinq ou six fauteuils Louis XV signés NADAL, le trône des évêques de Québec ainsi que les tentures de son dais, et les portraits des premiers prélats de la Nouvelle-France. Le legs de M<sup>GR</sup> de Pontbriand représente un pôle majeur de la collection des sulpiciens. Il nous reste peu d'exemples des meubles et objets d'usage courant de la noblesse aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Parmi les pièces marquantes, pensons aux fauteuils Louis XV et à certaines commodes.

M<sup>GR</sup> Henri Marie Dubreuil de Pontbriand, sixième et dernier évêque de la Nouvelle-France, a passé dix-neuf ans consécutifs en Nouvelle-France et son épiscopat fut l'un des plus délicats et des plus difficiles. Il a joué un rôle majeur dans notre histoire et l'ensemble des vêtements liturgiques et de l'ameublement qu'il a légués aux messieurs de Saint-Sulpice doit recevoir un statut juridique de classement en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec.



## LE TRÉSOR LITURGIQUE DE M<sup>GR</sup> FRANÇOIS DE MONTMORENCY-LAVAL

Depuis leur arrivée en 1615, les récollets, bientôt suivis par les jésuites, avaient jeté les bases de la foi catholique et administré en liberté les affaires religieuses de la Nouvelle-France. Ce n'est que soixante ans plus tard que la colonie fut dotée d'un évêché dont François de Montmorency-Laval fut le premier titulaire.

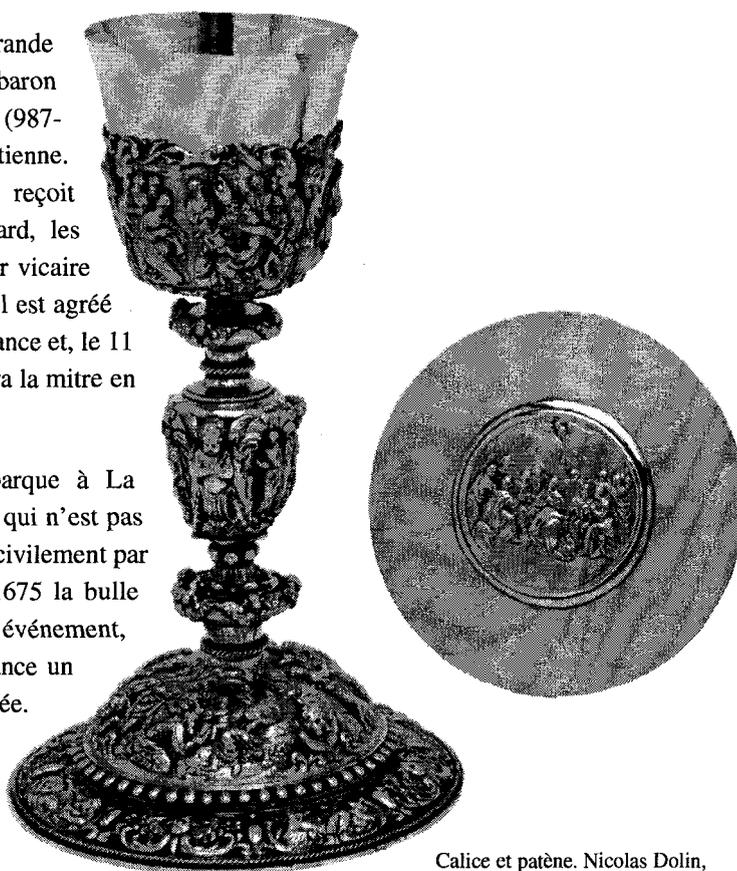
Né en 1623, François de Laval appartient à la grande noblesse française. Son père est un descendant du baron de Montmorency, contemporain d'Hugues Capet (987-996), roi de France et fondateur de la dynastie capétienne. Élève des jésuites au collège de La Flèche, il reçoit l'onction sacerdotale en 1647. Cinq ans plus tard, les jésuites soumettent son nom à Rome comme futur vicaire apostolique en pays de mission. En janvier 1658, il est agréé à Paris pour occuper cette fonction en Nouvelle-France et, le 11 avril, le pape le nomme évêque de Pétrée. Il recevra la mitre en décembre dans l'église de Saint-Germain des Prés.

L'évêque de Pétrée, vicaire apostolique, s'embarque à La Rochelle le 13 avril 1659 à destination de Québec qui n'est pas encore un siège épiscopal. L'évêché sera constitué civilement par Louis XIV en 1663, mais on attendra jusqu'en 1675 la bulle d'érection canonique du Vatican. Pour souligner l'événement, le roi offre au premier évêque de la Nouvelle-France un cadeau précieux : un calice en argent à la coupe dorée.

Fabriquée par l'orfèvre Nicolas Dolin vers 1675, la pièce est gravée de scènes de la vie de Jésus. C'est ce calice qui servit au pape Jean-Paul II lors de la messe qu'il célébra à Québec en 1984.

Avec l'arrivée de M<sup>gr</sup> de Laval s'installe une vision du développement de l'Église en Canada. Il travaille avant tout à l'organisation de la vie religieuse et à la construction d'écoles. Son immense diocèse s'étend de Québec à l'Acadie et à Terre-Neuve ; il s'agrandira bientôt jusqu'à la Louisiane.

C'est à partir du Séminaire de Québec, en relation directe avec les prêtres des Missions étrangères de Paris, que M<sup>gr</sup> de Laval implante les paroisses et missions de son diocèse. C'est donc dans un esprit communautaire que rayonnent les «messieurs du Séminaire»



Calice et patène. Nicolas Dolin, vers 1674. Collection du Séminaire de Québec, MCQ. 1991.806.1-4.

ainsi que tous ces clercs disséminés dans le paysage et qui viennent régulièrement se retremper à Québec pour retourner ensuite dans leurs œuvres.

Il n'est donc pas étonnant de retrouver parmi les collections de nos musées des pièces qui ont appartenu à ce pionnier de l'Église de la Nouvelle-France. Parmi celles-ci, un corpus comprenant : trois paires de chaussures, une calotte, une mitre, une chape et un calice. Ces deux dernières pièces sont des attributions.

Les trois paires de sandales liturgiques sont en damas de soie aux couleurs du temps liturgique soit le vert, le rouge et le violet. Ces chaussures sont portées lors de messes pontificales. Elles sont ornées d'appliques en passementerie au fil d'or et l'une de ces paires possède des talons garnis de feutre rouge, signe particulier de la noblesse au temps de Louis XIV.

La calotte de forme hémisphérique, en soie, de couleur mauve, est constituée de six bandes de tissu de forme triangulaire. L'intérieur est doublé d'un sergé de laine feutré de couleur orange.

La mitre est la coiffure que portent les évêques depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Il en existe trois types : la mitre orfrayée, précieuse ou simple. Celle de M<sup>gr</sup> de Laval est orfrayée, c'est-à-dire parée de broderie d'or. C'est un très bel exemple de travail de broderie à la main. Elle est décorée de paillettes, de frisons, de cannetilles et de fils d'or et d'argent sur un fond de soie taffetas de couleur cramoisie.

La chape est de soie beige dont le fond façonné est cannelé, broché, lamé. Le chaperon de couleur verte est décoré d'un agnus dei, de motifs floraux, de franges en filé argent et de bouillons. Les orfrois sont de la même couleur et du même tissu que le chaperon. L'agneau est brodé de cannetilles et d'appliques en argent. Sa confection et les tissus qui la composent sont de différentes époques. La soie façonnée serait du XVIII<sup>e</sup> siècle, vers 1730. En ce qui concerne les orfrois, une étude plus spécialisée permettra leur datation.

## LE FONDS DE TABLEAUX DESJARDINS

Sait-on que la révolution française de 1789 a joué un rôle important dans l'histoire de l'art au Québec ?

Le fonds de tableaux Desjardins est un ensemble de 182 toiles à l'huile importées de France à l'initiative de deux abbés, Français d'origine, les frères Philippe Jean-Louis et Louis-Joseph Desjardins. L'arrivée des tableaux à Québec renouvela l'intérêt pour la peinture religieuse au Bas-Canada où l'on était, depuis la conquête en 1763, privé d'accès à ce genre pictural.

Ce fonds à caractère disparate fut improprement appelé «collection» car il ne répond pas aux critères d'une collection et ceux qui l'ont constitué n'étaient pas, semble-t-il, des collectionneurs mais plutôt des commerçants en ce domaine.

Les œuvres furent achetées à Paris entre 1803 et 1810 par Philippe-Jean-Louis Desjardins rentré dans son pays après avoir séjourné dans le Bas-Canada de 1793 à 1802. Ayant constaté la pénurie de décoration des églises canadiennes, Philippe fit parvenir les toiles à son frère, alors chapelain des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, afin qu'il les revende, au Bas-Canada ou ailleurs.

Ces tableaux provenaient des paroisses et communautés religieuses de Paris et des environs. Saisis par le gouvernement révolutionnaire lors de la laïcisation du clergé en 1793, ils avaient été mis dans des dépôts, puis acquis par des particuliers. Des œuvres se retrouvèrent ensuite sur le marché par vente publique ou judiciaire à la suite de faillites. C'est lors de ces occasions ou encore par contact avec des collectionneurs, que l'abbé Desjardins constitua son fonds.

C'était pour la plupart de très grands tableaux qui furent expédiés en deux temps. Le premier envoi, de 120 toiles, arriva à Québec via New York, Philadelphie et Montréal, en février 1817. Louis-Joseph Desjardins en reçut 60 autres à la fin de 1820. Son frère lui expédia finalement deux œuvres destinées à l'Hôpital Général et au monastère des



Judith tenant la tête d'Holoferne. Artiste inconnu. Collection du Séminaire de Québec, MCQ. René Bouchard, photographe. 1991.257.

Ursulines. Toutes ces toiles ont été produites entre la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et la fin du XVIII<sup>e</sup> et représentent en majorité des scènes du Nouveau Testament. Elle offrent un panorama de la production européenne en peinture d'histoire religieuse.

Elles furent exposées aux acheteurs éventuels dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. La paroisse Notre-Dame en acquit plusieurs tout comme le Séminaire de Québec qui choisit parmi les plus belles pour orner la chapelle. Le peintre Joseph Légaré en acheta trente trois dont il fit par la suite de nombreuses copies. Outre les ursulines et les hospitalières de l'Hôtel-Dieu, plusieurs paroisses voulurent en posséder mais l'île de Montréal, domaine sulpicien, résista à l'offre.

L'historien d'art Laurier Lacroix est parvenu en 1998, à retracer, cataloguer et commenter 167 des 182 œuvres qui constituaient le fonds Desjardins . Mais, de ce total, 74 manquent aujourd'hui à l'appel ; peut-être parmi les plus belles comme, par exemple, *La Pentecôte* de Philippe de Champaigne, consumée avec d'autres dans l'incendie de la chapelle du Séminaire en 1888.

D'autres ont brûlé avec les églises : Saint-Michel de Bellechasse en 1872, Cap-Saint-Ignace en 1890, la cathédrale de Québec en 1922, Notre-Dame de Portneuf en 1926. Quinze autres tableaux sont disparus sans laisser de trace augmentant à 89 le nombre des manquants.

Le fonds compte donc aujourd'hui 93 toiles dont 11 se trouvent au Musée des beaux-arts du Québec et 25 dans les dépôts du Séminaire au Musée de la civilisation. Les autres sont à l'Hôtel-Dieu de Québec, à l'Hôpital Général, chez les ursulines de Québec et de Trois-Rivières. ainsi que dans les églises suivantes : Notre-Dame de Québec, Notre-Dame-des-Victoires, Saint-Roch, Saint-Henri de Lévis, Saint-Antoine de Tilly, Saint-Michel de Sillery, Saint-François de Beauce, Nicolet, Saint-Denis sur le Richelieu. Il faut ajouter les archevêchés de Québec, Montréal et Sherbrooke. En 1999, quatorze de ces tableaux avaient été classés biens culturels.

D'après Gérard Morisset et Laurier Lacroix, les œuvres sont d'une valeur artistique très inégale. La plupart sont anonymes et plusieurs des survivantes sont en mauvais état. Mais leur arrivée fut cependant l'occasion de renouveler l'imagerie religieuse au Bas-Canada. Ils furent une source d'inspiration pour les jeunes peintres comme Joseph Légaré et Jean-Baptiste Roy-Audy, engagés d'abord par Louis-Joseph Desjardins pour fabriquer des encadrements, effectuer des restaurations, voiler la nudité des enfants Jésus ou cacher « quelque sein qu'on ne saurait voir ». S'il n'a pas été à l'origine de la peinture d'histoire au Québec, le fonds Desjardins a néanmoins marqué une étape de son évolution.

Note - Les renseignements proviennent de la thèse de doctorat de Laurier Lacroix, Université Laval, 1998.

## LE VRAI PORTRAIT DE MARGUERITE BOURGEOYS PAR PIERRE LE BER

Le 12 janvier 1700 décédait à Montréal, à l'âge de 80 ans, Marguerite Bourgeoys, dite de Saint-Sacrement, institutrice et première supérieure des Filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame. Voici ce que raconte un manuscrit des archives de la communauté : *Monsieur Le Ber ayant été prié de Tirer le portrait de notre chère Mère, un peu Après qu'elle fut morte, il vint chez nous à cet effet, après avoir communié dans notre chapelle...*

Pierre Le Ber (1669-1707) figure dans la liste des peintres qui œuvraient en Nouvelle-France dès la seconde moitié du 17<sup>e</sup> siècle, avec le Frère Luc, récollet, les jésuites Chauchetière et Pierron, les abbés Hugues Pommier et Jean Guyon. Il était le plus jeune fils de Jacques Le Ber, riche commerçant de Montréal, et le frère de la célèbre recluse Jeanne Le Ber. Selon l'historienne Nicole Cloutier, il a participé à la fondation de l'hôpital général où il habitait, mais n'était pas religieux. On ignore tout de sa formation mais l'inventaire de ses biens après décès révèle un artiste professionnel. Dans les chambres qu'il occupait, on a dénombré *toutes sortes de couleurs, pinceaux, couteaux, gomme d'Arabie, huile de noix et autres ustanciles servant à la peinture* ainsi que quatre tableaux que les spécialistes lui attribuent aujourd'hui.



*Portrait de Marguerite Bourgeoys après restauration. Pierre Le Ber.*

Les religieuses ont conservé pieusement le portrait de leur fondatrice mais il semble que le talent du peintre ait été l'objet de critiques avec le temps : *il étoit fervent mais n'étoit peut-être pas des plus habile*. On manifesta l'intention de modifier le tableau. Il semble que des religieuses aient effectué deux restaurations majeures au cours du 19<sup>e</sup> siècle. C'est vers 1960 que d'autres religieuses commencèrent à douter de l'authenticité du portrait qui fut confié, en 1963, à Edward Korany, un peintre restaurateur de New-York. L'examen radiographique révéla la présence, sous la peinture, jusqu'à trois couches de blanc de plomb. Le spécialiste parvint à dégager le tableau original, à le rentoiler, le retoucher et nous rendre intact le magnifique tableau de Pierre Le Ber en 1964.

Ce portrait posthume de Sainte Marguerite Bourgeoys constitue une pièce unique parce qu'il nous révèle les traits de la fondatrice de la Congrégation Notre-Dame mais aussi parce qu'il est l'ouvrage d'un de nos premiers peintres. En lui accordant un classement, le gouvernement reconnaîtrait un chef d'œuvre de l'art ancien du Québec, saluerait le développement précoce des arts en Nouvelle-France tout en rendant hommage à la communauté exemplaire qui célébrait, en 2003, le 350<sup>e</sup> anniversaire de la venue en terre d'Amérique de Marguerite Bourgeoys.



1

1 Tableau de 1880.



2

2, 3 En cours de restauration.



3

4 Portrait en fin de travail de restauration.

Photos extraites de *Vie des arts*,  
automne 1964.



4

## LE SITE ARCHÉOLOGIQUE ET LES VESTIGES DE L'HABITATION DE CHAMPLAIN SOUS LA PLACE ROYALE DE QUÉBEC

En butte à une opposition de plus en plus forte de la part du ministre Sully, des marchands de Saint-Malo qui n'étaient pas compris dans le monopole et de la corporation des chapeliers de Paris, Pierre du Gua de Monts, lieutenant général de la Nouvelle-France, perd en 1607 son privilège de commerce en Nouvelle-France et renonce à sa propriété acadienne. Tous les habitants de Port-Royal sont rapatriés, et le 11 août, le dernier navire quitte Port-Royal.



Une des deux tourelles et partie d'un mur de la seconde habitation de Champlain ensevelies sous la place Royale et l'église. François Picard, photographe.

Malgré une situation difficile, de Monts ne se décourage pas. Il proteste auprès d'Henri IV de la perte de son monopole et, le 7 janvier 1608, le roi lui renouvelle son privilège pour une année. Dès le 17 du mois suivant, de Monts engage lui-même dix-huit travailleurs devant appareiller pour Québec au printemps. Nommé lieutenant du sieur de Monts au début de l'année 1608, Samuel de Champlain quitte Honfleur sur le *Don-de-Dieu*, le 13 avril 1608. Ayant visité la vallée du Saint-Laurent en 1603, il convainc de Monts que Québec sera plus facile à défendre contre la concurrence et qu'étant plus près des Indiens, la traite y serait plus fructueuse qu'en Acadie.

Sur la carte de la région de Québec qu'il publiera en 1613, autour d'une baie qu'il avait lui-même nommée *Nouvelle Biscaye*, Champlain identifie le lieu où l'habitation sera bâtie. « *De l'isle d'Orleans jusques à Quebec y a une lieuë, & y arrivay le 3 Juillet, où estant, ie cherchay lieu propre pour nostre habitation : mais ie n'en peus trouver de plus commode, ny mieux scituë que la pointe de Quebec, ainsi appelé des Sauvages, laquelle estoit remplie de noyers & de vignes.* »

C'est ainsi que Samuel de Champlain entreprenait, sur la pointe de Québec, la construction d'un premier poste de traite à 50 lieues en amont de la rade de Tadoussac « *qui est jusqu'ou peuvent aller les grands vaisseaux* ». Cette habitation en bois comprenait trois corps de logis à deux étages, un colombier et un magasin, c'est-à-dire un entrepôt. Elle nous est connue par l'illustration que Champlain en a publiée, au début de 1613, dans le récit de ses voyages. Ce dessin souffre toutefois d'un défaut de perspective qui nous rend difficile la compréhension de la disposition sur le sol des quatre bâtiments.

Ces petits corps de logis, larges de 15 pieds et longs de 18, il fallut les agrandir d'un tiers en 1616 parce qu'ils ne suffisaient pas à l'augmentation du personnel. Champlain écrit qu'on y logeait « *80 personnes y compris le chef, 3 récollets, commis, officiers et laboureurs* ». Réparée ensuite à plusieurs reprises, l'habitation était en si mauvais état en 1623 que les maçons et charpentiers affirmèrent qu'il valait mieux en édifier une nouvelle.

« *Je fis le plan d'un nouveau bâtiment ...avec deux corps de logis...avec deux ailes de chaque côté et quatre petites tours aux coins du logement* ». Champlain adoptait ainsi la forme

traditionnelle d'une résidence fortifiée, un type de construction peut-être suranné du point de vue militaire en Europe mais qui semblait approprié pour se protéger des Indiens et des trafiquants étrangers. Les travaux débutèrent le 6 mai 1624 par le maçonage des fondations sur lesquelles Champlain plaça « une pierre où estoient gravez les armes du Roy et celles de Monseigneur avec la datte du temps et mon nom ».

À la fin de l'été, le récollet Gabriel Sagard, nouvellement débarqué, décrivait la nouvelle habitation comme « un assez beau logis, environné d'une muraille en quarré avec deux petites tourelles aux coins que l'on y a faites depuis pour la seureté du lieu ». La menace se concrétisa en 1629 : les frères Louis et David Kerk, au nom du roi de Grande-Bretagne, interdirent la navigation sur la Grande rivière du Canada, coupant les vivres et les secours aux « Québécois ». Champlain dut capituler le 22 juillet, date à laquelle, en Europe, la guerre était déjà terminée. Les Kerk, pourtant, ne rendirent la place que trois ans plus tard, et dans quel état ! « Ils s'embarquèrent le 13 juillet (1632) et firent voile, tirans vers l'Europe... Ô que les Anglais ont icy fait de mal » écrit le jésuite Paul Lejeune, arrivé de France huit jours plus tôt.



La première habitation de Champlain.  
Dessin de Cuvelier. ANQ.

Mais ce n'est que le 24 mai 1633 que Champlain reprit possession du fort de Québec. Il trouva « la maison de pierre toute ruinée n'y restant que partie des murailles ». Il fit relever « à grande puissance... les ruines du bruslement et des démolissements ». En juillet, le comble de charpente était élevé « mieux que jamais il n'a été ». À l'arrivée de Jean Bourdon, en août 1635, Champlain chargea l'ingénieur de faire le relevé de l'habitation et de proposer des agrandissements. Deux plans de Bourdon montrent que Champlain n'a réalisé qu'en partie son projet. Retrouvés en Europe vers 1950, ces documents ont été offerts alors au gouvernement du Québec qui déclina l'offre. La bibliothèque de l'université McGill corrigea cette incroyable bévue.

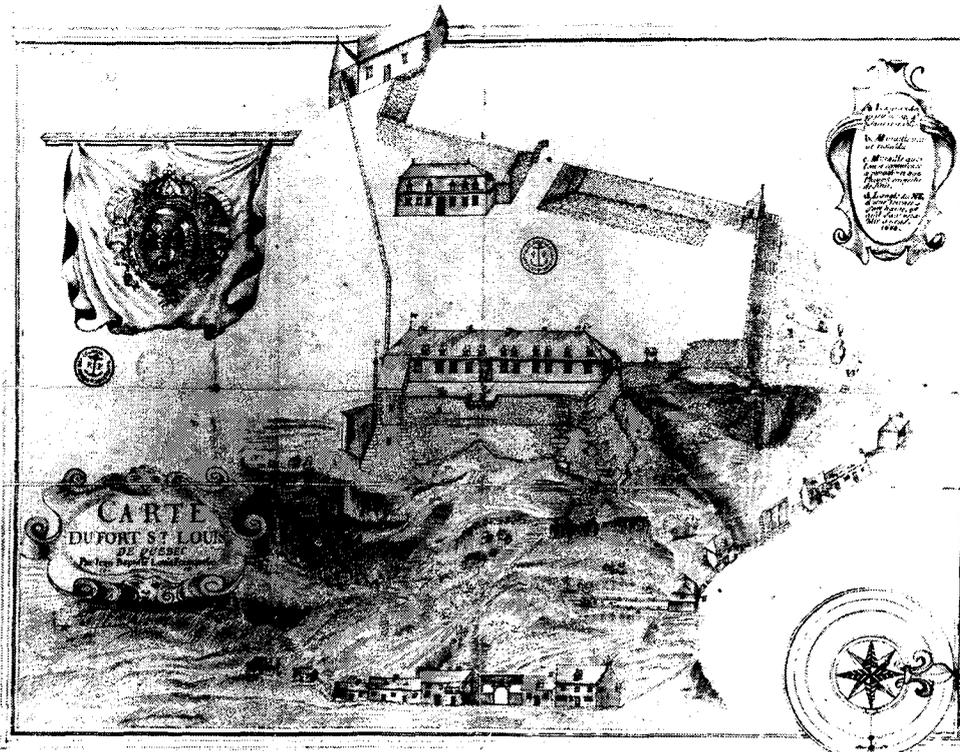
Cette seconde habitation de Champlain a duré beaucoup plus longtemps que la première. Pendant une soixantaine d'années, elle fut la construction la plus importante de la basse-ville par son volume, par son rôle d'entrepôt du roi et d'autres fonctions dont celle d'hôtel de ville en 1663. La conflagration qui ravagea la basse-ville en 1682 laissa le bâtiment fort endommagé, ce qui détermina l'évêque M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier à demander au roi la cession du terrain pour y ériger, en 1687, une église (aujourd'hui Notre-Dame-des-Victoires) dont un des longs pans s'appuie sur les fondations du magasin de Champlain. L'église étant moins longue que l'habitation, une partie des vieux murs et l'une des tourelles étaient toujours visibles en 1688. On le constate sur les plans de l'époque.

En 1972, des sondages archéologiques confirment la présence, dans le sol, d'importants vestiges qui seront complètement dégagés en 1976. Après une étude approfondie par les archéologues et les historiens, ils seront enfouis en attendant une hypothétique mise en valeur. La seconde habitation de Champlain n'est plus, pour les visiteurs d'aujourd'hui, qu'une trace grise dans les pavés de la place Royale.

Le lieu de naissance de la première ville et capitale de l'Amérique française constitue un témoin unique pour la connaissance de l'histoire de la Nouvelle-France.

## LE SITE ARCHÉOLOGIQUE DES FORTS ET DES CHÂTEAUX SAINT-LOUIS

La grande importance historique et patrimoniale du site du fort et du château Saint-Louis tient d'abord à ce qu'il fut le lieu de pouvoir d'un vaste empire colonial s'étendant sur toutes les possessions françaises de l'Amérique septentrionale, de Terre-Neuve et de l'Acadie aux Grands Lacs, à la Vallée du Mississippi et à la Louisiane. Même après la cession du Canada par la France en 1763, le site du fort et du château Saint-Louis fut retenu comme lieu de pouvoir par les gouverneurs anglais dont la juridiction couvrait un territoire beaucoup plus large que celui du Québec actuel, la ville de Québec étant considérée comme «*The Capital of British North-America*». Après l'Acte constitutionnel de 1791, le site sus-mentionné reste encore pendant la cinquantaine d'années suivantes le lieu de pouvoir du Bas-Canada. Là se trouvait, pour la France d'abord, pour l'Angleterre ensuite, le cordon ombilical reliant ces deux puissances européennes à l'Amérique et cela jusqu'à la Confédération de 1867.



Le premier château Saint-Louis en 1683. Dessin de Jean Baptiste Louis Franquelin. ANC.

Ces seules raisons justifieraient pleinement le classement du site qui est incontestablement un des plus majestueux du monde et a été pendant près de 200 ans la clé d'un dispositif géostratégique pour presque les deux tiers du continent américain. Ce lieu, par ses artefacts, raconte les efforts des générations successives qui l'ont bâti, fortifié, aménagé.

C'est la mémoire de notre peuple qui s'y trouve enfouie et bien enracinée. À l'aube des fêtes devant marquer le 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec et soulignant une présence française continue en Amérique, il paraît impérieux que ce lieu soit classé, fouillé et mis en valeur, qu'il fasse l'objet d'une interprétation exhaustive et, surtout, que les traces du passé qui s'y trouvent soient accessibles au public.

Ce n'est pas sans raison que Champlain choisit de fortifier cet emplacement sur le Cap-aux-Diamants. Celui-ci, dominant la rade de Québec et un resserrement du Saint-Laurent au fond d'un estuaire immense, constituait en quelque sorte un verrou barrant l'accès des envahisseurs vers l'intérieur du continent. Québec devint de ce fait la porte française de l'Amérique. Cette décision du fondateur éclairé qu'était Champlain fut d'autant plus importante que le Saint-Laurent était à l'époque de la navigation à voile la seule voie d'eau véritable vers l'intérieur du continent, ce que ne pouvait lui contester ni l'Hudson, ni le Mississippi.

Dès 1618, Champlain informe le roi et la compagnie de commerce qui le soutient de son intention d'élever le premier fort Saint-Louis :

*«il sera fait un fort composé de cinq bastions, à cousté de la dicte ville, sur un certain lieu relevé des deux coustés, lequel commandera sur la dicte ville et sur le destroit de la dicte rivière».*

Ce fort, en palissade, qui protège le logis en bois du gouverneur, est élevé en 1620. Le missionnaire récollet Gabriel Sagard, le premier historien du Canada, le décrit à son arrivée dans la colonie en 1624 :

*«Au sommet d'une montagne au sommet de laquelle est un petit fort de bois basti pour la deffence du pays».*

À peine deux ans plus tard, Champlain constate la précarité et l'étroitesse du fort qu'il décide de démolir et de reconstruire à neuf sur le même site : une palissade et un rempart de terre entourant un logis qui est cette fois en pierre :

*«je considéré que le fort que j'avais fait faire estoit bien petit (...) qui me fit résoudre de l'abatre et l'agrandir, ce que je fis jusqu'au pied».*

Ce deuxième fort Saint-Louis n'empêcha pas la prise du poste par les frères Kirke. Champlain, revenu à Québec après la restitution de la colonie à la France, y mourut en 1635 dans le logis qu'il avait fait aménager pour lui.

Une dizaine d'années plus tard, son successeur Charles Huault de Montmagny, Chevalier de l'Ordre de Malte, remplace la palissade et le rempart de terre du deuxième fort par un bastion *«faict de massonnerye»* : c'est le troisième fort Saint-Louis. Dans cette foulée, il érige un manoir auquel il attribuera le titre de château Saint-Louis :

*«un grand corps de logis et cave du costé du grand fleuve Saint-Laurent (...) de 86 pieds de long et 24 de large».*

La pierre sculptée de la croix de Malte qui surmonte aujourd'hui le portail d'entrée nord du Château Frontenac donne une bonne indication de la qualité de cette construction qui fut encore agrandie en 1663 et 1664. C'est dans ce premier château Saint-Louis que s'installe le gouverneur Augustin Suffray de Mézy qui y préside la première réunion du Conseil souverain (1663) que Louis XIV vient d'instituer en même temps qu'il érige la Nouvelle-France en colonie royale.

Les préoccupations militaires sont constantes : l'érection en 1685 d'une poudrière dans l'enceinte du fort ou bien Frontenac qui en 1692 avance, dans une lettre au Ministre : «On emploiera les fonds de cette année à fortifier l'enceinte du château dont les murailles menacent ruine». Ce sera alors le quatrième fort Saint-Louis, une enceinte en pierre bastionnée, cette fois, selon les principes de Vauban. Après l'attaque de Phipps en 1690, Frontenac fait part au Ministre, s'agissant du château :

*«(nous avons ) attendu jusqu'à la dernière extrémité pour le faire démolir (...) parce qu'il était irréparable».*

Et quelques années plus tard, en 1697, il revient à la charge pour obtenir les fonds souhaités :

*«Cela donnerait le moyen de le pouvoir achever entièrement, autrement, il faudra qu'il demeure imparfait...».*

Le deuxième château Saint-Louis, lui, est du double de l'édifice précédent, aussi bien en hauteur qu'en largeur. En 1722, l'historien Bacqueville de la Potherie en donne cette description :

*«La maison du gouverneur-général (...) est fort agréable, tant pour ses dedans que pour ses dehors, à cause de pavillons qui forment des avant et des arrière-corps. Il est à deux étages ; il y manque encore un pavillon de 33 pieds de long».*

L'année suivante, l'intendant Bégon écrit au Ministre :

*«(le sieur Chaussegros de Léry) nous a remis aussi le plan et élévations du château Saint-Louis de Québec, le nouveau pavillon est marqué en rouge, il a coûté en y comprenant la couverture en ardoise 23000 livres».*

Ce qui n'empêche pas la marquise, épouse du gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil, de se plaindre du nouveau pavillon dont elle avait pourtant exigé la construction :

*«Le pavillon qui vient d'être fait, où tout le bois qu'on y a employé est pourri, et les planches de mauvais sapin (...) qui ne peut pas durer ici un hiver, par rapport aux grapins que les hommes portent sous leurs souliers».*

En 1766, le général Murray fait restaurer le château bombardé en 1759. La fonction de résidence du gouverneur y est maintenue. Sous le gouverneur Guy Carleton, le fort et le château Saint-Louis seront en quelque sorte le dernier point de résistance à l'invasion américaine de 1775. Sans la défaite américaine, le Canada n'aurait pas continué d'exister et la nation canadienne-française, privée de l'Acte de Québec, se serait sans doute diluée dans le creuset américain. En 1784, c'est sur la courtine du fort Saint-Louis, englobant la poudrière de Villeneuve de 1685, transformée en cuisine, que le gouverneur Haldimand poursuit la construction du site. Une vingtaine d'années plus tard — en 1808 — le gouverneur Craig hausse le château Saint-Louis d'un étage, en le mettant au goût palladien alors apprécié des architectes britanniques.

Après l'incendie du vieux château Saint-Louis en 1834, les ruines en sont sommairement nivelées et masquées par la terrasse aménagée à l'initiative de Lord Durham, terrasse qui, allongée sensiblement et surplombant ces ruines, prit le nom du gouverneur Dufferin. En 1892, le corps de logis érigé par Haldimand, délaissé quand le gouvernement de l'Union migra vers Ottawa, après avoir servi pour un temps à l'école normale Laval, est rasé - et avec lui la vieille poudrière de 1685, dernier vestige du fort Saint-Louis - tout cela devant permettre l'édification de l'hôtel Château Frontenac en 1893.

Il appert que la grande importance historique du lieu tient d'abord au fait que Champlain l'a choisi pour des impératifs militaires. Tout en créant un lieu de refuge, le fort Saint-Louis protégeait la colonie à ses pieds et commandait la route d'invasion que constitue le fleuve Saint-Laurent. La succession de quatre forts sur le promontoire de Québec confirma la valeur stratégique du choix du fondateur de Québec.

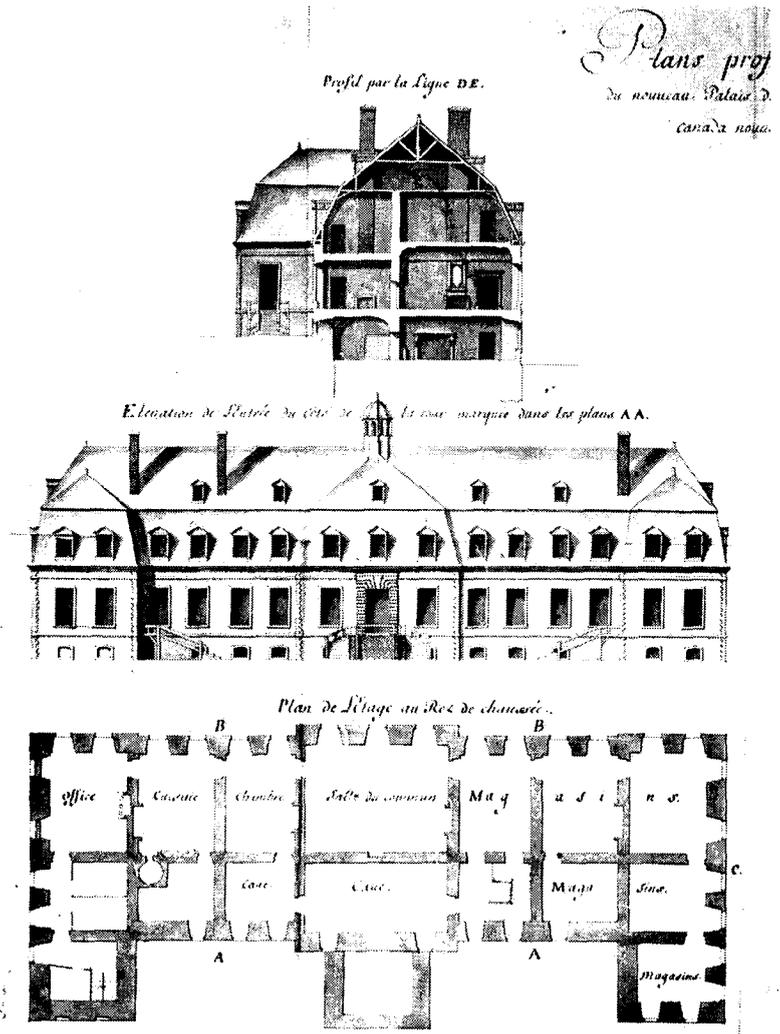
Bien que rien n'y paraisse plus, le site du fort et du château Saint-Louis demeure le lieu le plus fréquenté de la ville. Par la splendeur du panorama, par son importance comme lieu de sociabilité qu'Arthur Buies évoquait en 1864 dans ses *Lettres sur le Canada*, par la possibilité de rappel historique, tout concourt à en faire le rendez-vous des Québécois et de millions de visiteurs du monde entier. La toponymie environnante rappelle d'ailleurs partout les mots de «fort», «château», «gouverneur». Peu de ces promeneurs admiratifs du panorama soupçonnent quels trésors se cachent sous leurs pas. Même si jusqu'ici seules des fouilles périphériques ont pu y être réalisées, environ 300 éléments y ont déjà été identifiés ou mis au jour. On sait, par exemple, que les vestiges du premier fort en bois et du logis de Champlain se situent tout près de son monument, avec les restes du deuxième fort. Et pourtant, rien n'est accessible au public.

## LE SITE ET LES VESTIGES DES PALAIS DES INTENDANTS DE LA NOUVELLE-FRANCE ET LES JARDINS

C'est en 1669 que Jean Talon, ayant acheté de la veuve Couillard un terrain situé en bordure de la rivière Saint-Charles, entreprend d'y ériger une brasserie pour stimuler la culture de l'orge et du houblon. Celle-ci cesse à toutes fins pratiques sa production dès le départ de Talon en 1672. À la recherche d'un bâtiment convenable pour le Conseil souverain et pour lui-même, l'intendant de Meulles décrit au Ministre, en novembre 1682, les ruines de la brasserie de Talon qu'il propose d'acquérir : « une grande maison dont un quart est basti en pierre et le reste en charpente en très méchant estat. La d. maison estant presque tout abandonnée, elle peut valoir aussy deux mil escus monoye du Canada ».

En 1688, le roi Louis XIV achète de Talon l'édifice de la brasserie et confie à l'intendant de Meulles le soin de la convertir en résidence et lieu de réunion du Conseil souverain. C'est à partir de cette période que le site devient le « domaine du Roy » protégé du côté ouest, à la hauteur de l'actuelle rue de l'Éperon, par une palissade et, contre la rivière, par la redoute Saint-Roch. L'incendie de la brasserie en 1713 entraîne la construction sur le même site, mais plus près de la rivière, d'un second palais, édifice d'une rare élégance, suivant les plans de l'ingénieur Laguer de Morville, mais qui sera aussi ravagé par le feu le 28 septembre 1726.

Le nouvel ingénieur du roi, Chaussegros de Léry, soucieux des dangers du feu, avait écrit au Ministre, le 22 octobre précédent : « le seul remède pour empêcher les bâtiments de brûler, c'est d'y mettre le moins de bois qu'on peut ». C'est ce principe qu'il s'ingénia à appliquer en reconstruisant immédiatement le palais qui demeura intact par la suite



Profil, élévation et plan du Nouveau palais de 1715, incendié en 1726. ANC.

jusqu'à ce que les Anglais y mettent le feu pour en chasser les envahisseurs américains en 1775. En le reconstruisant tout en maçonnerie, en sections isolées par des murs coupe-feu débordant des toitures en charpente, démontables en cas d'incendie et couvertes de tôle « à la canadienne », Chaussegros de Léry a créé le prototype de l'architecture urbaine que l'on retrouve dans les quartiers anciens de Québec, Montréal et Trois-Rivières. À ce titre, l'oeuvre de Chaussegros de Léry mérite notre reconnaissance.

Abandonné pendant plusieurs décennies, le site sera racheté et occupé par la brasserie Boswell de 1852 à 1968. Racheté par la Ville de Québec en 1974 à la fermeture de la brasserie Dow, l'îlot des Palais, dégagé par les soins de la Ville de Québec, a fait l'objet depuis vingt ans de très importantes fouilles archéologiques qui ont permis, entre autres, de localiser l'emplacement exact de la partie des voûtes qui a disparu lors de l'ouverture de la rue des Prairies. Le propriétaire, la Ville de Québec, a décidé à l'automne 2001 de travailler d'ici 2008 à la reconstitution intégrale du palais tel qu'il était vers 1730, selon les prescriptions formulées par Icomos, pour en faire d'abord un lieu symbolique de représentation pour le gouvernement du Québec et pour la ville.

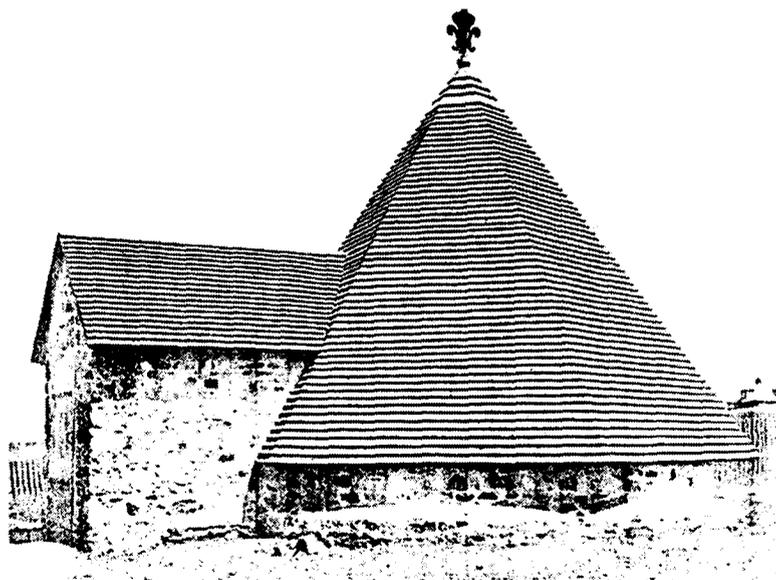
Le site des palais des Intendants tire sa valeur patrimoniale exceptionnelle de ce qu'il s'agit d'un des principaux lieux de pouvoir de ce qui fut l'empire colonial français d'Amérique, le centre administratif de l'ensemble du territoire. L'intendant, c'est l'administrateur au quotidien de la colonie. Il est responsable des finances et de toutes les ressources du pays ou de celles que le roi juge utile de lui attribuer. Il commande le développement de l'industrie et du commerce. Il a la direction de la justice et de la police et c'est lui qui préside le Conseil souverain. Le domaine du palais couvre une parcelle spécifique du tissu urbain et son aménagement reprend les règles d'organisation des hôtels particuliers dont on peut voir de nombreux exemples à Paris ou dans les colonies françaises. Par son architecture classique, par le caractère monumental de sa façade avec son élégant escalier à double volée qui se dégage à partir d'une porte cochère donnant accès à l'espace semi-public de la cour d'honneur, le palais reconstruit par Chaussegros de Léry exprime la puissance coloniale française qui s'étend alors sur un territoire de 20 millions de km<sup>2</sup>. Son jardin très réglé, qui ferme le domaine du côté de l'ouest, reçoit les plantes indigènes de tout le territoire qui, une fois stabilisées, seront livrées au jardin d'acclimatation de Nantes avant de passer au jardin des Plantes de Paris.

Note - Le dernier palais des Intendants est illustré en couverture.

## UNE GLACIÈRE DE TRADITION FRANÇAISE À SAINT-CHARLES DE BELLECHASSE

À l'automne 2001, une intervention archéologique non loin du village de Saint-Charles-de-Bellechasse a mis au jour les vestiges d'une glacière de tradition française, un modèle inconnu jusqu'ici au Québec. Situé sur un talus en bordure de la rivière Boyer, cet ouvrage circulaire en pierre, abandonné depuis nombre d'années, était désigné par la tradition sous le nom de « cache du roi ».

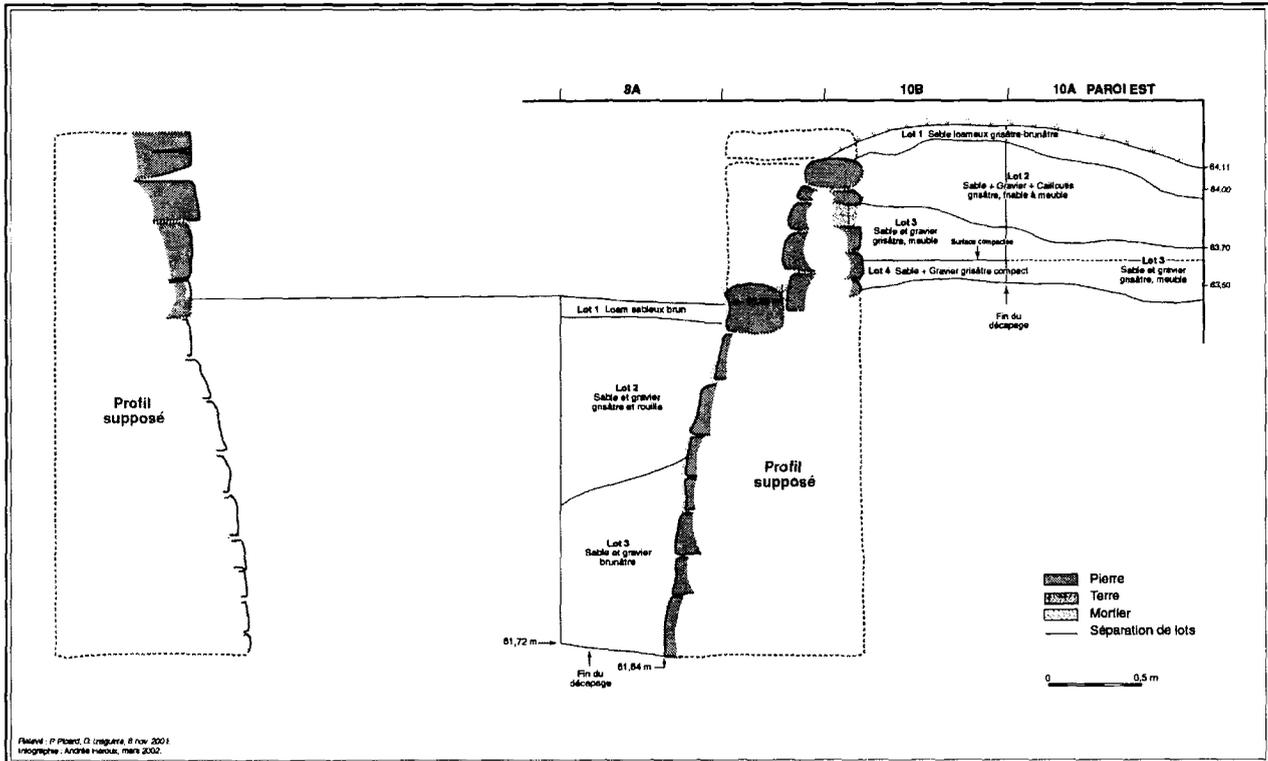
La fouille a permis de dégager une construction en pierre sèche, constituée de blocs de grès non taillés, d'un diamètre de 3,4m au sommet, qui se rétrécit en forme de cône renversé de près de 2,8m de profondeur. Les interstices du parement intérieur ont été comblés de mortier après l'assemblage des blocs. On a donc les caractéristiques techniques d'un modèle de glacière utilisé à la fin du XVII<sup>e</sup> et au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle en Europe et en Amérique. Cet ouvrage est semblable au corps principal de la glacière découverte lors de la reconstruction de la forteresse de Louisbourg en Nouvelle-Écosse. Les restaurateurs ont alors utilisé un plan français de 1733 pour reconstituer la partie hors-terre en bois de la glacière.



Glacière de la forteresse de Louisbourg. Un édicule de ce genre constituait la partie hors-sol de la glacière de Saint-Charles.

L'utilisation des glacières était répandue sur la Côte-du-Sud vers 1780. En témoigne le précieux et instructif journal de la baronne Von Riedesel, épouse du major général Friedrich Aldolf von Riedesel, un des commandants des mercenaires allemands: « *On en trouve aussi près de chacune de ces maisons, une glacière qui peut être installée le plus facilement du monde. Par exemple on creuse un trou dans le sol et on le remplit aux trois-quarts de glace et puis d'eau qui, en se congelant, bouche toutes les fissures* ».

La technique de construction de la glacière de Saint-Charles est plus élaborée que celle décrite ci-dessus et ses dimensions permettent de parler d'une grande glacière qui servait peut-être à deux ou trois maisonnées. L'incertitude demeure sur l'identité des constructeurs de cet ouvrage et leurs premiers utilisateurs. La recherche de vestiges additionnels pourrait permettre d'en mieux dater l'utilisation.



Relevé en coupe de la glacière de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Sachant le rôle important de la glacière dans la vie des premiers colons, la découverte d'un spécimen, bien que peu connu et peu documenté, constitue un événement archéologique majeur. Mais les vestiges, situés sur un terrain appartenant à la Société immobilière du Québec et mis à la disposition du Ministère des Transports, sont menacés par la présence d'un dépôt de matériaux de démolition sur la propriété voisine; le poids de cet amoncellement de plusieurs mètres d'épaisseur est susceptible de provoquer l'érosion du terrain situé en contrebas sur lequel se retrouve la glacière.

L'île de Montréal recèle encore un important et significatif patrimoine matériel de la période de la Nouvelle-France. Au cours des ans, un grand nombre de bâtiments de cette époque ont été répertoriés, documentés, étudiés, quelques-uns classés.

Par contre, certains bâtiments et sites archéologiques du XVII<sup>e</sup> siècle sont moins documentés, et bien que modifiés ou restaurés en tout ou en partie, ils témoignent encore de la période de la Nouvelle-France, de ses modes de vie et des manières de faire qui avaient alors cours. Ils sont devenus une référence pour la connaissance de l'histoire de Montréal.

La Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs propose pour les bâtiments cités plus bas et tous situés sur l'île de Montréal, que soient effectuées des études plus poussées de type « monographique ». Il s'agirait pour chacun des bâtiments de mieux documenter l'origine et l'évolution de sa construction jusqu'à nos jours, d'établir la liste des propriétaires-constructeurs et de ses occupants successifs, ainsi que, s'il y a lieu, des événements pertinents. Il serait également important de constituer un recueil iconographique afin de mieux connaître les principales étapes de l'évolution de chacun de bâtiments. Ces monographies permettraient, tout en s'assurant des origines et de l'évolution de la construction, d'aider à la protection et à la mise en valeur de cet important patrimoine bâti.

Liste des bâtiments à étudier :

- Maison Legault, Pointe-Claire
- Maison Jacques Morin, Dorval
- Maison Descarts, Montréal
- Maison Cazal
- Maison dite le petit fort, Pierrefonds
- Maison Jean-Gabriel Picard, Lachine
- Maison Joseph Picard, Lachine
- Maison Quesnel, Lachine
- Maison Pascal Beauchamp
- Maison Pierre Beauchamp
- Maison Langlois



**LIVRES**

Bizier, Hélène et Paulette, Claude, *Fleur de Lys d'hier à aujourd'hui*, Éditions Art global, Montréal, 1997.

Champagne, Louise, *La présence et l'influence de la lithographie pittoresque et romantique française au Mexique au XIX<sup>ème</sup> siècle*. Mémoire de maîtrise, université Laval, juillet 2001.

*Encyclopédie médiévale d'après Viollet-le-Duc*, Mame, Tours, 1998.

Haskell, Francis, *L'historien et les images*, Gallimard, Paris.

*Le gothique retrouvé avant Viollet-le-Duc*, catalogue d'exposition, CNMH.

Martin, Paul-Louis, La conservation du patrimoine culturel in *Les chemins de la mémoire*, tome 1, Les publications du Québec, 1990.

Réau, Louis, *Les monuments détruits de l'art français*, Hachette, 1959.

Réau, Louis, *Histoire du vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*. Laffont, Paris, 1994.

Sire, Marie-Anne, *La France du patrimoine*, numéro 291, Découverte, Gallimard, 1996.

**PÉRIODIQUES**

*Historama*, numéro 325, 1978, L'oeuvre prodigieuse de Prosper Mérimée.

*Historia spécial*, numéro 35, Paris historique, 1995.

*Dossiers histoire et archéologie*, numéro 110, Le Louvre des rois, 1986.

**PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS**

ANC Archives nationales du Canada

ANMQ Archives nationales du Québec à Montréal

ANQQ Archives nationales du Québec à Québec

AVQ Archives de la ville de Québec

BM Bibliothèque municipale de Montréal

BNQ Bibliothèque nationale du Québec

MCQ Musée de la civilisation

QQIBC Inventaire des biens culturels à Québec



## Appendice

### LE PATRIMOINE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE LA NOUVELLE-FRANCE

*Avec le vieillissement des membres et la pénurie de vocations, le riche patrimoine de ces communautés fait face à un avenir incertain. Afin d'alerter l'opinion, le président Masse avait suggéré, l'an dernier, à l'ethnologue Jean Simard, spécialiste du patrimoine religieux, de dresser un bref bilan de ce trésor inestimable.*

*C'est ce document révélateur que nous joignons en appendice au présent recueil.*



## LE PATRIMOINE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE LA NOUVELLE-FRANCE

Comme l'Espagne en avait donné le modèle une centaine d'années auparavant chez les Aztèques et les Mayas de la Méso-Amérique, la France du Grand siècle compte sur les ordres religieux pour étendre aussi son domaine en terre d'Amérique parmi les peuples dits sauvages qu'il fallait christianiser pour en faire de vrais Français. Pour les colonisateurs européens, les deux entreprises allaient de pair. Soutenues par une élite dévote nourrie aux enseignements du concile de Trente qui préparait un vaste mouvement de contre-réforme catholique, les communautés religieuses de France trépignaient d'impatience à l'idée de gagner le Canada pour y répandre la bonne nouvelle. C'est ainsi qu'en 1615, sept années après la fondation de Québec, Champlain voit arriver un petit groupe de quatre missionnaires récollets qui mettent l'épaule à la roue de la colonisation. Ils sont de la famille franciscaine, tout comme d'ailleurs les premiers missionnaires qui avaient appuyé Cortés au Mexique. Puis en 1625 arrivent les jésuites qui, ici comme là-bas, apportent renfort et surtout persévérance dans le vaste mouvement d'évangélisation qui les entraînera aux quatre coins de l'Amérique du Nord. Ceux-là préparent l'installation des ursulines et des augustines qui mettent pied à Québec en 1639 avec dessein d'y établir « un séminaire de filles » amérindiennes et un hôtel-Dieu. C'est aussi un jésuite, Barthélemy Vimont, qui accompagne en 1642 la petite troupe de dévots dans la fondation de Ville-Marie où débarqueront peu après des hospitalières de Saint-Joseph qui prennent charge d'un hôtel-Dieu ouvert par Jeanne Mance, puis Marguerite Bourgeoys qui fonde la congrégation de Notre-Dame et les sulpiciens qui prennent charge de la seigneurie de Montréal. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, François Charon de la Barre y crée pour sa part l'Institut des frères hospitaliers de la Croix et de Saint-Joseph — ou frères Charon —, des petites écoles pour garçons et un hôpital général qui sera repris à la fin du Régime français par Marguerite d'Youville et les sœurs grises. Ces derniers fondateurs sont nés sur les rives du Saint-Laurent.

Les communautés de la première vague sont venues dans le but premier d'étendre le royaume de Dieu par l'évangélisation des peuples autochtones. En cela leur présence était d'autant plus justifiée qu'elle faisait déjà partie des plans des entrepreneurs en colonisation depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Aussi tôt qu'en 1538 en effet l'évangélisation constituait l'un des trois objectifs assignés aux voyages de Jacques Cartier. Même chose pour Roberval en 1542. Dès lors l'évangélisation tracera généralement la voie à la colonisation et par conséquent à la construction d'une Amérique française. Il convient ici de distinguer les rôles complémentaires que se sont assignés communautés de femmes et d'hommes au moment de l'installation. Les communautés féminines abandonnent rapidement leurs visées d'évangélisation auprès des autochtones, érigent des écoles et des hôpitaux et prennent racine parmi les colons français qui vivent partout sur le territoire de

la Nouvelle-France. Les ursulines ouvrent en 1697 une nouvelle mission à Trois-Rivières à partir d'un détachement de Québec ; d'autres, venues directement de France, s'installent en 1682 à Fort-de-France en Martinique et en 1727 à la Nouvelle-Orléans. Les Filles séculières de la congrégation de Notre-Dame, fondées par Marguerite Bourgeoys en 1658, enseignent dans des écoles pour jeunes filles à Ville-Marie et dans des villages le long du Saint-Laurent de même qu'à Louisbourg. Les hospitalières limiteront leurs fondations aux murs d'enceinte de Québec et de Ville-Marie, appelée plus tard Montréal. Les communautés d'hommes se répandent pour leur part dans le territoire qui s'étend de l'Atlantique jusqu'au golfe du Mexique. Pendant la période pionnière, avant que le roi ne prenne en charge la destinée de ses colonies dont le développement avait été donné en sous-traitance à des compagnies privées, deux communautés se partagent le territoire missionnaire de la Nouvelle-France : les capucins en Acadie, les jésuites dans la vallée laurentienne. Avec l'arrivée du gagnèrent l'Abitibi, le Témiscamingue et le nord du lac Ontario puis la région de gouvernement royal, en 1663, les sulpiciens iront aider les capucins en Acadie, New York. Les capucins étendront quant à eux leur action missionnaire de l'Acadie à la Louisiane, accompagnés en cela par les prêtres du séminaire de Québec nouvellement affilié au séminaire des missions étrangères de Paris. Les récollets, qui avaient quitté Québec en 1629 en même temps que les premiers jésuites à la suite de la prise de la ville par les frères Kirke, reviennent en 1670 pour servir d'aumôniers au gouverneur et aux soldats dispersés dans les fortins qui jalonnent le territoire. Pendant leur premier séjour, ils étaient au service de Champlain et de la poignée de Français qui vivaient autour de « l'Abitation de Quebecq ». Pourtant, en dépit de leur petit nombre qui ne dépassera jamais six, deux vont en Acadie en 1619, d'autres prennent contact avec les Montagnais de Tadoussac et ils sont les premiers missionnaires à visiter les Hurons qui vivent aux abords de la baie Georgienne, dans la région des Grands Lacs. C'est cette expérience que relate le frère Gabriel Sagard dans son célèbre Grand Voyage du pays des Hurons, publié à Paris en 1632.

Les Relations des Jésuites, également publiées à Paris mais de 1632 à 1672, décrivent pour leur part le parcours extraordinaire de ces preux missionnaires dans la Nouvelle-France. Les jésuites mettent pied en Amérique en 1611, plus précisément à Port-Royal en Acadie, mais leur séjour se terminera de façon abrupte lorsque des colons anglais de la Virginie détruiront la prime colonie en 1613. En 1625 ils sont appelés à Québec pour prêter main forte aux récollets. De là, et plus que tous les autres, ils planteront, tels des arpenteurs, les balises de l'Amérique française dans un territoire qui s'étend du nord du Mexique jusqu'au golfe du Saint-Laurent et encercle les colonies anglaises et l'hollandaise situées le long de l'Atlantique. La plus grande entreprise des jésuites, et sans doute la plus téméraire, a été la création de Sainte-Marie-des-Hurons en 1639 : un bourg fortifié situé au beau milieu de trente-deux villages du pays huron où s'étaient rendus un peu plus tôt les récollets. Expérience de dix ans qui se solde par un cuisant échec. Les Iroquois, rivaux commerciaux de l'alliance franco-huronne, rasant la mission et les

villages, torturent et tuent ceux qui n'avaient pas encore pris la fuite en direction de Ville-Marie et Québec. Les soldats du Christ ne se découragent pas. Une quinzaine d'années passent et l'intervention du régiment de Carignan-Salières en Iroquoisie pave la voie au retour des jésuites dans les Grands Lacs. Ils poursuivent ensuite leur route, créent aux missions chez les Algonquins puis suivent vers le sud le cours de la rivière des Illinois et du Mississippi où ils installent leurs missions près des lieux traditionnels d'échange des Amérindiens et des comptoirs commerciaux français échelonnés aux abords de ces artères.

La première carte de l'Amérique française a été dessinée par l'action conjuguée du sceptre et de la croix. Pendant que les communautés religieuses d'hommes étendaient le domaine français et catholique aux côtés des explorateurs, des fonctionnaires et des traiteurs, celles de femmes appuyaient l'évêque et le clergé séculier — sulpiciens à Montréal et prêtres du séminaire de Québec — dans leurs stratégies d'enracinement de la population française établie dans les paroisses le long du Saint-Laurent. Les uns n'ont pas moins contribué que les autres à l'implantation de la France sur ce continent et il importe aujourd'hui d'identifier et de répertorier les traces de cette grande aventure humaine. Établissons maintenant un état des lieux qui devrait montrer pour chacune des communautés religieuses, et aussi pour les séminaires de Québec et de Saint-Sulpice qui sont plus des associations de prêtres que des communautés religieuses, le chemin parcouru et les actions à entreprendre pour consigner leurs traces. Le patrimoine répertorié inclut tout : le profane comme le sacré. Il est immobilier, mais surtout mobilier et archivistique, ce qui comprend aussi les livres, et il date du Régime français. Les communautés religieuses considérées ont œuvré sur le territoire du Québec à un moment ou l'autre de la période située entre 1608 (fondation de Québec) et 1760 (capitulation de Montréal).

### **Les récollets**

Cette communauté s'installe à Québec en 1615. En 1620 et 1621, elle construit un couvent et une église près de la rivière Saint-Charles, sur l'emplacement de l'actuel Hôpital général de Québec. Le premier est dédié à saint Charles, l'autre à Notre-Dame des Anges. C'est la première église de pierre construite à Québec. Quand les récollets rentrent en France en 1629, leur couvent tombera peu à peu en ruine. À leur retour au pays, le 18 août 1670, ils construisent une nouvelle église et un nouveau couvent. La construction de l'église est terminée en 1673 et c'est le frère Luc qui, deux ans plus tôt, en avait peint le tableau du grand autel représentant l'Assomption de la Vierge. Les travaux du couvent se poursuivent jusque dans les années 1680. Ils comprennent un cloître, une salle capitulaire, un réfectoire, une cuisine et une dépense, puis un étage de 24 cellules. De l'époque des récollets subsistent les murs et la plus grande partie de la charpente de l'église, les murs, la poutraison et les boiseries du réfectoire et quelques cellules. En 1692, monseigneur de Saint-Vallier, deuxième évêque de Québec, achète des récollets leurs bâtiments pour en faire un hôpital général. Dès lors les religieux érigent un nouvel ensemble conventuel à la

haute-ville qu'ils dédient à saint Antoine. Il occupait l'emplacement de la cathédrale anglicane d'aujourd'hui et de l'ancien palais de justice situés près de la place d'Armes. Le nouvel ensemble conventuel des récollets a été endommagé par les bombes britanniques en 1759 puis incendié en 1796. Nous pouvons le voir sur deux dessins gravés de Richard Short aux premiers jours de l'occupation et sur une aquarelle de George Heriot.

L'œuvre du frère Luc dans la région de Québec a été décrite en 1691 par son frère en religion Chrestien Le Clercq : « [...] ce bon religieux travailla durant 15 mois à plusieurs ouvrages qu'il a laissés comme autant de marques de son zèle : le tableau du grand autel de notre église et celui de la chapelle ; il enrichit l'église de la paroisse d'un grand tableau de la Sainte Famille, celle des RR. PP. jésuites d'un tableau de l'Assomption et acheva celui du maître-autel qui représente l'Adoration des roys ; les églises de l'Ange-Gardien, de Château-Richer, à la cote de Beaupré, celle de la Sainte-Famille dans l'Isle d'Orléans et l'Hopital de Québec ont été pareillement gratifiés de ses ouvrages. » Les œuvres de Claude François, dit frère Luc, ayant survécu aux incendies, aux maquillages et aux déplacements sont rarement signées et on ne peut les attribuer au récollet que par regroupement de témoignages et par comparaisons stylistiques. C'est ce qu'a tenté de faire Gérard Morisset dans son ouvrage *La Vie et l'œuvre du frère Luc*, paru en 1944. Parmi elles il faut retenir l'Ange gardien du Musée des beaux-arts du Québec, la Sainte Famille à la huronne dans la chapelle publique des ursulines de Québec, l'Immaculée Conception dans l'église Saint-Philippe à Trois-Rivières. Cette dernière, qui ne figure pas dans la liste de Chrestien Le Clercq, a sans doute été faite en France au retour du frère Luc.

En 1693, les récollets entreprennent à Trois-Rivières la construction d'un premier couvent auquel ils ajoutent une chapelle en 1703. Le frère Didace y a travaillé à titre de maître charpentier jusqu'à sa mort en 1699. Claude Pelletier, né en 1657 à Sainte-Anne-de-Beaupré, apprend le métier de charpentier à l'école des arts et métiers de Saint-Joachim et se fait admettre en 1679 chez les récollets sous le nom de frère Didace. À partir de 1682, accompagnant son confrère Joseph Denys, né comme lui au Canada comme du reste plusieurs membres de cette communauté qui était la plus canadienne de toute la Nouvelle-France, il se rend à l'île Bonaventure, en face de Percé en Gaspésie, et à Plaisance dans l'île de Terre-Neuve, où les récollets avaient établi des missions, puis à Ville-Marie et à Trois-Rivières. Il se fait de son vivant une réputation de sainteté et se fait inhumer dans la crypte de son couvent à Trois-Rivières. La dernière propriété des récollets, située sur la rue des Ursulines, se compose d'une résidence commencée en 1742 et d'une église élevée en 1754. Après la Conquête, le couvent devient hôpital, cour de justice et prison, puis l'église passe finalement au culte anglican en 1823. C'est de cette époque que datent certaines modifications qui ont donné à une église de la Nouvelle-France son style palladien à l'anglaise. En 2003, à la demande de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs, le gouvernement du Québec a reconnu l'ensemble des récollets de Trois-Rivières comme site historique. L'ancien autel des récollets se trouve

aujourd'hui dans la sacristie de l'église paroissiale de Saint-Maurice, près de Trois-Rivières.

Les récollets ont eu aussi à Montréal un couvent avec église érigés à partir de 1692 et rasés en 1867. Tel que l'indique avec grande précision Robert Lahaise dans son ouvrage *Les Édifices conventuels du Vieux Montréal*, publié en 1980, la façade principale donnait sur la rue Notre-Dame, emplacement aujourd'hui délimité d'est en ouest par les rues Saint-Pierre et McGill, du sud au nord par les rues Le Moine et Notre-Dame. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les récollets entreprennent de grands travaux d'agrandissement qui donneront au couvent et à l'église maintenant en pierre la forme qu'ils garderont jusqu'à la fin du Régime français. Dans l'église, Charles Chaboillez sculpte le maître-autel (1702) et Jean Jacquiés, dit Leblond, le retable (1713). Ces deux morceaux sont aujourd'hui dans l'église de Saint-Grégoire de Nicolet. Les statues du retable, dites des Iroquois parce qu'elles auraient été sculptées chacune dans un seul tronc d'arbre par des gens de cette nation, seraient d'abord passées aux soeurs grises puis, en 1906, aux franciscains du boulevard René-Lévesque. Les seules traces des récollets de Montréal se trouvent dans les toponymes : la rue des Récollets, comprise dans l'aire de l'ancien couvent, et Sault-au-Récollet, ancien bourg situé au nord de l'île et faisant aujourd'hui partie du quartier Ahuntsic à Montréal. Devant le Sault-au-Récollet s'agitent des rapides de la rivière des Prairies dans lesquels le récollet Nicolas Viel et son fidèle Ahuntsic ont été noyés par des Hurons en 1625. L'église du Sault-au-Récollet, la seule dans toute l'île de Montréal qui date du Régime français, est construite en 1749-1750. Le corps principal et la sacristie datent de ces années. Ils ont été conçus « à la récollette » en imitant l'église des récollets du couvent de Montréal.

Les archives des anciens récollets du Canada ont été détruites au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les franciscains Odoric-Marie Jouve et Hugolin Lemay ont patiemment retranscrit à partir de dépôts européens et américains des archives s'y rapportant. Elles logent dans huit tiroirs de classeurs chez les franciscains du boulevard Rosemont à Montréal.

### **Les jésuites**

La situation des jésuites diffère passablement de celle des récollets. Ordre fondé à Paris par l'espagnol Ignace de Loyola et approuvé par Rome en 1540, la Compagnie de Jésus est le vaisseau amiral des forces qui tenteront de mettre en application les décrets du concile de Trente convoqué par le pape Paul III en 1545 en vue de contrer la saignée provoquée par la Réforme protestante qui avait déjà touché la moitié de l'Europe. Les jésuites recrutent de brillants et intrépides sujets qu'ils forment au collège de La Flèche, près du Mans, en vue de ramener les hérétiques dans le giron catholique ou pour convertir les peuples étrangers au christianisme, notamment les Indiens du Canada. En 1632, à la suite du traité de Saint-Germain-en-Laye qui rend Québec à la France, les jésuites reviennent dans cette ville et y fondent en 1635 un collège, qui sera aussi leur résidence,

ainsi qu'une église. Le feu détruit ces constructions en 1640. Le collège est refait de 1647 à 1650, l'église en 1666. En 1725, les jésuites reconstruisent et agrandissent leur collège avec un parement de pierres importées de France. L'église sera démolie en 1807, le collège rasé à partir de 1877 pour faire place à l'Hôtel de Ville de Québec. En 1879, l'écrivain Faucher de Saint-Maurice rédige à la demande du premier ministre Henri-Gustave Joly un rapport sur les travaux de démolition de l'ancien collège qui avaient fait apparaître des ossements enfouis sous l'église. Il y découvre les sépultures de plusieurs religieux qui s'étaient signalés dans les missions de la Nouvelle-France, d'autres de religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec ainsi que des artefacts dont il donne soigneusement la liste. Dans les jours qui suivirent la clôture des travaux, les ossements gardés sous clé dans un édicule voisin ont été pillés. En 1971, les autorités municipales ont sacrifié les ruines fouillées par Faucher de Saint-Maurice pour faire de la place à un stationnement. Il existe de nombreuses représentations photographiques du collège des anciens jésuites ainsi que des dessins gravés de Richard Short et des aquarelles montrant aussi l'église. Signalons au passage que les jésuites ont été les desservants attirés de Notre-Dame-de-la-Recouvrance, la première paroisse de Québec, et qu'ils avaient donné le plan de cette église (1647) que monseigneur de Laval imposa par la suite aux paroisses rurales des environs de la ville. Un exemple typique de cette influence est l'église de Sainte-Famille de l'île d'Orléans, construite de 1717 à 1719.

Deux bâtiments témoignent de la présence des jésuites dans la région de Québec sous le Régime français : leur maison de Sillery et leur moulin de Charlesbourg. Le moulin a été érigé vers 1754 au cœur même du fameux Trait-Carré de Charlesbourg, structure cadastrale imaginée et implantée par les jésuites en 1665 dans le but de regrouper les habitants et d'assurer leur défense. Plus tôt, en 1637, le père Paul Le Jeune avait fondé dans une anse de Sillery la mission Saint-Joseph pour y contenir en « réduction » des familles de Montagnais, d'Algonquins et d'Attikameks. En 1646 on entoure la propriété d'une palissade de pieux, remplacée en 1650 par de la pierre et flanquée de quatre tourelles. Cette première installation est détruite par l'incendie en 1657 tandis qu'en 1660 et en 1663 s'élèvent une nouvelle résidence et une chapelle. La mission ferme en 1698 et le bâtiment sert désormais de maison de repos pour les jésuites du collège de Québec. La construction de 1660 est remplacée par l'actuelle dans le premiers tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. On y ajoute en 1801 l'appentis en bois que nous connaissons, alors que la chapelle de 1663 est rasée en 1824. La maison des jésuites a été classée monument historique en 1929. Au début des années 1980, le bâtiment est restauré dans le respect des traces laissées par le temps.

Les jésuites sont présents à Montréal dès la fondation mais ne s'y installent finalement qu'en 1692. Ils y construisent une résidence, une chapelle des congréganistes et une église au nord de la rue Notre-Dame, sur un emplacement, assure encore Lahaise,

qu'occuperaient aujourd'hui l'Hôtel de Ville et l'ancien Palais de Justice. L'ensemble, achevé un demi-siècle plus tard, passe au feu en 1803. L'autel et le retable de la chapelle des congréganistes étaient de Paul Jourdain, dit Labrosse, qui y avait aussi sculpté une Vierge à l'Enfant, aujourd'hui dans la paroisse de l'Immaculée-Conception à Montréal. La résidence sert pendant quelques années de collège où enseigne le père Claude Chauchetière. Celui-ci a surtout œuvré comme missionnaire au Sault-Saint-Louis, près de La Prairie. C'est de ce séjour qu'il traite dans sa Narration annuelle de la mission du Sault depuis la fondation jusqu'à l'an 1686 où il a intégré dix dessins faits à la plume et au lavis destinés à « faire connoître aux sauvages la suite de leur histoire et les graces qu'ils ont reçu de Dieu depuis qu'ils sont chrétiens ». Les jésuites font grand état de la puissance des images et des chants pour impressionner ceux et celles qu'ils veulent convertir. François-Marc Gagnon, pour les images, et Paul-André Dubois, pour les chants, l'ont bien démontré dans leurs travaux que nous citons en bibliographie. Les dessins de Chauchetière sont conservés aux Archives départementales de la Gironde à Bordeaux (France). C'est peut-être lui aussi qui a peint le portrait de Kateri Tekakouitha exposé dans le presbytère de Kahnawake. D'autres jésuites se sont exercés à l'art de peindre, par exemple Jean Pierron dont il ne reste rien de ses images de catéchisme.

Contrairement aux récollets qui faisaient de la pauvreté leur vertu propre, les jésuites ont acquis pendant leur séjour un grand nombre de biens mobiliers et d'œuvres d'art. Jean-Joseph Casot, dernier survivant de la Compagnie de Jésus en Nouvelle-France, s'occupe de liquider les biens de ses prédécesseurs dans un testament qu'il rédige avant son décès survenu le 16 mars 1800 à l'Hôtel-Dieu de Québec. Le 19 mars, au nom de Sa Majesté, le shérif de Québec procède à la saisie des biens mobiliers et en dresse l'inventaire. Conformément au testament, les communautés de la ville reçoivent de l'argenterie, des vêtements liturgiques et d'autres morceaux que l'on peut identifier aujourd'hui par le monogramme de la Compagnie, comme par exemple une grille de tympan en fer forgé provenant du collège ou de l'église des jésuites et que possèdent les augustines de l'Hôtel-Dieu. L'Hôpital général acquiert pour sa part 114 objets de cette succession, comme le montre un rapport d'inventaire cité plus bas. D'autres œuvres, passées par le séminaire de Québec, ont abouti à la cathédrale voisine (statue en argent de Saint François Xavier par Alexis Porcher, 1751-1752) ou plus tard à l'ancienne résidence des jésuites de la rue Dauphine (statue en argent de Saint Ignace de Loyola par le même Alexis Porcher). D'autres encore se sont retrouvées dans des collections privées comme un ensemble de dix-sept statuette commandées vers 1750 à Pierre-Noël Levasseur par les jésuites de Québec et données par la suite aux augustines de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Bien avant la saisie, le père Casot avait déjà confié à l'Hôtel-Dieu de Québec le célèbre reliquaire en argent (1664-1665) qui contient une partie du crâne du père Jean de Brébeuf. Déjà aussi en 1791 il avait légué la bibliothèque de la résidence des jésuites de Montréal aux sulpiciens, mais les livres auraient péri dans un incendie vers 1800. En 1797, le séminaire de Québec reçoit de la même façon 600 volumes, la plus grande partie de la

collection de l'ancien collège des jésuites, l'Hôpital général de Québec, 22. Une centaine d'autres (111) provenant du même collège sont arrivés au scolasticat de l'Immaculée-Conception à Montréal en 1911 — maintenant dans la chapelle du collège Jean-de-Brébeuf à Montréal — et d'autres à l'ancienne résidence des jésuites de la rue Dauphine à Québec. Ce qui a fait dire à Marius Barbeau : « Aucune tâche de bibliophile au Canada ne saurait surpasser en intérêt l'entreprise de cataloguer, de reconstituer en bonne partie et de publier la bibliothèque des Jésuites de la période française ». André Beaulieu a répondu à l'appel en 1972 en publiant *La Première Bibliothèque canadienne. La bibliothèque des jésuites de la Nouvelle-France, 1632-1800*. Dans son travail consacré au Trésor des anciens jésuites, paru en 1957, Barbeau ne tarit pas d'éloges à l'égard des manuscrits laissés par eux : des grammaires et des glossaires en latin et en français mais aussi en huron, en iroquois et en algonquin, qui selon lui ont heureusement été conservés, même si, selon d'autres auteurs, les archives préservées des anciens jésuites de Québec et de Montréal rassemblées à Saint-Jérôme se réduisent à bien peu de choses. C'est dans ce livre que le célèbre ethnologue a reconstitué « en quoi consistait le trésor des anciens jésuites » et en a dressé le catalogue raisonné. La partie essentielle de ce trésor mobilier se trouve dans l'église Notre-Dame-de-Lorette à Wendake, mission fondée au XVII<sup>e</sup> siècle par les jésuites, dont le bâtiment a été classé en 1957, et la collection en 1967. Il comprend des parements d'autel, une riche collection d'orfèvrerie — notamment deux reliquaires en argent provenant de la cathédrale Notre-Dame de Chartres (1676 et 1679) —, cinq ornements sacerdotaux, de nombreuses sculptures en bois doré, un tabernacle de 1736-1737 dominé par la figure sculptée de Notre-Dame de Lorette.

### **Les augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec**

Arrivées à Québec en 1639, les augustines de Dieppe n'entreprennent la construction de leur Hôtel-Dieu dans la haute-ville qu'en 1642. Trente ans plus tard, l'établissement comprend un monastère, une chapelle et deux salles pour les malades. En 1695, deux ailes nouvelles construites selon les plans de François de la Joué s'ajoutent aux premières et forment une cour carrée. En 1755, l'incendie endommage lourdement ces constructions dont il ne reste de bon que l'une des ailes de 1695, côté jardin, et une aile, dite du noviciat, qui avait été rajoutée au monastère en 1739-1740. La reconstruction s'échelonne de 1756 à 1758 et une église, donnant aussi sur la rue Charlevoix, est érigée entre 1800 et 1803. L'église a été classée monument historique en 1961 en même temps que des œuvres d'art qu'elle contient, les ailes du jardin et du noviciat en 2003 ainsi qu'une partie du mur d'enceinte (1825) dont les origines remontent à 1732. Et dans la même décision ministérielle de 2003, le monastère, son terrain, son mur d'enceinte et les bâtiments ont été classés site historique.

Préoccupées de l'avenir de leur patrimoine, écrit Claire Desmeules dans son rapport « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Collection de biens mobiliers. Analyse et recommandations » présenté à la Ville de Québec et au ministère de

la Culture et des Communications en 2001, les augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec ont formulé le 15 décembre 2000 une demande de classement de leur collection à titre de bien culturel. Dès lors une série d'études portant sur le patrimoine entier (biens immobiliers, mobiliers, archivistiques, patrimoine immatériel) des trois communautés d'augustines de Québec (Hôtel-Dieu de Québec, Hôpital général et Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, ce dernier ayant été fondé au XIX<sup>e</sup> siècle) a été commandée en prévision d'une réorganisation spatiale des communautés à l'intérieur des murs des bâtiments de la haute-ville ainsi que du regroupement de leurs biens patrimoniaux en ces mêmes lieux. Projet de 24 millions de dollars auquel sont associés le Ministère, la Ville et les augustines elles-mêmes.

L'inventaire touche tout à la fois le mobilier ancien conservé dans le monastère et les objets contenus dans le musée. Les partenaires associés au projet ont déterminé par avance que l'inventaire devrait totaliser 3 000 objets (3 052 ont effectivement été inventoriés) et accorder la priorité aux plus anciens. De ce nombre, 1 365 pièces sont des meubles et les autres sont des objets d'orfèvrerie, d'argenterie, de cuivre, de laiton et d'étain, des horloges, de la céramique, des vêtements, des accessoires liturgiques brodés, des tapisseries, des peintures, de la statuaire, de la vannerie, de l'art amérindien, des ouvrages en cire, du matériel pour la fabrication de fleurs artificielles, des objets d'apothicairerie et des instruments médicaux. Il reste à compléter plusieurs secteurs de la collection, surtout dans l'apothicairerie, les peintures et les gravures. Ces inventaires se poursuivent donc mais déjà plusieurs données sont consignées dans le rapport de Claire Desmeules qui nous indique la provenance des objets et diverses listes par catégorie. Parmi elles il y a 533 objets du Régime français dont le classement est recommandé et qui ont été effectivement classés parmi 735 biens mobiliers antérieurs à 1800.

Il y a très peu de collections au Québec dont on peut affirmer avec autant de certitude l'ancienneté, écrit l'auteure du rapport, et on connaît la provenance d'au moins 116 objets parmi les plus anciens de la collection. De ce nombre, plus de 50 ont été donnés par des personnages importants de l'époque de la Nouvelle-France : la duchesse d'Aiguillon, madame d'Ailleboust et madame Des Meloizes, les augustines de Dieppe, les carmélites de Paris, les jésuites de Québec, le gouverneur Rémy de Courcelle et l'intendant Talon. De façon générale les objets ont été acquis pour répondre aux besoins du monastère et de l'hôpital et sont toujours restés dans le même lieu. Ils en sont par conséquent indissociables. Ce qui fait dire à Claire Desmeules, en conclusion de son rapport, que cette collection témoigne éminemment de l'histoire politique, économique, sociale, scientifique et religieuse de notre pays.

Parmi les centaines de mètres d'archives préservées par les augustines de l'Hôtel-Dieu, deux fonds contiennent leurs archives du Régime français. Il s'agit du fonds des Augustines de la Miséricorde de Jésus du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec (1637-1995) et de celui de l'Hôtel-Dieu de Québec (1664-1997). Le premier décrit la vie matérielle et spirituelle des religieuses. On y trouve particulièrement le contrat de

donation par la duchesse d'Aiguillon (1637), les lettres patentes octroyées par Louis XIII (1639), les règles de la communauté (1631 et 1768), des livres de comptes et d'autres documents concernant les propriétés foncières. Sur les 2 800 volumes du fonds ancien (1601-1900) que possèdent les augustines de l'Hôtel-Dieu, 1 032 ont été publiés aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ils relèvent surtout du domaine religieux, mais aussi de la musique, de la médecine et de la cuisine. Cet inventaire sommaire des archives et des livres est décrit dans le rapport d'Hélène Bernier intitulé « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Archives et livres anciens », 2001. Les fonds d'archives cités ci-dessus, deux autres encore ainsi que le fonds ancien de livres ont été classés biens culturels en 2003.

### **Les augustines de l'Hôpital général de Québec**

En 1692, monseigneur Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Vallier achète des récollets leur couvent et leur église érigés à partir de 1670 pour en faire un hôpital général destiné aux pauvres, aux invalides et aux vieillards. L'année suivante, des augustines sont détachées de l'Hôtel-Dieu et prennent charge du nouvel établissement, qu'elles occupent toujours. Mère Louise Soumande de Saint-Augustin en sera la première supérieure et la communauté acquiert son autonomie en 1699, conformément au vœu de son fondateur. C'est aussi monseigneur de Saint-Vallier qui, en 1721, constitue en paroisse le territoire de l'Hôpital général — qui comprenait à cette époque une vaste ferme entourant les bâtiments — sous le nom de Notre-Dame-des-Anges. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la paroisse sera érigée en municipalité, statut qu'elle conserve encore aujourd'hui avec la même appellation en dépit des fusions municipales récentes. Le couvent et l'Hôpital général des augustines de la basse-ville de Québec n'ont jamais connu l'incendie, ce qui en fait les plus vieux bâtiments religieux situés au nord du Mexique. Le noyau originel a toutefois connu de nombreux ajouts au cours des ans. Il se compose aujourd'hui de 20 ailes qui sont le résultat de 26 chantiers de construction échelonnés sur une période de 333 ans. De la période coloniale française, l'Hôpital général a conservé neuf ailes : l'église (1671-1673), la sacristie et le chœur des récollets (1679), le bâtiment des récollets (1680-1684), les appartements de monseigneur de Saint-Vallier (1710), le vestibule de l'église (1711), l'apothicairerie (1714), le pavillon de la boulangerie (1715), la première aile de la communauté (1737), bien sûr toutes reliées entre elles. Le site de l'Hôpital général compte aussi trois cimetières anciens. L'un d'eux a été établi en 1728 pour les « pauvres » et il est devenu officiellement depuis 2001 le cimetière de l'Hôpital général de Québec. Il regroupe les dépouilles de soldats français, anglais et canadiens morts au champ d'honneur des plaines d'Abraham en 1759 et, depuis quelques années, le crâne du général Montcalm que conservaient jusqu'à ce jour les ursulines de Québec. Il serait, dit-on, le seul cimetière de la guerre de Sept Ans. Dans le voisinage du monastère, aujourd'hui sur le boulevard Langelier, monseigneur de Saint-Vallier avait fait construire pour les augustines un moulin à vent en bois (1710), remplacé quelques années après (1731) par un moulin en pierre, qui existe toujours. Ces données ont été tirées du rapport de Paul

Trépanier, « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec. Étude de l'architecture », 2002. Le monastère et l'Hôpital général ont été classés site historique en 1977.

En décembre 2000, dans le contexte de la concertation évoqué plus haut, les augustines de l'Hôpital général sollicitent le classement de leurs biens mobiliers et de leurs archives. Claire Desmeules produit à cette fin, en 2003, un nouveau rapport intitulé « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec. Collection de biens mobiliers. Analyse et recommandations ». Cet inventaire a dénombré 4 271 objets dont 758 relèvent des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le rapport recommande que ceux des trois premiers siècles soient classés en bloc. Quelques catégories se dessinent : les biens associés au fondateur, monseigneur de Saint-Vallier (251 objets et 37 volumes), ceux provenant des récollets (11 objets), les biens des jésuites (114 objets), les souvenirs du pensionnat qui a opéré de 1725 à 1868 (95 objets) et d'autres reliés à l'hôpital, enfin les biens religieux et les œuvres d'art. Le tableau d'autel de l'église des récollets peint par le frère Luc en 1670-1671 et les 21 paysages que mère Maufils aurait peints en 1697 sur les lambris de la même église sont assurément les grandes vedettes dans cette catégorie. La collection des biens mobiliers de l'Hôpital général se compare assez bien avec celle de l'Hôtel-Dieu du point de vue des critères d'ancienneté, de rareté, d'authenticité, d'intégrité et de valeur documentaire. Les deux collections regroupées avec les archives formeront un ensemble incomparable sur la présence française en Amérique du Nord aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, particulièrement sur les plans religieux et hospitalier.

Selon le rapport d'Hélène Bernier, « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec. Archives et livres anciens », 2002, le fonds d'archives représente près de 52 mètres linéaires de documents datant de 1631 à 1999 et d'environ 1 560 ouvrages publiés de 1597 à 1900. De ce nombre, deux titres sont du XVI<sup>e</sup>, 185 du XVII<sup>e</sup>, 320 du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'auteure recommande le classement de ce fonds pour son caractère unique, son ancienneté, la richesse et la rareté des informations qu'il renferme sur l'histoire de la ville de Québec et de la région au point de vue social, économique, politique, militaire et religieux, sur le développement et l'administration du régime seigneurial, sur l'évolution du traitement et de la perception des pauvres et des vieillards au pays, sur les différents conflits armés qui ont secoué la colonie, en particulier la guerre de Sept Ans, sur la remarquable continuité dans le temps de plusieurs séries, son excellent état de conservation. Pour elle, le projet de relocalisation de ces archives au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec en favorisera la mise en valeur.

### **Les ursulines de Québec**

Le 1<sup>er</sup> août 1639 débarquent à Québec, sur le même bateau que les premières augustines, mère Marie de l'Incarnation avec deux autres ursulines, venues de Tours et de Dieppe, et sa bienfaitrice laïque madame de la Peltrie accompagnée de sa servante Charlotte Barré.

En 1642 elles entrent dans leur premier monastère, que le feu détruit en 1650 puis de nouveau en 1686. Depuis cette époque, le monastère de la rue Donnacona prend du volume et il comprend aujourd'hui une douzaine d'ailes. Quatre d'entre elles ont été érigées à l'époque de la Nouvelle-France et deux ont partiellement résisté aux incendies et aux agrandissements : les premiers étages de l'aile Saint-Augustin (1687) où se trouve l'escalier dit de saint Augustin et qui est le site du premier monastère de 1642, l'aile Sainte-Famille (1686) qui accueillit Murray et ses officiers aux premiers temps de l'occupation, puis des matériaux récupérés de l'ancienne maison de madame de la Peltrie pour construire la nouvelle où loge maintenant le musée. Le site de la maison de madame de la Peltrie a été classé monument historique en 1964 sous la dénomination « Maison des Ursulines ». Le patrimoine matériel légué par les ursulines de Québec est bien sûr dans son site mais il est surtout dans ses collections et dans ses archives.

Faisant une analogie avec des archives dites institutionnelles qui désignent tous les documents produits ou acquis par un organisme pour ses besoins et dans l'exercice de ses fonctions, Christine Turgeon, dans son livre *Le Musée des ursulines de Québec. Art, foi et culture*, paru en 2004, énonce que le monastère des ursulines de Québec possède une collection de ce type puisque les objets qui la composent ont été produits ou acquis par les religieuses dans l'exercice de leurs fonctions tout au long de leur histoire, c'est-à-dire leur vie quotidienne, leur métier d'enseignantes et leur spiritualité. Comme chez les augustines, la collection des ursulines se compose d'objets donnés par des personnes de l'extérieur, souvent ici d'anciennes élèves. Chez elles aussi, certains objets relèvent du musée alors que d'autres sont restés en fonction dans le monastère. Division plus apparente que réelle puisque certains objets du domaine liturgique, comme des parements d'autel, vont du musée vers la chapelle et reviennent quand l'occasion de l'emprunt, la fête de Noël par exemple, arrive à son terme. Cette collection est comparable à celles des deux couvents d'augustines par son ancienneté et sa richesse comme par son authenticité, son intégrité et sa valeur documentaire. La bonne gestion des biens matériels fait partie des usages les plus anciens chez les ursulines, explique Christine Turgeon. À l'instar du couvent de Tours, celui de Québec dresse des inventaires qui incombent aux responsables des différents offices. Ainsi trouve-t-on dans les archives un Inventaire de la sacristie, de la lingère et de la réfectoire, daté de 1682, un Registre des bienfaiteurs contenant la liste de tous les dons faits à la communauté depuis 1640. Les archives comme la tradition orale permettent aujourd'hui de documenter cette collection qui s'est enrichie avec le temps par accumulation, tel un dépôt sédimentaire. Des inventaires analytiques ont commencé dans les années 1970 quand les sœurs Marcelle Boucher et Gabrielle Dagnault ont décidé de faire la liste des objets les plus anciens et les plus beaux qu'avaient confectionnés les ursulines du Régime français. Dans les années 1980, John R. Porter et ses étudiants de l'université Laval inventorient et photographient les œuvres d'art : peintures, parements d'autel, tableaux brodés, sculptures et œuvres sur papier. Cette équipe a aussi opéré en sélectionnant des œuvres d'art majeures mais sans tenir compte des lieux de conservation

et des usages. Le premier inventaire systématique est entrepris en 1995 par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine qui s'était donné pour tâche d'informatiser les collections des communautés religieuses du Régime français. 10 000 objets des domaines du textile, des arts décoratifs et de l'ethnographie, situés dans le musée et dans les réserves, ont été traités dans cette campagne d'inventaire. En 1997-1998, d'autres relevés semblables ont touché les peintures et les œuvres sur papier. À ce jour, 13 474 objets ont été inventoriés et deux catégories se distinguent nettement. 10 500 sont des objets ethnologiques ou didactiques et 1 390, des œuvres d'art : 279 peintures, 274 sculptures, 772 œuvres sur papier, 30 pièces d'orfèvrerie et 35 ornements liturgiques. Plusieurs proviennent ici aussi de l'héritage des anciens jésuites : tableaux de La France apportant la foi aux Hurons de la Nouvelle-France (vers 1666), de la Sainte Famille à la huronne du frère Luc (1671), de l'Adoration des bergers (vers 1650) et de La dernière communion de saint Jérôme (XVII<sup>e</sup> siècle). Ces tableaux ont été classés en 1992 parmi d'autres œuvres de peinture, de sculpture et d'orfèvrerie constituant le décor intérieur de la chapelle des ursulines.

Les archives des ursulines de Québec, écrit encore Christine Turgeon dans un article paru en 1992 pour la revue *Archives*, sont caractérisées par leur ancienneté, leur intérêt pour la recherche historique en général et leur remarquable état de conservation. Tout comme les objets qu'elles documentent, elles ont trait à trois grands thèmes : la vie des religieuses et leur spiritualité, leur rôle d'éducatrices et l'organisation matérielle du monastère. Jusque dans les années récentes, les archives comme les biens matériels sont inventoriées par celles qui en sont les responsables. Il y a par conséquent autant de dépôts d'archives que d'offices, ou de charges. Ainsi du bureau de la supérieure, de l'économat et de l'école qui conservent leurs archives propres, courantes et anciennes, conformément d'ailleurs aux Constitutions et Règlements rédigés en 1647 par le jésuite Jérôme Lalemant avec la collaboration de Marie de l'Incarnation. En 1972, ce système est abandonné et un service centralisé d'archives est mis sur pied. En 1989, la voûte de pierre construite par Marie de l'Incarnation pour garder les premières archives de la communauté est assainie, un laboratoire est aménagé dans les locaux des archives et des spécialistes de l'extérieur viennent y restaurer des cartes, des manuscrits et des gravures. La même année, un premier instrument de recherche intitulé « Répertoire numérique détaillé du fonds Marie de l'incarnation » est préparé par un nouveau personnel laïc formé en archivistique. L'année suivante, deux autres instruments de recherche voient le jour : un « État sommaire des fonds et collections » et un « Guide des archives des ursulines de Québec », tous deux signés par Christine Turgeon.

### **Le séminaire de Québec**

En 1659, vingt ans après les ursulines et les augustines, François de Laval arrive à Québec avec le titre de vicaire apostolique en Nouvelle-France rattaché auprès de Rome à la Congrégation pour la propagation de la foi. En 1663, il crée le séminaire de Québec

destiné à la formation des prêtres et, trois ans plus tard, un petit séminaire pour l'éducation des plus jeunes qui aspirent au sacerdoce. Les « petits » résident au séminaire mais ils suivent tous leurs cours au collège des jésuites situé juste en face. En 1665, conformément au vœu de monseigneur de Laval, le séminaire de Québec s'affilie au séminaire des Missions étrangères de Paris. De la sorte, le séminaire de Québec pourra pleinement jouer son rôle d'avant-poste pour un clergé diocésain qui entend desservir une population dispersée dans toute la Nouvelle-France. Le vicaire apostolique voit son séminaire comme un foyer qui fournit aux prêtres leur subsistance « tant en santé qu'en maladie, soit dans leurs fonctions, soit dans la communauté quand ils y seront appelés » et un lieu où ils s'arrêtent un moment entre deux courses apostoliques avant de repartir. En 1674 il deviendra évêque en titre de Québec pendant que son autorité continue de s'étendre sur toute la Nouvelle-France. Cinq ans plus tard les missions sont converties en paroisses tandis que les desservants deviennent curés, puis en 1684 il s'entoure d'un chapitre comme il convient à un évêque. En dépit de tous ces changements, la formule centralisée du séminaire pourvoyeur sera maintenue jusqu'en 1688, mais abandonnée quand le premier titulaire du diocèse passera les commandes à son successeur, monseigneur de Saint-Vallier. Le séminaire de Québec limitera désormais son rôle à la formation du clergé au grand séminaire et, après la fermeture du collège des jésuites de Québec en 1759, à l'enseignement des humanités classiques au petit séminaire. On sait que le séminaire crée l'université Laval en 1852. Cette dernière n'acquiert son autonomie qu'en 1971

Les premières grandes constructions du séminaire de Québec ont été faites sous le supériorat de François de Laval, de 1675 à 1681. Il s'agit de trois corps de bâtiments disposés autour d'une cour centrale, comme chez les augustines et les ursulines et conformément à l'architecture conventuelle française des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : grand séminaire, petit séminaire et chapelle. L'aile de la Procure (ancien grand séminaire) est la mieux préservée de cette époque même si elle a été rehaussée d'un étage. Sa façade est ornée d'un cadran solaire qui date du début du Régime britannique (1773). Les constructions de monseigneur de Laval connurent l'incendie en 1701, 1705 et 1865, mais chaque fois les voûtes et les murs, de même que certaines composantes de l'intérieur comme l'escalier Saint-Joseph, ont tenu le coup. Les deux autres parties, l'aile des Parloirs (ancien petit séminaire) et l'aile de la Congrégation, dans laquelle s'ouvre la porte cochère, ont été élevées au XIX<sup>e</sup> siècle à partir des murs du XVII<sup>e</sup>. Le vieux séminaire de Québec été classé monument historique en 1968.

Le patrimoine bâti par les « Messieurs » du séminaire de Québec déborde aussi les murs de la ville proprement dite. En 1705, ils acquièrent dans la seigneurie Notre-Dame-des-Anges la ferme de Thomas Doyon où ils érigent vers 1715 la maison de la Canardière, connue aujourd'hui sous le nom de Maizerets. Il subsiste de cette primitive construction le sous-sol et le rez-de-chaussée avec sa porte et ses six fenêtres. Elle correspond à la partie est de l'actuel bâtiment. Pendant le Régime français, cette dépendance agricole servait probablement à alimenter les séminaristes de produits frais au jour le jour. Plus

loin, sur la côte de Beaupré, le séminaire possédait en plus une vaste seigneurie dont les bénéfices servaient particulièrement à l'œuvre du petit séminaire. Monseigneur de Laval l'acquiert en 1662 et construit au pied du cap Tourmente ce que nous appelons aujourd'hui la Grande Ferme. Elle comprend un logis, une étable pour une cinquantaine de bêtes, une école et une chapelle dédiées à saint Joachim. En 1685-1686, il érige une nouvelle chapelle à quelque distance de la ferme. Il s'agit de la première église de la paroisse de Saint-Joachim dont les vestiges ont été dégagés et consolidés par le ministère des Affaires culturelles en 1985-1986 pour souligner le tricentenaire de l'institution fondée par François de Laval. Tous les bâtiments de la Grande Ferme ont été incendiés par le conquérant britannique en 1759. La maison que nous voyons aujourd'hui date de 1866. Les prêtres du séminaire, qui, à l'époque du Régime français, passaient les vacances à la Grande ferme avec leurs élèves, se feront ensuite construire à cette même fin une nouvelle résidence sur les hauteurs de Petit-Cap. Il s'agit du Château Bellevue, érigé de 1777 à 1781, qu'ils occupent toujours.

Le patrimoine mobilier du séminaire de Québec, aujourd'hui sous la garde du Musée de la civilisation de Québec, regroupe un grand nombre de collections dont les origines remontent au Régime français mais qui n'ont connu leur véritable essor qu'aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles avec la création de onze musées dédiés aux sciences, aux beaux-arts, à l'ethnologie et à l'histoire. Les objets de la période coloniale française relèvent essentiellement des beaux-arts. Il s'agit de peintures, de sculptures, d'orfèvrerie et d'œuvres sur papier. Comme le souligne bien Yves Bergeron dans *Un patrimoine commun*. Les musées du séminaire de Québec et de l'université Laval, ouvrage publié en 2002, le séminaire acquiert à cette époque des œuvres qui ont pour fonction première d'édifier les prêtres et de servir à l'instruction dans leurs missions. Elles ne deviendront objets de musée que beaucoup plus tard. À ce titre d'ailleurs, il convient de rappeler qu'un grand nombre de peintures religieuses européennes des XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles faisant partie des collections n'étaient pas présentes au séminaire à l'époque du Régime français. Elles ont été acquises au XIX<sup>e</sup> siècle pour fins de collection et d'enseignement. Du reste il semble n'y avoir que très peu de peintures et de sculptures en usage à l'époque française dans les collections du séminaire. Le cas de l'orfèvrerie et des gravures est différent. On retrouve en effet plusieurs pièces d'orfèvrerie marquées au sceau du séminaire des Missions étrangères : calices, patènes, burettes, puis de l'orfèvrerie de table et de traite. Parmi elles, il y a le calice et la patène fabriqués en 1673 par Nicolas Dolin et offerts par le roi Louis XIV au premier évêque de Québec. S'y ajoutent la mitre, la croix pectorale et les ornements liturgiques qu'il a portés. Les gravures de l'époque du Régime français sont d'abord et avant tout des images de dévotion. Denis Martin en a étudié le contenu dans son mémoire de maîtrise déposé à l'université Laval en 1980 : « Les Collections de gravures du séminaire de Québec. Histoire et destins culturels ». Elles font partie d'une collection totalisant environ 25 000 pièces maintenant inventoriées et numérisées.

Les archives et les livres sont certainement les biens les plus précieux du séminaire de Québec que conserve le Musée de la civilisation et ils témoignent de façon exemplaire de la genèse et du rayonnement de la culture française en Amérique du Nord. À la source de ce précieux dépôt il convient de rappeler que l'on trouve réunis correspondances et quantité de documents rédigés à l'époque où monseigneur de Laval était membre du Conseil souverain de la Nouvelle-France et qui retracent par conséquent l'histoire du gouvernement de la colonie. Elles occupent 425 mètres linéaires et comptent notamment 8 654 cartes et plans datés de 1500 à nos jours. En 1980, les livres de compte des années 1674-1934 ont été reconnus biens culturels. Au dire de Jean-Marie Lebel, qui les présente dans un article paru en 1999 dans *Les Chemins de la mémoire*, ces livres de comptes fournissent de précieuses indications sur la vie matérielle de la société québécoise de jadis : variations des prix, salaires, conditions de travail, transports, mobilier, costumes. Fidèles à la tradition européenne des communautés religieuses, écrit Yves Bergeron, les prêtres du séminaire tiennent des archives de manière à conserver la mémoire historique de leur groupe. Et c'est en visant aussi cet objectif qu'ils ont accumulé des livres — la première de toutes leurs collections — aux fins de la mission qui était particulièrement la leur, c'est-à-dire l'enseignement. Cette bibliothèque prend forme dès 1678 quand monseigneur de Laval décide que les prêtres de son séminaire devront mettre en commun leurs biens, y compris les ouvrages de théologie, de sciences et de lettres dont ils font usage et qui forment la base de la bibliothèque ancienne en langue française la plus riche en Amérique du Nord. En 1782, l'abbé Arnould-Germain Dudevant rédige le premier catalogue de cette bibliothèque qui compte alors 5 000 volumes.

### **Les ursulines de Trois-Rivières**

À la demande de monseigneur de Saint-Vallier, trois religieuses du monastère des ursulines de Québec partent pour Trois-Rivières le 10 octobre 1697 pour y fonder une école et un hôpital. Elles entrent dans leur première maison érigée en 1699 sur la rue Notre-Dame, lieu qu'elles occupent toujours dans le vieux Trois-Rivières. En 1715, elles ajoutent à leur monastère une chapelle et un hôpital, qu'elles garderont jusqu'en 1886, et un mur d'enceinte. En 1752 s'ajoute à ce complexe un réfectoire qui n'aura pas la vie bien longue puisque tous ces bâtiments passent au feu en 1752, et de nouveau en 1806. Les murs seuls subsistent des constructions de cette époque tandis que les reconstructions en garderont le style.

Le musée des ursulines de Trois-Rivières loge depuis 1982 dans l'ancien hôpital. Sa collection et celle du monastère comptent environ 12 000 objets qui relatent tout à la fois l'histoire de la communauté, son implication dans les domaines scolaire et hospitalier ainsi que l'évolution de la ville et de sa région. On y trouve des peintures, des sculptures, de l'orfèvrerie, de la porcelaine, des broderies, des dentelles et du mobilier. De ce nombre, de 10 à 20 objets seulement proviennent du Régime français, notamment quelques crucifix de bois, un portrait peint sur toile, mais non daté, de Marie Drouet de Jésus,

fondatrice et première supérieure du couvent, une Vierge à l'Enfant à la couronne de fleurs en bois polychrome et doré à la feuille, daté de 1700, un calice ciselé, repoussé et martelé par Joseph Maillou vers 1750. Les archives occupent 220 mètres linéaires. Celles du Régime français ont toutes été consumées par le feu. Toutefois, en 1808, le notaire William Coffin les a toutes reconstituées et elles comptent 1 200 pièces. Le service des archives possède une bibliothèque de 20 000 volumes dont on connaîtra la liste de ceux de l'époque française lorsque l'informatisation du fichier sera terminée. Nous savons que le plus ancien a été publié en 1595.

### **Les hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal**

En 1659 arrivent à Ville-Marie trois religieuses hospitalières de Saint-Joseph venues de France pour prêter main-forte à Jeanne Mance dans son dessein de développer un hôtel-Dieu qu'elle avait d'abord installé dans le fort, à Pointe-à-Callière, puis construit à demeure en 1645 à l'angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice. La chapelle de ce premier Hôtel-Dieu, dédiée à saint Joseph, servira d'église paroissiale jusqu'en 1683 quand ouvrira la première église Notre-Dame de Montréal. La communauté des Filles hospitalières de Saint-Joseph avait été fondée à La Flèche en 1636 par Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière, qui était aussi le grand entrepreneur du projet de Ville-Marie au nom de la « Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France ». L'Hôtel-Dieu demeurera sur le même emplacement jusqu'en 1860. Cette année-là il sera démoli tandis que son personnel et ses biens déménageront à la montagne. Entre-temps il s'est beaucoup transformé du fait des agrandissements, des reconstructions et des incendies. Une première reconstruction a lieu de 1689 à 1694 selon un dessin du sulpicien Guillaume Bailly. L'année d'après il passe au feu tout comme en 1721 et 1734. Il faudra attendre 1744 avant que les hospitalières n'y s'installent pour de bon jusqu'à la fin du Régime français. Le dernier Hôtel-Dieu de la rue Saint-Paul sera construit de 1827 à 1831 et considérablement agrandi avec l'ajout de quatre ailes et d'une chapelle, en 1842 et en 1844 respectivement.

Inutile de dire qu'il reste bien peu de choses de la période française dans les collections des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal. D'après le rapport « De précieux témoins de notre histoire. Le patrimoine matériel montréalais de la Nouvelle-France. Inventaire sommaire » présenté par Raymond Montpetit et alii le 30 juin 2001 à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, 134 objets parmi 20 000 relèveraient du Régime français : un encrier, des pots et des mortiers d'apothicaire du XVII<sup>e</sup> siècle, des fauteuils « os de moutons », des coffres, des coffrets et des lave-mains, un tableau de la Sainte Famille acheté en France en 1708 et placé au maître-autel de la chapelle de l'hôpital de la rue Saint-Paul, le tableau ex-voto, dit La salle des femmes, peint vers 1701, et deux statues sculptées au XVIII<sup>e</sup> siècle par Paul Jourdain, dit Labrosse, provenant du même endroit. Elles représentent la Vierge à l'Enfant et Saint Joseph. S'ajoutent deux Vierges à l'Enfant de Charles Chaboillez et des pièces d'orfèvrerie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le

morceau qui y tient la vedette est certainement le grand escalier de l'Hôtel-Dieu de La Flèche arrivé à Montréal en 1963.

Les trois incendies de l'Hôtel-Dieu, surtout celui de 1695, ont privé l'hôpital, les hospitalières et le premier Montréal de leurs documents parmi les plus précieux dont certains ont pu être retranscrits à partir de sources françaises. Les archives de l'Hôtel-Dieu et des hospitalières sont classées séparément depuis que ces dernières ont repris des sulpiciens la charge de l'institution en 1677. Du XVII<sup>e</sup> siècle, quelques pièces importantes ont néanmoins survécu, comme par exemple les « Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal » rédigées par sœur Marie Morin de 1659 à 1725, une « obédience des Filles hospitalières de Saint-Joseph de Montréal à M<sup>gr</sup> de Pétrée » (1659), les « lettres patentes du roi Louis XIV pour l'établissement des Hospitalières de Saint-Joseph en l'île de Montréal » (1669) et une « acceptation d'administration des biens des pauvres de l'hôpital de Montréal par les religieuses » comprenant notamment les signatures des sœurs de la fondation : Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet (1677). Ces archives plus que tricentenaires sont conservées dans une réserve sécuritaire à température contrôlée et leur état de conservation est en général assez bon. Bon nombre de documents manuscrits ont été restaurés par les Archives nationales du Québec à Montréal et les livres, cartes et plans exposés au musée sont tous restaurés.

### **Les sulpiciens**

En 1657, quelques semaines avant sa mort, Jean-Jacques Olier, qui avait fondé à Paris la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice (1642) et participé un peu plus tôt à la mise sur pied de la Société de Notre-Dame de Montréal (1639), envoie à Ville-Marie quatre prêtres pour relever les jésuites. La Société de Notre-Dame de Montréal est bientôt acculée à la faillite et en 1663 les sulpiciens en rachètent les biens et deviennent ainsi les seigneurs de l'île de Montréal. Ils dirigent bien entendu les destinées de la paroisse Notre-Dame, dont ils deviendront les curés à perpétuité, créent dans l'île onze dessertes rurales et s'occupent de l'encadrement spirituel des communautés religieuses de la ville. Leurs rôles de missionnaires, de curés, d'aumôniers, de professeurs et de seigneurs les amènent à ériger à l'époque du Régime français diverses structures dont il reste aujourd'hui plusieurs traces à Montréal et dans la région : la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, ouverte par Marguerite Bourgeoys et dont seules les fondations remontent à cette époque (1675), le séminaire de Saint-Sulpice de la rue Notre-Dame (1684), les deux tours du fort des Messieurs de Saint-Sulpice sur la rue Sherbrooke où les filles de Marguerite Bourgeoys ont tenu une école pour les Amérindiennes (1694), les moulins à vent de Pointe-Claire (1709) et de Pointe-aux-Trembles (1719), le calvaire d'Oka (1742). Une fois l'église paroissiale terminée (1683), les sulpiciens entreprennent l'année suivante la construction de leur nouvelle résidence dont les travaux s'échelonnent de 1684 à 1687. Une première avait vu le jour vers 1659-1661 sur la rue Saint-Paul entre Saint-François-Xavier et Saint-Joseph. C'est Dollier de Casson qui dresse les plans de la nouvelle, tout comme il avait,

en 1672, donné le premier dessin des rues de la ville. De 1704 à 1712, d'importantes modifications sont apportées par son successeur Vachon de Belmont. Le Vieux Séminaire des sulpiciens, tel qu'on l'appelle familièrement, avec ses trois caves voûtées superposées, son clocheton et son portail ajouté au XVIII<sup>e</sup> siècle, a résisté au temps tout comme l'horloge de la façade. De l'aile est il ne reste que le cinquième tandis que l'aile ouest, œuvre de Vachon de Belmont, loge la chapelle et la bibliothèque des prêtres. Bien que légèrement réduit au XIX<sup>e</sup> siècle, le plus ancien jardin maintenu en permanence en Amérique du Nord ferme la propriété du côté de la rue Saint-Paul. Le site du Vieux Séminaire des sulpiciens (bâtiment et jardin) a été classé en 1985.

Le rapport Montpetit portant sur le patrimoine matériel montréalais de la Nouvelle-France ne fait pas mention des biens mobiliers des sulpiciens, qui existent certainement ne serait-ce qu'à travers la collection de l'ancien musée de l'église-basilique Notre-Dame. Notons qu'une recherche des biens culturels, œuvres d'art et autres, des prêtres de Saint-Sulpice a été effectuée, à la demande de la fabrique de Notre-Dame, par Monique Lanthier qui poursuit présentement ce travail au Grand séminaire de Montréal. Il en est tout autrement des archives. Les sulpiciens ont accumulé depuis leur fondation 500 mètres linéaires de documents dits textuels, 8 000 cartes (une vingtaine seulement pour le Régime français) et plans et 30 000 documents iconographiques. La partie qui nous intéresse prend place dans 176 tiroirs logés dans une voûte de sécurité qui contiendrait entre 1 500 et 2 000 pièces. La situation des archives sulpiciennes n'a rien de comparable à celle qui prévaut dans les communautés religieuses féminines. Selon les auteurs du rapport Montpetit, l'état de conservation des documents manuscrits du Régime français varie de mauvais à très bon. Il existe néanmoins quelques instruments de recherche qui permettent d'y accéder. Depuis quelques décennies, un index chronologique et un index alphabétique ont été réalisés pour les fonds les plus anciens. Un travail d'analyse systématique de la collection a par la suite été entrepris par les archivistes sulpiciens Dansereau et Harel. En 1976 s'est ajouté un Répertoire général contenant un Plan général des archives. De plus, une partie des fonds les plus anciens a été microfilmée. À partir de 1997, le premier archiviste professionnel embauché par les sulpiciens a confectionné un répertoire numérique des cartes et des plans. En 1998, le consultant Jacques Des Rochers a réalisé une Étude de mise en valeur du patrimoine du séminaire de Saint-Sulpice. Et en 2000 finalement un inventaire complet et informatisé des archives a été entrepris avec l'appui financier du ministère de la Culture et des Communications. Aux archives proprement dites s'ajouteraient, d'après une information parue en 1998 dans le Bulletin du Centre d'histoire de Montréal, une dizaine de milliers de livres rares.

Quelques centres d'intérêt apparaissent particulièrement dans les archives de l'époque française. Il y a tout d'abord des documents relatifs à la fondation même de Montréal, comme par exemple l'acte de cession de l'île de Montréal par Jean de Lauson à Pierre Chevrier, sieur de Fancamp, et Jérôme Le Royer, sieur de la Dauversière. Ensuite sur le rôle seigneurial des sulpiciens. Les documents relevant de cette catégorie sont surtout des

pièces justificatives : papiers de Maisonneuve sur des concessions de terres et d'autres transactions, ordonnances relatives à l'administration de la seigneurie, ordonnances et édits royaux, documents relatifs à l'administration de la justice et au notariat. Puis le rôle paroissial où l'on retrouve des documents reliés au culte et à son administration, des sermons donnés dans la paroisse au XVIII<sup>e</sup> siècle, des testaments, des successions et des donations, des correspondances échangées entre les supérieurs de Paris et de Montréal : Jean-Jacques Olier, Dollier de Casson, Gabriel Souart, Étienne Montgolfier, Louis Tronson.

### **La congrégation de Notre-Dame de Montréal**

Cette communauté de religieuses enseignantes est fondée par Marguerite Bourgeoys qui débarque à Ville-Marie le 16 novembre 1653 parmi un groupe de nouveaux colons recrutés en France par Maisonneuve pour revitaliser la colonie chancelante. En 1657, elle s'installe dans une étable transformée en logis et en école avoisinant la future rue Saint-Paul. En 1672, elle ouvre non loin de là une première grande maison qui sera incendiée avec l'ancienne étable en 1683. L'année suivante enfin elle entreprend la construction d'un nouveau bâtiment qui servira de maison-mère à sa congrégation jusqu'en 1768. Il était situé au nord de la rue Saint-Paul, à l'est de l'Hôtel-Dieu. Au couvent et au noviciat, elle ajoute en 1693 une église dont la façade donne sur la rue Notre-Dame. Cette église est payée presque en totalité par Jeanne Le Ber, fille d'un riche marchand de la ville qui décide de vivre en réclusion le reste de ses jours. Pour cela, elle fait construire un bâtiment de trois étages qui jouxte le chœur de l'église auquel il est relié par une grille lui permettant de recevoir la communion. Par une porte donnant sur le jardin la recluse reçoit la nourriture que sa cousine religieuse lui apporte pendant dix-neuf ans. Jeanne Le Ber s'adonne pendant tout ce temps à la broderie liturgique et elle offre à l'église qui l'accueille son trésor d'orfèvrerie que l'on retrouve aujourd'hui au Musée Marguerite-Bourgeoys. En 1768 cet ensemble conventuel est incendié mais les appartements de la recluse et le chœur des religieuses sont épargnés. On reconstruit sur le même modèle une nouvelle maison-mère que les filles de Marguerite Bourgeoys quitteront à partir de 1880 pour s'installer sur la rue Sherbrooke. Tout sera démolé de 1908 à 1913 pour permettre la prolongation du boulevard Saint-Laurent jusqu'au fleuve.

Le patrimoine mobilier de la congrégation de Notre-Dame de Montréal est partagé entre deux institutions : le Musée Marguerite-Bourgeoys attenant à la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, rue Saint-Paul, et le musée de la ferme Saint-Gabriel à Pointe-Saint-Charles. Ce dernier bâtiment, joyau patrimonial qui remonte en bonne partie à 1698 et a servi de lieu de résidence aux « filles du Roy » que Marguerite Bourgeoys avait charge de préparer au mariage, a été classé monument historique en 1965. Il contient des objets illustrant l'histoire de la congrégation de Notre-Dame et d'autres qui ont pour fin d'illustrer la vie rurale en Nouvelle-France. Selon le rapport Montpetit, cette collection compte près de 15 000 biens mobiliers incluant des documents et des livres. Il s'agit de

meubles, d'œuvres d'art et d'objets de la vie quotidienne qui ont animé la métairie à l'époque française. On y trouve notamment un calumet de paix, une table dont se servait Marguerite Bourgeoys et un coffre, tous de 1700, un chaudron de cuivre du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Également une chape de Jeanne le Ber de 1714. La collection du Musée Marguerite-Bourgeoys compte pour sa part 1 680 objets compris dans neuf salles d'exposition et le site archéologique de la chapelle. S'y trouvent les instruments du culte offerts par Jeanne Le Ber, le Vrai portrait de Marguerite Bourgeoys, peint le jour de sa mort (1700) par Pierre le Ber, frère de Jeanne, la statuette de Notre-Dame de Bon-Secours (exposée dans la chapelle) promise à Marguerite Bourgeoys par le baron de Fancamp pendant un séjour qu'elle faisait en France en 1672, une mallette utilisée par la fondatrice pour ses nombreux voyages.

Le fonds d'archives de cette communauté contient environ 2 500 pièces relatives au Régime français mais bien peu sont des pièces originales, les incendies répétés les ayant détruites en bonne partie, celles surtout du XVII<sup>e</sup> siècle. Comme ailleurs, les sœurs de la congrégation ont transcrit ou photocopié des documents de cette époque venant d'ailleurs afin de constituer un corpus des origines. Celui-ci est présenté dans un instrument de recherche que son auteur, François Beaudin, a nommé « Cadre de classement des documents antérieurs à 1764 ». Ces archives sont partagées en quatre grandes séries. La plus intéressante pour notre propos, la série A, porte le titre « Archives communautaires ». Elles incluent des écrits autographes de la fondatrice et parlent de la fondation, de l'administration générale de la communauté et de l'administration des établissements : Pointe-Saint-Charles, la mission de la Montagne et Lachine, pour ce qui concerne l'île de Montréal. Sans doute y trouve-t-on aussi des dossiers sur les établissements de Champlain, de Pointe-aux-Trembles (Neuville), de Château-Richer et de Sainte-Famille de l'île d'Orléans, où les « Dames » de la congrégation tenaient des maisons d'enseignement sous le Régime français.

### **Les frères Charon**

François Charon naît à Québec en 1654 et meurt à bord du vaisseau le Chameau qui le ramenait d'un voyage en France en 1719. Il s'établit à Montréal pour y être bailleur de fonds des trafiquants de fourrure. En 1687 il tombe gravement malade et passe proche de la mort. Guéri, il décide de consacrer sa vie à la charité. L'année suivante il s'associe aux deux frères Jean-Vincent et Pierre Le Ber pour « fonder un hôpital d'hommes en ce lieu et [...] faire un établissement pour cela d'une espèce de Frères de la Charité ». En 1692 il entreprend la construction, rue Saint-Pierre, de ce qui deviendra le premier Hôpital général de Montréal : un bel édifice de pierre de trois étages au toit d'ardoise flanqué de deux ailes et contenant 24 chambres sans compter les lieux communs. En 1694, monseigneur de Saint-Vallier autorise les associés à vivre en communauté, autorisation confirmée par lettres patentes signées par Louis XIV la même année. En 1700, l'évêque de Québec reconnaît leur communauté sous la dénomination d'Institut des frères

hospitaliers de la Croix et de saint Joseph, appelés plus simplement frères Charon par la population. En 1720, le frère Chrétien succède à Charon aux affaires et amène la communauté et l'hôpital vers la faillite. En 1754, l'institution hospitalière passe aux mains de Marguerite d'Youville et des sœurs grises. Une partie de l'hôpital des frères Charon subsiste aujourd'hui en dépit d'un incendie survenu en 1765 et du percement des rues l'avoisinant. Des fouilles archéologiques ont été menées en 1979 sur le site du premier Hôpital général et on en récolta 50 caisses d'artefacts et d'écofacts conservés au Centre de conservation du Québec. Le rapport Montpetit ne dit pas s'il s'y trouvait des biens ayant appartenu aux frères Charon. Des fouilles plus récentes ont mis au jour les vestiges de la première église, érigée de 1695 à 1704, et de deux cimetières, dont celui des Pauvres consacré en 1699. On en a retiré la clé de voûte de l'église des frères Charon qui est gardée au Centre Marguerite-d'Youville, qui sera bientôt déménagé de la rue Saint-Mathieu à la rue Saint-Pierre, près des archives dans l'ancien Hôpital général.

Précisons que les frères Charon ont été autorisés en 1707 à ajouter l'enseignement à leur activité principale. Albert Tessier, dans son ouvrage *Trois-Rivières. Quatre siècles d'histoire*, publié en 1935, rappelle leur présence dans cette ville de 1720 à 1736. Ils y auraient bâti une maison « qu'il faut localiser entre la rue Notre-Dame et l'Hôtel actuel des Postes », ajoute-t-il en citant le franciscain Odoric-Marie Jouve.

Les archives des sœurs grises conservent heureusement près d'une cinquantaine de documents originaux et plusieurs photostats relatifs aux frères Charon et à leurs affaires, par exemple l'acte de baptême de François Charon (1654), une concession de terre faite par Dollier de Casson (1692), les lettres patentes de Louis XIV (1694), les règles particulières des frères pour les officiers de la maison (sans date), le registre de l'entrée des pauvres à l'Hôpital général de Ville-Marie (vol. 1, 1694-1747), le registre des délibérations du conseil de la communauté : actes de vêtements et de professions (1701-1748), les recettes de dépenses de l'Hôpital général (1728-1725 et 1732-1746), le registre des pauvres décédés à l'Hôpital général (vol. 1, 1725-1759). Ces documents sont, dans l'ensemble, dans un très bon état de conservation. Certains ont été restaurés, dont les lettres patentes de Louis XIV, scellées dans un écrin.

### **Les sœurs grises de Montréal**

Le 7 octobre 1747, Marguerite d'Youville s'installe avec ses sœurs dans les bâtiments laissés dans un état lamentable par ses prédécesseurs mais qu'elle restaure en moins de trois ans. Marguerite-Marie Dufrost de Lajemmerais naît à Varennes le 15 octobre 1701, perd son père quand elle a sept ans, passe deux ans chez les ursulines de Québec et se marie en 1722 avec François d'Youville, qui fait du commerce illégal de l'eau-de-vie sa profession. Cette union lui vaut par dérision, à elle et à sa communauté des Sœurs de la Charité de Montréal, le surnom de « sœurs grises ». Devenue veuve, elle s'associe en 1737

avec trois femmes pour venir en aide aux pauvres. En 1753, elles sont reconnues officiellement en communauté religieuse par lettres patentes du roi Louis XV.

La collection globale des biens mobiliers des sœurs grises compte 11 550 objets, dont 193 de la période française. Bien que mince, cette collection est bien diversifiée et regroupe des objets de grande valeur, de belle facture et dont l'état de conservation est remarquable même s'ils ont servi aux religieuses pendant plus de deux siècles. Le rapport Montpetit montre à cet égard une aube fabriquée en 1690 pour le sulpicien Louis Normant de Faradon, un tableau du Père éternel (1741) commandé en ex-voto par Marguerite d'Youville pour la guérison du même Faradon, qui était son directeur de conscience et a joué un rôle important dans la transaction de l'Hôpital général, une malle ayant appartenu à la fondatrice (1722) qui lui a servi à ranger un service de couverts et par la suite ses archives. Le musée des sœurs grises de Montréal a fermé ses portes en 1999 et il sera réinstallé au Centre Marguerite-d'Youville, dans la maison-mère du Vieux Montréal qu'elles avaient quittée en 1871 pour leur nouveau domaine situé à l'angle de la rue Guy et du boulevard René-Lévesque. Sa mission est présentement en redéfinition.

Les archives des sœurs grises et celles de leurs prédécesseurs s'étendent sur 240 mètres. Celles qui se rapportent aux sœurs grises du Régime français se trouvent principalement dans le fonds Fondatrice (A. Mère d'Youville), dans le fonds Hôpital général de Montréal (Pointe-à-Callière. B2 et B3) et dans le fonds Administration générale (G6). Parmi les plus précieuses, soulignons les « engagements primitifs » de 1737, un inventaire de 1747, les lettres patentes de Louis XV (1753), le registre d'admission des enfants trouvés (1754-1784). Ce centre d'archives n'a pas à court terme de projet de numérisation des documents les plus anciens, pas plus qu'il ne désire pour le moment poursuivre l'informatisation des instruments de recherche déjà amorcée.

### **Des inventaire à compléter et à moderniser**

Dressons maintenant un bilan rapide de la situation des inventaires du patrimoine mobilier et archivistique issu des communautés religieuses qui ont œuvré au Québec à l'époque de la Nouvelle-France.

#### **À Montréal**

Le rapport Montpetit dresse un portrait d'ensemble de ce que la région montréalaise détient comme patrimoine matériel datant de cette époque. Ce portrait, il faut le préciser, ressort de l'analyse de douze institutions qui ne sont pas toutes des communautés religieuses puisque huit sont des musées qui n'ont pas de liens directs avec elles. Rappelons tout de même les principales conclusions de ce rapport qui ne sont pas sans éclairer la situation particulière des communautés.

L'île de Montréal recèle un important et significatif patrimoine matériel de la période de la Nouvelle-France.

Ce patrimoine matériel est fait de documents d'archives, de collections d'artefacts, d'œuvres d'art et de vestiges, ainsi que de bâtiments et de sites archéologiques répartis dans l'espace urbain.

Ces éléments patrimoniaux sont dispersés dans des fonds et des collections qui ne sont pas toujours conformes aux normes requises de conservation, ni bien connus ni accessibles.

Ces pièces patrimoniales sont difficiles, en ce moment, à inventorier et à décrire, aucun inventaire général ou instrument de recherche n'étant disponible.

Ce patrimoine mérite assurément une plus grande diffusion, parce qu'il est important et significatif et qu'il témoigne de plusieurs thèmes de la vie, des personnages et des événements de cette période.

Il serait opportun qu'un véritable plan d'action soit établi, afin de faciliter la conservation, l'interprétation et la diffusion de ce patrimoine, pour mieux le faire connaître des citoyens et des visiteurs de la région montréalaise, et mieux faire connaître ce que Montréal retient de cette période historique.

Ce rapport fait des remarques sur des questions qui ont des liens avec les inventaires, comme les conditions de conservation, la gestion, la recherche et la diffusion ou l'accessibilité. Il nous dit notamment que les communautés ont amélioré depuis quelques années les conditions de conservation de leurs biens mobiliers. Dans un sondage sur les priorités manifestées par les institutions recensées, le Centre Marguerite-d'Youville a souligné ses importants besoins en matière de réserve. Au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, c'est la recherche sur les collections qui paraît déficitaire : des huiles sur cuivre attendent d'être étudiées afin que soient connus leurs auteurs et les circonstances de leur production. Seul le Musée Marguerite-Bourgeoys est ouvert selon un horaire régulier, les autres étant accessibles sur rendez-vous. Le public a actuellement accès à environ 5% des collections de la période Nouvelle-France d'une façon permanente bien que dans plusieurs musées de communautés religieuses les objets de cette période fassent partie de leur exposition permanente. Le même sondage révèle en outre que sur sept besoins identifiés par les douze institutions, les inventaires arrivent au sixième rang. Faut-il y voir un sujet de satisfaction élevé? Mais ce sont les musées de communautés qui réclament le plus à ce chapitre. En général, ajoutent les auteurs du rapport, les institutions montréalaises ont consacré beaucoup de temps à l'informatisation des données techniques sur les objets et la numérisation est commencée. Les musées sont aussi conscients de l'importance de documenter scientifiquement leurs collections et plusieurs ont recours aux chercheurs universitaires pour avancer dans ce domaine.

Le rapport Montpetit loue la richesse du « patrimoine textuel » que constituent les archives montréalaises du Régime français. À ses yeux il représente un témoignage irremplaçable des multiples facettes, tant politique qu'économique, sociale, culturelle et religieuse de la vie montréalaise de cette époque. Et les communautés religieuses occupent une place de choix dans ce patrimoine. Ces documents sont soumis aux aléas de la nature (incendies, inondations) et à des conditions antérieures de conservation parfois médiocres ( humidité inadéquate et vermine). Les conditions de leur conservation sont qualifiées d'acceptables même si elles varient d'un établissement à l'autre. Il reste beaucoup à faire au chapitre des instruments de recherche, et là encore les situations des différents centres sont variables. Dans l'ensemble, il n'existe aucun instrument de recherche informatisé. On est bien loin des progrès réalisés sur ce plan dans le champ des biens mobiliers. Dans les archives des communautés religieuses, l'accès est généralement sur rendez-vous comme pour la visite des collections d'objets. Notons enfin que si le rapport Montpetit a dressé, en plus des biens mobiliers et des archives, un bon état sommaire du patrimoine bâti et des vestiges archéologiques, il a gardé le silence sur les collections de livres dont on connaît pourtant l'importance en ce qui a trait aux patrimoines religieux, hospitalier et scolaire. Un gain important a été fait dans le regroupement d'une partie de l'ancienne bibliothèque des jésuites de l'ancien collège de Québec au collège Jean-de-Brébeuf, la collection des sulpiciens est probablement d'une très grande richesse pour la Nouvelle-France puisque leur Vieux Séminaire n'a jamais connu l'incendie. Quant aux trois communautés de femmes dont les archives ont eu du mal à résister au temps, nous ne doutons pas que leurs livres auront connu le même sort.

### **À Québec et à Trois-Rivières**

Ce qui a été constaté à Montréal pour les communautés religieuses anciennes doit vraisemblablement être étendu à Québec et à Trois-Rivières en ce qui regarde les conditions de conservation, de gestion et de diffusion des biens mobiliers et des archives. Nous ne disposons pas pour ces villes d'une étude d'ensemble comparable à celle qui a été produite à Montréal mais nous pouvons néanmoins compter sur les six rapports produits pour les augustines et sur les travaux de Christine Turgeon sur les ursulines de Québec. Contrairement à Montréal, sauf peut-être pour les collections de la congrégation de Notre-Dame, les patrimoines des communautés de Québec ont davantage été préservés de l'incendie. À eux seuls, les deux couvents d'augustines conservent 1 291 objets du Régime français dûment inventoriés et dont certains sont des présents faits au XVII<sup>e</sup> siècle par des femmes de l'environnement royal et dévotes qui avaient assez d'argent pour financer un hôtel-Dieu outre-mer. Les ursulines de Québec détiennent pour leur part une collection de textiles unique en Amérique du Nord : des vêtements liturgiques et des parements d'autel brodés par leurs anciennes mères aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le patrimoine mobilier des communautés religieuses de la ville de Québec est donc remarquable tout à la fois par sa quantité et sa qualité.

Et les archives ne sont pas en reste. Nous le savons, l'Hôpital général n'a jamais connu d'incendie ; la seule perte découlant du feu qui a détruit une partie de l'Hôtel-Dieu en 1755 se limite, d'après une dépositaire du XVIII<sup>e</sup> siècle, à « quatre caiffes de papiers dont l'une contenoit les titres en parchemin de la seigneurie de St. Augustin ». Dans les communautés religieuses, les archives surpassent en importance tous les autres patrimoines. Lorsque, en 1650, le feu embrase son premier monastère, Marie de l'Incarnation risque sa vie pour elles : « Je voulu monter au lieu où j'avois mis des étoffes et d'autres provisions en réserve pour la communauté ; mais Dieu me fit perdre cette pensée, pour suivre celle qu'il me donna pour sauver les papiers d'affaires de notre communauté. Je les jetté par la fenestre de notre chambre [avec tout] ce qui se trouva sous ma main ». Dans les monastères de Québec, la première référence à une politique de conservation des archives, écrit Christine Turgeon dans la revue *Cap-aux-Diamants*, apparaît dans le chapitre des constitutions consacré aux charges de la religieuse dépositaire. D'où la justification des coffres à trois clés : « Il doit y avoir un coffre à la maison ou une armoire à trois clefs dont la Supérieure, l'Assistante et elle, ayant chacune une clef et que là desdans soit réservé ce qu'il y a de plus précieux à la maison, comme les papiers d'importance de son office, argenterie et argent monayé quand il y en aura ». Les archives des vieilles communautés de Québec, comme celles de Montréal, ne sont pas facilement accessibles du fait qu'elles sont privées et touchent par conséquent la vie privée de leurs gardiennes. Et pour cette raison aussi leur mise en disponibilité sur support informatique progresse à petits pas.

Les inventaires des biens mobiliers et des archives sont amorcés et même avancés dans certains cas, comme chez les augustines à Québec. Ailleurs ils progressent avec lenteur ou semblent tout à fait inexistantes. Au séminaire de Saint-Sulpice, l'inventaire des archives accuse de sérieux retards et personne ne semble se préoccuper des objets et des livres. Les augustines ont donné le modèle d'une vision d'avenir pour le patrimoine des communautés religieuses. Car en plus de favoriser les inventaires de leurs biens matériels, elles s'occupent maintenant de leur patrimoine immatériel, c'est-à-dire des savoirs qu'elles détiennent par tradition orale. Un rapport préliminaire à caractère méthodologique sur ce volet a été rédigé par Diane Audy. La documentation des collections passe par les archives et la tradition orale que la vie en communauté close a favorisée. Et, inversement, la comparution des objets devant leurs utilisateurs d'origine a pour effet de stimuler la mémoire et, comme au tribunal, d'arracher des aveux. Les communautés religieuses sont à bout d'âge et le patrimoine immatériel qu'elles détiennent d'un passé pluriséculaire doit être consigné au plus tôt. Nous devrions en faire une priorité à très court terme. Par ailleurs le regroupement de leurs ressources dans des lieux communs organisés en centres de documentation permettrait de rentabiliser les efforts que les communautés religieuses consacrent à la mise en disponibilité publique du grand héritage qu'elles s'apprêtent à léguer à la nation. Nous devrions ensuite favoriser la création ou l'achèvement d'instruments de recherche modernes — informatisés et

disponibles sur la toile virtuelle — pour les archives comme pour les objets. Souhaitons enfin qu'à l'instar de ce qui a été fait à Montréal par l'équipe de Raymond Montpetit, un portrait d'ensemble du patrimoine de la Nouvelle-France soit dressé pour tout le Québec et présenté au grand public dans un ouvrage d'envergure bien illustré et bâti à partir d'inventaires systématiques et scientifiquement documentés.

Jean Simard

### **Bibliographie**

Audy, Diane. « Enquête orale auprès des Augustines de la miséricorde de Jésus des monastères de l'Hôtel-Dieu de Québec, l'Hôpital général de Québec, l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur de Québec ». Québec, Ville de Québec et Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2004.

Barbeau, Marius. Trésors des anciens jésuites. Ottawa, Musée national du Canada, « Bulletin numéro 153. Numéro 43 de la série Anthropologie », 1957.

Beaulieu, André. La Première Bibliothèque canadienne. La bibliothèque des jésuites de la Nouvelle-France. Ottawa, Bibliothèque nationale du Canada, 1972.

Bélisle, Jean. « Site du Vieux Séminaire des sulpiciens de Montréal », Les Chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, Tome 2. Québec, Commission des biens culturels du Québec et les Publications du Québec, 1991, pp. 52-56.

Bergeron, Yves. Un patrimoine commun. Les musées du séminaire de Québec et de l'université Laval. Québec, Musée de la civilisation, « Les cahiers de recherche du Musée de la civilisation », 2002.

Bergeron, Yves (dir.). Trésors d'Amérique française. Québec et Montréal, Musée de la civilisation et Fides, 1996.

Bernier, Hélène. « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec. Archives et livres anciens ». Québec, Ville de Québec et Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2002.

Bernier, Hélène. « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Archives et livres anciens ». Québec, Ville de Québec et Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2001.

Boucher, Jean-Louis. « Maison Maizerets », *Les Chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, tome 1*. Québec, Commissions des biens culturels du Québec et Les Publications du Québec, 1990, pp. 217-218.

Cliche, Marie-Aimée. « L'Implantation dans la vallée du Saint-Laurent », dans Jean Simard (dir.), *Le Grand Héritage. L'Église catholique et la société du Québec*. Québec, Musée du Québec, 1984, pp. 7-30.

Desmeules, Claire. « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec. Collection de biens mobiliers. Analyse et recommandations ». Québec, Ville de Québec et Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2003.

Desmeules, Claire. « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec. Collection de biens mobiliers. Analyse et recommandations ». Québec, Ville de Québec et Ministère de la culture et des Communications du Québec, 2001.

Doyon, Frédérique. « Un joyau livresque. Une des bibliothèques les plus anciennes d'Amérique du Nord est restaurée par les Jésuites », *Le Devoir*, Montréal, 17 juin 2004.

Dubé, Patrice. « Ferme Saint-Gabriel », *Les Chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, Tome 2*. Québec, Commission des biens culturels du Québec et les Publications du Québec, 1991, pp. 188-190.

Dubois, Paul-André. *De l'oreille au cœur. Naissance du chant religieux en langues amérindiennes dans les missions de Nouvelle-France. 1600-1650*. Sillery, Éditions du Septentrion, 1997.

Faucher de Saint-Maurice, Narcisse-Henri-Édouard. « Relation des fouilles faites au collège des jésuites », dans Michel Gaumond (éd.), « Les Vieux Murs témoignent ». Québec, Ministère des Affaires culturelles, « Civilisation du Québec. Série Archéologie », 22, 1978, pp. 7-38.

Ferland-Angers, Albertine. « Charon de La Barre, François », *Dictionnaire biographique du Canada en ligne* (<http://www.biographi.ca/FR/index.html>).

Gagnon, François-Marc. *La Conversion par l'image. Un aspect de la mission des jésuites auprès des Indiens du Canada au XVII<sup>e</sup> siècle*. Montréal, Éditions Bellarmin, 1975.

Gosselin Ronald. « La Christianisation de la forêt boréale », dans Jean Simard (dir.), *Le Grand Héritage. L'Église catholique et la société du Québec*. Québec, Musée du Québec, 1984, pp. 31-61.

Gowans, Alan. « Pelletier, Didace », Dictionnaire biographique du Canada en ligne (<http://www.biographi.ca/FR/index.html>).

Hamelin, Jean et collaborateurs. Les catholiques d'expression française en Amérique du Nord. Paris, Éditions Brépols, « Fils d'Abraham », 1995

Lahaise, Robert. Les Édifices conventuels du Vieux Montréal. Ville LaSalle, Hurtubise HMH, « Cahiers du Québec. Collection Ethnologie », 1980.

Lebel, Jean-Marie. « Livres de comptes du séminaire de Québec (1674-1934) ». Les Chemins de la mémoire. Biens mobiliers du Québec, Tome 3. Québec, Commission des biens culturels du Québec et Les Publications du Québec, 1999, pp. 340-352.

Martin, Denis. « Les Collections de gravures du séminaire de Québec. Histoire et destins culturels ». Université Laval, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, 1980.

Martin, Denis. « L'Estampe importée en Nouvelle-France ». Université Laval, thèse de doctorat en histoire, 2 volumes, 1990.

Montpetit, Raymond (coordonnateur), Alain Beaulieu, Nicole Lemay, Valérie Rousseau et Julie Vignola. « De précieux témoins de notre histoire. Le patrimoine matériel montréalais de la Nouvelle-France. Inventaire sommaire ». Rapport présenté à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole. Montréal, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, 2001.

Morisset, Gérard. La Vie et l'œuvre du frère Luc. Québec, Medium, « Collection Champlain », 1944.

Noppen, Luc, Claude Paulette et Michel Tremblay. Québec. Trois siècles d'architecture. Montréal, Libre Expression, 1979.

Picard, François et Vianney Guindon. « Hôpital général et monastère », Les Chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, Tome 1. Québec, Commission des biens culturels du Québec et Les Publications du Québec, 1990, pp. 211-215.

Porter, John R., Laurier Lacroix et Guy-André Roy. « Œuvres d'art de la chapelle des ursulines », Les Chemins de la mémoire. Biens mobiliers du Québec, Tome 3. Québec, Commission des biens culturels du Québec et Les Publications du Québec, 1999, pp. 274-293.

Reny, Claude. « Maison des Jésuites », Les Chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, Tome 1. Québec, Commission des biens culturels du Québec et Les Publications du Québec, 1990, pp. 228-229.

Simard, Jean. « Le Patrimoine immatériel des communautés religieuses », *Les Cahiers des Dix*, numéro 53, 1999, pp. 251-287.

Simard, Jean. *Les Arts sacrés au Québec*. Boucherville, Éditions De Mortagne, 1989.

Tessier, Albert. *Trois-Rivières. Quatre siècles d'histoire*. Trois-Rivières, Le Nouvelliste, 1935.

Trépanier, Paul. « Le Patrimoine des augustines du monastère de l'Hôpital général de Québec. Étude de l'architecture ». Québec, Ville de Québec et Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2002.

Trépanier, Paul. « Le Patrimoine des augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec. Étude de l'architecture ». Québec, Ville de Québec et Ministère de la Culture et des Communications du Québec, 2001.

Turgeon, Christine. « Des coffres et des constitutions. Archives des premières communautés religieuses », *Cap-aux-Diamants*, numéro 31, automne 1992, pp. 22-25.

Turgeon, Christine. *Le Musée des ursulines de Québec. Art, foi et culture*. Québec, Monastère des ursulines de Québec, 2004.

Turgeon, Christine. « Les Archives des ursulines de Québec. De l'inaccessible à l'accessible. L'évolution d'un service d'archives », *Archives*, volume 23, numéro 4, 1992, pp. 3-16.

Vachon, André. « Séminaire de Québec », *Les Chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec, Tome 1*. Québec, Commission des biens culturels du Québec et Les Publications du Québec, 1990, pp. 167-179.

Villeneuve, René. « Œuvres d'art de l'église de Notre-Dame-de-Lorette », *Les Chemins de la mémoire. Biens mobiliers du Québec, Tome 3*. Québec, Commission des biens culturels du Québec et Les Publications du Québec, 1999, pp. 115-134.

Villeneuve, René et Laurier Lacroix. « Œuvres d'art de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec », *Les Chemins de la mémoire. Biens mobiliers du Québec, Tome 3*. Québec, Commission des biens culturels du Québec et Les Publications du Québec, 1999, pp. 9-17.



  
MUSÉE DE LA  
CIVILISATION

::



COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE

SUR LES LIEUX  
DE MÉMOIRE COMMUNS

Association

QUÉBEC  
FRANCE

CC - 18MB  
C.G. - PATRIMOINE  
RELIGIEUX



LA COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR LES LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS



COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE  
SUR LES LIEUX  
DE MÉMOIRE COMMUNS

La Commission franco-québécoise  
sur les Lieux de Mémoire Communs propose  
une approche originale des thèmes  
de l'histoire et du patrimoine.

UNE RELATION  
exceptionnelle

Les Français et les Québécois entretiennent depuis longtemps des relations privilégiées dont les fondements se retrouvent dans leur histoire, leur culture, leur langue... Français de France et Français d'Amérique vivent à travers la Nouvelle-France une aventure commune. Le traité de Paris de 1763 les éloigne sans briser totalement les liens. Malgré la distance géographique, les différences dans les choix de société, les deux peuples ont su maintenir et développer au fil des ans des relations exceptionnelles qui se distinguent de celles qu'ils peuvent avoir avec le reste du monde.

La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle voit le rétablissement des liens politiques. On peut citer : la venue du navire *La Capricieuse* au Québec en 1855, premier navire français à remonter officiellement le Saint-Laurent depuis le traité de Paris, la création en 1858 du Consulat de France et la nomination à Paris, en 1882, d'un agent commercial et financier du Québec, monsieur Hector Fabre. Avec l'ouverture de la Délégation générale

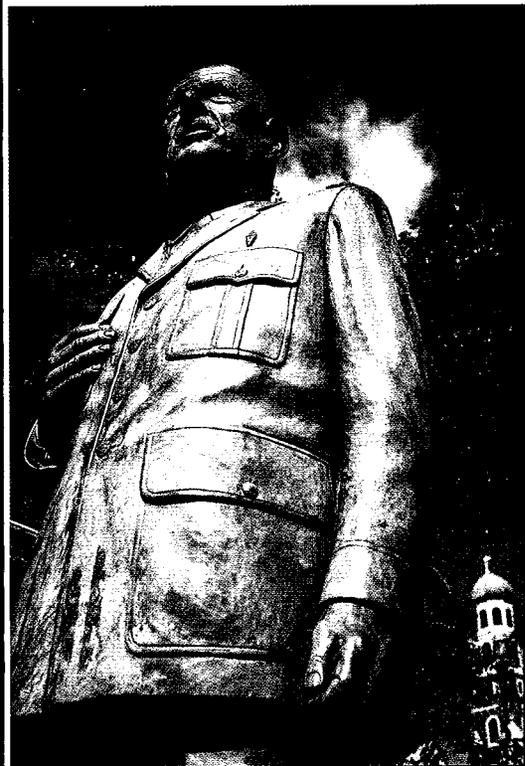
du Québec en France, en 1961, des liens de plus en plus forts se créent entre les responsables économiques et culturels des deux pays. La visite du général de Gaulle en 1967 entraîne ainsi de nombreux accords de coopération dans l'économie, les affaires sociales, l'éducation.

Cette longue histoire, faite de rapprochements et d'éloignements, laisse dans nos mémoires de nombreux éléments communs. La langue est le plus évident. La culture est aussi un lieu très fort de la mémoire commune : de la présentation du *Cid* de Corneille au Québec en 1652, aux succès de *Starmania* et de *Notre-Dame de Paris* en France, l'échange fut une constante de notre histoire.

Dans un monde qui tend de plus en plus à l'uniformisation, cette mémoire commune constitue sans aucun doute un élément important dans le processus de définition d'identité dans lequel sont engagés les deux pays. La mémoire se fait ainsi levier pour agir aujourd'hui.

# Historique

DANS UN MONDE QUI TEND DE PLUS EN PLUS  
À L'UNIFORMISATION, CETTE MÉMOIRE COMMUNE  
CONSTITUE UN ÉLÉMENT IMPORTANT DU PRO-  
CESSUS DE DÉFINITION DE L'IDENTITÉ.



Charles de Gaulle,  
une nouvelle mémoire  
franco-québécoise.

Un nom  
mondialement connu :  
celui d'Antoine Laumet  
dit de Lamothe Cadillac.  
Français émigré en  
Nouvelle-France,  
fondateur de la ville  
américaine de Detroit.

*Leadership rests on Achievement*

... AND LEADERS ARE MADE BY DEEDS



*Cadillac*

THE NATIONAL GEOGRAPHIC MAGAZINE (VOL. LXIII, NO. 2, FEBRUER, 1933)

EN 1996, à titre de délégué général du Québec en France, monsieur Marcel Masse émet l'idée de créer une commission qui aurait pour objectif d'inventorier, de reconnaître, et de contribuer à la mise en valeur des lieux de mémoire communs à la France et au Québec.

EN DÉCEMBRE 1996, la Commission permanente de coopération franco-québécoise retient l'idée de créer une Commission binationale sur les lieux de mémoire communs.

Après avoir reçu l'accord des autorités gouvernementales, la Commission est mise en place. Deux coprésidents sont nommés : Henri Rethoré, en France, ancien consul général de France à Québec et Marcel Masse, au Québec, également président de la Commission des biens culturels.

EN DÉCEMBRE 1997, a lieu à Québec, la première rencontre du conseil d'orientation de la section québécoise de la Commission. Plusieurs projets sont présentés : préparation des inventaires de lieux de mémoire, élaboration d'une politique de commémoration et tenue d'un colloque sur les orientations à long terme de la Commission.

OFFICIAISÉE EN JANVIER 1998, la Commission est dotée de moyens lui permettant de poursuivre ses objectifs au cours des prochaines années.

EN MARS 1998, se réunissent à Paris les membres du comité provisoire de la Commission, partie française. La présence du coprésident québécois symbolise l'arrimage des deux sections.

LE 23 AVRIL, se tient la deuxième réunion de la section québécoise. Un sigle commun aux deux sections de la Commission est adopté.

EN MAI 1998, monsieur Henri Rethoré forme son conseil d'orientation et nomme dix membres représentatifs des milieux de l'histoire et du patrimoine. La première réunion se tient à Paris le 8 juillet 1998 inaugurant les activités de la Commission en France.

Depuis sa création, la Commission franco-québécoise a développé un important réseau de partenaires et rassemble aujourd'hui un grand nombre de personnes intéressées aux lieux de mémoire franco-québécois. C'est ce réseau qui assure l'intégration de ses thèmes dans les sociétés de nos deux pays.

# Mandat

LA COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE SUR LES  
LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS A POUR MANDAT  
D'INVENTORIER ET DE CÉLÉBRER LA MÉMOIRE  
COMMUNE FRANCO-QUÉBÉCOISE. CE MANDAT SE  
DÉCLINE EN TROIS OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES :

**INVENTAIRE :** la Commission propose un inventaire cohérent et codifié des lieux de mémoire. Celui-ci devrait être conçu comme un outil de travail accessible à tous, empruntant les canaux de distribution modernes tels qu'Internet.

**ÉTAT DES LIEUX :** un potentiel de réutilisation est évalué dans une perspective de mise en valeur et d'actualisation adaptée à la nature matérielle ou immatérielle du lieu.

**MISE EN VALEUR :** afin d'inciter les collectivités à se réapproprier les lieux de mémoire, deux axes sont suivis : pour les lieux matériels, une restauration en conformité avec les méthodes reconnues sur le plan international. Pour les autres, on s'attachera plutôt à assurer une diffusion de la connaissance. Le travail dans lequel la Commission est engagée vise donc le recensement et la célébration de cette mémoire franco-québécoise.

La commémoration sous ses diverses formes est ainsi un élément primordial du processus de mémoire. Ainsi que l'a défini l'historien français Pierre Nora dans ses travaux, la mémoire procède du souvenir, et nécessite donc un soutien vivant pour se perpétuer. L'action de la Commission se base sur cette idée qu'il faut entretenir le souvenir, faire perdurer l'émotion. Il s'agit bien de faire vivre pour aujourd'hui un certain nombre de valeurs, d'idées, d'exemples, constitutifs de nos identités.

Une même statue célèbre  
l'explorateur Jacques Cartier  
à Québec et à Saint-Malo.



# Organisation

La Commission s'est organisée depuis le  
15 octobre 1998 en 6 comités :

**ARCHIVES**, présidé par monsieur Robert Garon, conservateur des Archives nationales du Québec : mettre en valeur notre documentation historique ; faire des archives une réalité actuelle, un élément vivant de la mémoire.

**COMMÉMORATION**, présidé par l'historien Jacques Lacoursière : inciter les différents acteurs de la société à célébrer ce passé commun ; créer l'émotion qui assure au lieu une place dans la mémoire.

**COMMUNICATION**, présidé par monsieur Denis Angers, directeur de la communication de la Commission de la capitale nationale : diffuser les travaux de la Commission à travers les différents médias.

**JEUNESSE ET PATRIMOINE**, présidé par monsieur Michel Leduc, secrétaire général de l'Office franco-québécois pour la jeunesse : inciter les jeunes à comprendre et à s'investir dans les champs du patrimoine et de l'identité.

**LIAISON**, présidé par monsieur Jacques Mathieu, doyen de la Faculté des lettres de l'Université Laval : travailler avec d'autres organismes qui s'intéressent à cette mémoire commune, au Québec, en France, mais aussi dans l'ensemble du continent nord-américain.

**TOPONYMIE**, présidé par le géographe Henri Dorion : s'assurer de l'inscription dans notre territoire des éléments de notre mémoire.

## Partenaires

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À QUÉBEC

FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

FONDATION DU PATRIMOINE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

FONDATION LIONEL-GROULX

MAISON SAINT-GABRIEL

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

MUSÉE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

MUSÉE DE POINTE-À-CALLIÈRE

OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE

VILLE DE QUÉBEC

COMMISSION FRANCO-QUÉBÉCOISE  
SUR LES LIEUX DE MÉMOIRE COMMUNS

## Coprésidents

**MARCEL MASSE**  
C.P. 1030  
Saint-Donat (Québec)  
J0T 2C0  
Tél. : (819) 424-2620  
Fax : (819) 424-1045  
Courriel :  
c.martin@st-donat.net

**HENRI RÉTHORÉ**  
28 ter Guersant  
75017 Paris  
Tél. : 01 45.74.78.23  
Courriel :  
hrethore@club-internet.fr